



Le silencieux

CONTRADICTION. — *Le petit enfant ignore ce qu'est la pitié, mais c'est encore à son égard qu'on en a le plus.*

« L'homme, a écrit Pascal, est né pour le plaisir... » Tant qu'il est enfant, il sait l'art qu'il désapprend en vieillissant. Il y supplée par le travail.

La poésie fait l'amour aux mots. Quand on ne le peut, on est prosaïque.

— ALBERT BRIE

Contras: Reagan perd la manche initiale

■ La Chambre des représentants rejette la demande d'aide de \$100 millions

WASHINGTON (AFP) — Le président américain, M. Ronald Reagan, a perdu hier la première manche de la bataille qu'il a engagée pour obtenir du Congrès l'octroi d'une aide militaire américaine aux *contras* les rebelles qui cherchent à renverser le gouvernement de gauche du Nicaragua.

Par 222 voix contre 210, la Chambre des représentants a rejeté la demande de M. Reagan de fournir une aide de US \$100 millions, dont \$70 millions d'aide militaire, à ces 12,000 à 15,000 rebelles. Actuellement, les États-Unis ne leur fournissent qu'une aide humanitaire de \$27 millions qui expire à la fin du mois de mars.

« C'est un jour sombre pour la liberté », a

affirmé peu après le vote M. Reagan dans une déclaration lue par son porte-parole, M. Larry Speakes. « L'Union soviétique ne peut se voir accorder le luxe de savoir qu'une fois capturé, un pays est relégué pour toujours dans le camp communiste ».

M. Speakes a ajouté que M. Reagan continuera à faire pression « encore et encore jusqu'à ce que cette bataille soit gagnée, jusqu'à ce que soit donnée à la liberté la chance qu'elle mérite au Nicaragua ».

« Le peuple américain a commencé à réaliser le danger apparaissant à sa porte, et un jour, dans un avenir guère éloigné, cette prise de conscience atteindra la Chambre des représentants », a-t-il dit.

Le vote de la Chambre des représentants, estime-t-on dans les milieux politiques, représente un sérieux revers pour M. Reagan, qui avait mis tout son prestige dans la balance. Sa défaite n'est pas pour autant définitive cependant.

Le Sénat, où, au contraire de la Chambre, ses amis républicains ont la majorité, doit maintenant se prononcer, sans doute la semaine prochaine. Un vote positif du Sénat imposerait aux deux Chambres du Congrès de se mettre d'accord sur un texte de compromis.

En outre, pour gagner les voix des indécis et leur offrir une deuxième chance de se prononcer, les dirigeants de l'opposition démocratique se sont engagés à organiser un nouveau vote à la Chambre le 15 avril prochain sur d'autres façons possibles d'aider les *contras*.

En deux jours de débats passionnés, partisans et adversaires de l'aide aux *contras*, appelés par M. Reagan « combattants de la liberté », ont répété les arguments échangés depuis longtemps : pour les uns, la politique de M. Reagan débouchera tôt ou tard sur l'envoi de soldats américains au Nicaragua, pour les autres, l'aide aux *contras* est nécessaire pour mettre un terme à l'expansion communiste en Amérique centrale.

Dans un effort de dernière minute, M. Reagan a tenté de convaincre les dirigeants de l'opposition démocratique de se rallier à sa position. Mais, dans un effort de dernière minute, M. Reagan a tenté de convaincre les dirigeants de l'opposition démocratique de se rallier à sa position.

ECONOMIE

FIDUCIE DU QUÉBEC : \$ 10 MILLIARDS SOUS GESTION

La Fiducie du Québec, une institution du Mouvement Desjardins, a poursuivi en 1985 « une bonne vitesse de croisière » en augmentant son bénéfice net de 25 %. En outre, la société de fiducie administre des biens dont la valeur totale dépasse les \$ 10 milliards. Page 11

L'ESTRIE, EN FAVEUR DU LIBRE-ÉCHANGE

Les résultats d'un sondage dévoilés au cours d'un symposium sur le libre-échange Canada-USA indiquent que 75 % des chefs d'entreprise de l'Estrie se montrent favorables à la libéralisation des échanges commerciaux avec les États-Unis. Page 11

DEMAIN

LES 100 JOURS DU PLQ

Dans son édition de samedi, LE DEVOIR publiera une entrevue accordée cette semaine par le premier ministre Robert Bourassa. Le chef libéral y fera le bilan des 100 premiers jours de son administration tout en commentant les dossiers de l'heure.



ATTENTAT À PARIS

L'explosion d'une bombe dans un centre commercial des Champs-Élysées a fait deux morts et neuf blessés graves hier après-midi à Paris. L'attentat n'a pas été revendiqué.

Turner dénonce la faiblesse de Mulroney sur les pluies acides

JOCELYN COULON

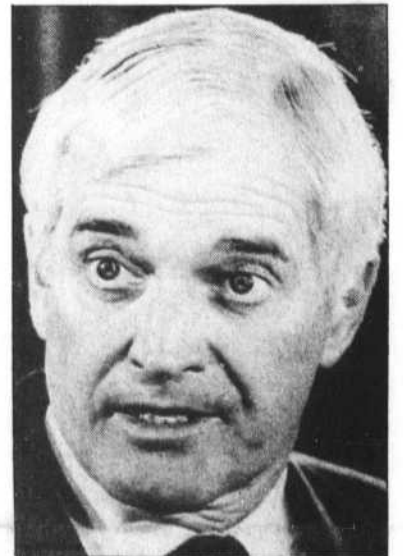
OTTAWA — Le chef de l'opposition libérale, M. John Turner, a qualifié de « résultat cosmétique », la déclaration du président américain, M. Ronald Reagan, sur les pluies acides et il a dénoncé la faiblesse du premier ministre, M. Brian Mulroney devant le leader américain.

Mercredi après-midi, après des années de réticences, le président Ronald Reagan a reconnu publiquement que les pluies acides constituent un problème écologique grave commun aux États-Unis et au Canada. Il a déclaré, en présence du premier ministre Mulroney, qu'il endossait totalement les recommandations du rapport Lewis-Davis sur les pluies acides.

« Je suis bien d'accord pour accepter que le premier ministre a apparemment convaincu le président que les pluies acides empoisonnent nos lacs et nos rivières. Mais ce n'est pas grand chose puisque M. Reagan a reconnu un fait. C'est tout. Il n'y a aucun programme de dépollution, pas de calendrier et surtout pas de fonds pour financer des actions concrètes », a déclaré le leader libéral.

Pour M. Turner, le sommet de Washington s'est révélé être une opération de relations publiques où les images comptaient plus que la substance. « Le président a réussi à pousser de côté le premier ministre de façon élégante et gentille. Mais il ne fait rien de concret, surtout sur les pluies acides ».

Le chef de l'opposition pense que M. Mulroney a été dupé car le président américain s'est donné encore cinq ans pour faire des recherches



M. John Turner

avant de commencer à vraiment travailler sur le problème.

« Voilà le grand échec de ce sommet, a aussi déclaré, M. Charles Caccia, critique libéral sur l'environnement. Encore cinq ans de recherches sur les pluies acides et pendant ce temps les émissions polluantes vont continuer d'augmenter. »

Le rapport Lewis-Davis, déposé en janvier dernier, recommandait principalement la mise sur pied d'un programme pilote pour tester différentes technologies de contrôle des émissions acides. Selon les auteurs du rapport, l'américain M. Drew Lewis et le canadien M. Bill Davis, ce programme de cinq ans nécessitera un investissement de \$5 milliards de dollars.

Voir page 10: Opposition

Le gouvernement Chirac: première épreuve réussie de la cohabitation



M. Jacques Chirac

PARIS (AFP) — Le président du parti néo-gaulliste RPR, M. Jacques Chirac, a été officiellement nommé, hier après-midi, premier ministre du nouveau gouvernement de la France, par le président socialiste, M. François Mitterrand, son principal adversaire politique et il y a une semaine encore.

Inédite en France, cette cohabitation au sommet de l'État entre deux hommes qui dirigent depuis dix ans les deux principales formations politiques françaises, a été rendue inévitable par la victoire de la coalition de droite aux élections législatives de dimanche.

M. Chirac, 53 ans, qui succède ainsi au socialiste Laurent Fabius, revient à l'Hôtel Matignon, siège du premier ministre, dix ans après l'avoir quitté. Il avait en effet déjà dirigé le gouvernement sous la présidence de M. Valéry Giscard d'Estaing, de mai 1974 à août 1976, date à laquelle

il avait démissionné à grand fracas, estimant ne pas disposer de tous les pouvoirs liés à sa fonction.

Quelques minutes après l'annonce officielle de sa nomination par le secrétaire général de l'Élysée, M. Jean-Louis Bianco, le nouveau premier ministre s'est adressé aux Français, à la télévision, depuis son fief de la mairie de Paris, pour leur demander de faire taire leurs divisions et de se rassembler dans un esprit d'ouverture et de tolérance.

Voir page 10: Cohabitation

Le cabinet de Chirac

— page 10

P. M. Johnson: le gouvernement libéral remet en cause la souveraineté de l'Assemblée nationale

RUDY LE COURS

QUÉBEC (PC) — En acceptant la Charte canadienne des droits et libertés de la personne, le gouvernement libéral a remis en cause la souveraineté de l'Assemblée nationale et le caractère distinct du Code civil du Québec.

C'est ce qu'a soutenu hier le chef de l'opposition officielle Pierre Marc Johnson, en présentant sa motion de blâme à l'endroit du gouvernement libéral pour avoir « agi de façon prématurée, imprudente et improvisée en reconnaissant une partie substantielle de la Loi constitutionnelle de 1982 ».

Dans une envolée oratoire qui avait tous les airs d'une plaidoirie, le chef péquiste a indiqué que la reconnaissance de la Charte canadienne signifie que sept premiers ministres du Canada anglais définissent, sans le consentement

du Québec, ce que pourront être les droits et libertés des Québécois et que neuf juges de la Cour suprême en seront les derniers intermédiaires.

« Qui pourrait prétendre dans un tel contexte que continuerait d'exister et de se développer un peuple québécois ou une société québécoise à partir du moment où elle abandonne, à toutes fins utiles, son droit et sa capacité de définir ici (...) les droits et les libertés », a demandé M. Johnson.

Il a rappelé que le Projet d'accord constitutionnel présenté à Ottawa en mai dernier par l'ex-gouvernement péquiste prévoyait que le Québec acceptait d'être lié par les articles de la Charte canadienne touchant les droits démocratiques.

Mais, a-t-il précisé, au Québec ces droits sont les lois sur le financement des partis politiques, sur la consultation populaire ou la démocratie municipale « qui, à bien



M. Pierre Marc Johnson

des égards font l'envie des autres coins du Canada ».

Le chef de l'opposition soutient en outre que le Québec n'a pas de quoi avoir honte de son bilan en matière de libertés individuelles.

Il a raillé ceux qui, dans les années 50, se portaient à la défense de la Cour suprême contre les forces nationalistes d'alors pour faire respecter les droits et libertés. « Cette génération a pris le pouvoir un jour à Ottawa et nous a rentrés dans la gorge le Canada Bill de 1982. »

M. Johnson a vanté la souplesse de la Charte québécoise qui permet, selon lui, de s'ajuster rapidement et efficacement aux progrès ou aux consensus sociaux. Au Québec, il ne peut y avoir discrimination pour raison de grossesse parce que sa Charte a pu être amendée rapidement à la suite d'une décision restrictive d'un tribunal. Il aurait fallu des dizaines d'années, soutient-il, pour amender la Charte canadienne dans des circonstances analogues.

Il note que l'Assemblée nationale peut y déroger à deux occasions. D'abord, lorsqu'on croit que l'interprétation d'un droit indivi-

duel ralentit le progrès (la Loi des petites créances va à l'encontre du droit à un avocat mais accélère les règlements).

Lorsque, dans l'autre cas, le gouvernement suspend l'application d'un droit pour passer une loi spéciale, comme celles contre le Front commun de 1982, « il y a une sanction à cette dérogation, nous l'avons vue quant à nous le 2 décembre », a poursuivi M. Johnson.

Se fondant sur des textes du ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes M. Gil Rémillard écrits avant son entrée en politique, M. Johnson soutient que la reconnaissance de la Charte canadienne équivaut à amputer l'Assemblée nationale de ses pouvoirs en matière de droits et libertés « au profit d'un système judiciaire pancanadien extrêmement centralisé ».

M. Johnson a enfin rappelé que la Cour suprême n'avait pas en-

Voir page 10: Johnson

Gourgue quitte la junte haïtienne

PORT-AU-PRINCE (AFP) — Me Gérard Gourgue, ministre haïtien de la Justice et l'un des deux membres civils du Conseil national de gouvernement (CNG) créé à Haïti après la chute du président Jean-Claude Duvalier, a démissionné hier de ces deux fonctions. C'est la crise.

Dans une lettre au général Henri Namphy, président du CNG, Me Gourgue affirme, pour expliquer sa décision, qu'après 42 jours d'existence du CNG, l'oeuvre de redressement obligatoire et de changement nécessaire réclamée par le peuple haïtien tout entier se heurte à des résistances et des lenteurs qui vont à l'encontre des revendications nationales.

Me Gourgue, qui était avant la fin du régime Duvalier président de la Ligue haïtienne des droits de l'Homme, a déclaré à l'AFP : « Je redeviens président de la Ligue des droits de l'Homme, et je continue le combat pour le triomphe des droits de l'Homme pour tous les Haïtiens ».

Voir page 10: Gourgue

PRÉCISION ET PUISSANCE

LUXMAN

À travers les composantes Luxman, les notes reprennent vie, et le plaisir musical séduit...

Table, récepteur, cassetophone et autres composantes à prix attrayant!

MUSICALITÉ

CASTLE

Des enceintes, comme des instruments de musique, ça se sculpte dans la matière, de la main d'artistes expérimentés. Castle, une société d'artistes, vous offre une musicalité exceptionnelle!

A compter de 389 \$ la paire

LES PETITS MAGASINS AU GRAND... GRAND CHOIX!

Dumoulin

8390 ST-HUBERT (Sud Métropolitain) 388-4636 / 1122

5916 BÉLANGER (coin Lacordaire) 256-7571

Après soixante-quinze ans d'exploration et de découvertes, nos gens constituent toujours notre source d'énergie la plus précieuse.



Archives Shell



Il en est ainsi depuis 1911... et pour être plus exact, depuis le 21 mars 1911. C'est en effet ce jour-là que Shell a débuté en affaires au Canada.

Nous n'avions alors pour tout bien que la conviction profonde de la nécessité d'une compagnie pétrolière ainsi qu'une poignée d'employés déterminés. Ces gens se sont donné corps et âme afin de satisfaire les besoins énergétiques des Canadiens. Après deux décennies, ils ont fait de Shell une entreprise non seulement bien établie mais également innovatrice et en avance dans le domaine techno-



logique. Par la suite, nous avons élargi nos opérations de raffinage, mis sur pied des programmes d'exploration et été un pionnier dans le domaine pétrochimique.

Ainsi, dans les années 50, notre liste



d'innovations technologiques était devenue tout aussi impressionnante que le nombre de nos employés.

Au cours des années 60 et 70, nous avons ouvert la voie à l'exploration en mer et consolidé notre position de leader canadien pour la production de gaz naturel et de soufre.

Aujourd'hui, le projet des sables pétrolifères de Shell à Peace River et la raffinerie de Scotford constituent non



seulement des exemples d'excellence technologique en fait d'exploitation et de raffinage mais représentent également l'avenir canadien en production énergétique. De la même façon, notre récent investissement à la raffinerie de Montréal-Est va nous permettre de mieux répondre aux besoins futurs des Québécois en matière d'énergie.

Aucune de ces réalisations n'aurait été possible sans les hommes et les femmes qui ont travaillé pour Shell au cours de toutes ces années. Leur ténacité, leur volonté de sortir des sentiers battus, de trouver des



solutions alors que d'autres abandonnaient ont fait le succès de Shell mais également de plusieurs de nos fournisseurs canadiens.

La présence de Shell d'un bout à l'autre du pays a ainsi apporté des avantages économiques et technologiques à ces entreprises, et elle continuera à le faire dans le futur.

C'est pourquoi, en ce soixante-quinzième anniversaire de Shell, nous aimerions que vous vous joigniez à nous pour dire un grand merci à tous les pionniers, défricheurs, innovateurs et ingénieurs qui ont fait de Shell ce qu'elle est aujourd'hui.



75 ANS
SHELL CANADA 
Productrice de technologie et d'emplois.

Satisfaction à peu près générale Les urgences : le Conseil régional prêt à passer à l'action

RENÉE ROWAN

Dès hier, le Conseil régional de la santé et des services sociaux de la région de Montréal métropolitain (CSSSRMM) avait en poche, pour 1986-1987, quelque \$30 millions pour tenter de corriger les problèmes liés à l'engorgement des urgences.

« Ni le conseil régional, ni aucun des intervenants du réseau ne peut prétendre aujourd'hui qu'il n'a pas à sa disposition l'argent nécessaire pour agir... déjà, on peut se mettre à la tâche », commentait visiblement satisfait le directeur général du CSSSRMM, M. Gérard Marcoux.

« Il faut absolument que tous ensemble, on fasse cesser le scandale des urgences à Montréal », devait-il ajouter au cours d'une entrevue.

Les \$9 millions accordés sur deux ans pour la mise sur pied de services intensifs de maintien à domicile (dont \$5 millions pour l'exercice débutant le 1er avril) devraient permettre d'ici deux ans de libérer 400 lits actuellement occupés par des malades chroniques, éliminant ainsi ce problème, estime M. Marcoux.

Au début de janvier 1986, 24 centres hospitaliers de soins de courte durée sur les 28 de la région de Montréal (y compris les hôpitaux psychiatriques) dépassaient le seuil autorisé de 10 % de patients de soins prolongés en attente de placement vers les centres hospitaliers de longue durée ou les centres d'accueil.

Les services intensifs de maintien à domicile visent d'une part, à éviter l'hospitalisation lorsqu'elle n'est pas nécessaire ou à la raccourcir et, d'autre part, à éviter ou retarder l'hébergement des bénéficiaires.

Les 16 CLSC de la région de Montréal et les sept équipes de secteur (là où il n'y a pas de CLSC) auront accès à un budget spécial, budget qui sera géré par le Conseil régional. Après référence et évaluation du bénéficiaire, le CLSC prendra la personne en charge et facturera le service au Conseil régional. Les CLSC devront se doter, sur une base sous-régionale, de services de 24 heures par jour, sept jours par semaine, pour répondre aux demandes des hôpitaux et aux urgences à domicile des bénéficiaires admis au programme.

Le Conseil régional doit, dans les prochains jours, entrer en communication avec les CLSC, « mais déjà nous les savons très ouverts... Ils se présentent comme d'excellents collaborateurs », commente M. Marcoux. « Le défi que nous avons à relever ensemble, c'est de donner des services lourds à la population âgée, mais à domicile. »

Déjà, le Conseil régional, en étroite collaboration avec les CLSC offre des services à domicile, 16 heures par semaine, à 800 personnes âgées. À la Fédération des CLSC, la réaction est positive. « On peut être assuré de notre appui le plus complet », déclare le directeur général par intérim, M. Jacques Wilkins.

Parallèlement, on travaillera à la mise en place et à la consolidation d'équipes multidisciplinaires à l'urgence et aux cliniques externes, reliées en particulier au traitement des personnes âgées et de toute autre personne requérant un support particulier. Ces équipes auront aussi pour rôle d'assurer la liaison entre les ressources du centre hospitalier, les ressources externes et le milieu familial.

La première responsabilité du Conseil, indique M. Marcoux, est d'identifier à ce chapitre les centres prioritaires et de travailler d'abord avec eux. En tête de liste, il y a Cité de la Santé de Laval, Santa-

Cabrini, Jean-Talon, Maisonneuve-Rosemont, Fleury et Sacré-Coeur.

Une autre mesure qui devrait prendre effet immédiatement, c'est l'engagement dans chacun des centres hospitaliers d'un médecin-coordonnateur à l'urgence et à l'admission. Une enveloppe de \$790,000 est prévue à cet effet.

Dès 1980, le Conseil régional avait demandé par lettre, à chacun des hôpitaux, de nommer un coordonnateur. Quelques-uns seulement ont acquiescé à cette demande. L'aspect financier représentait un facteur important par rapport à l'acceptation des conseils des médecins et dentistes et des chefs de départements médicaux, mais la résistance venait surtout du fait que les décisions concernant l'admission étaient remises entre les mains d'une seule personne.

« Aujourd'hui, les hôpitaux n'ont plus le choix : la détermination gouvernementale est là », constate M. Marcoux. Ce poste reste à combler à Cité de la Santé de Laval, Santa-Cabrini, Jean-Talon, Maisonneuve-Rosemont, Fleury, l'Hôpital général juif, Notre-Dame, Saint-Michel, Royal Victoria, l'Hôtel-Dieu.

On constate, à chaque année, la fermeture massive d'au-delà de 2,000 lits de soins de courte durée à Montréal entre le 24 juin et le 3 septembre. Le plan d'ensemble annoncé par Mme Lavoie-Roux mercredi prévoit la rouverture de 500 lits durant la prochaine période estivale, en plus des 500 lits déjà rouverts en 1985-1986 pour un total de 1,000 lits. Les crédits accordés à cet effet visent à permettre au Conseil régional d'ajuster la disponibilité des lits de soins de courte durée en fonction de la demande tout au cours de l'année.

Les hôpitaux entrent-ils déjà des problèmes de ce côté, en particulier au niveau du recrutement des infirmières. « C'est vrai, reconnaît le directeur du Conseil régional, cela ne sera pas facile. » Il faudra, soutient-il, faire un recrutement plus intensif du côté des infirmières en chômage, de celles qui sont en régions périphériques et des nouvelles diplômées. Le secteur public devra être mieux exploité, indique-t-il, et même, si c'est nécessaire, il faudra faire appel aux agences privées.

Pour s'assurer de la mise en marche de l'ensemble des mesures, le Conseil régional demandera à chacun des intervenants du réseau — hôpitaux, CLSC, centres d'accueil, centres de services sociaux — un bilan mensuel. Cela ne sera pas fait dans un esprit « policier », mais plutôt dans un esprit de collaboration et de soutien, précise M. Marcoux.

Le président du conseil d'administration du CSSSRMM, le Dr Claude Farah-Lajoie qui, lui aussi, se déclare très satisfait des mesures annoncées par le gouvernement, doit convoquer dans les prochaines heures si ce n'est déjà fait les présidents des conseils d'administration, les directeurs généraux et les directeurs des services professionnels des 28 centres hospitaliers de la région de Montréal pour discuter avec eux du plan d'ensemble.

Les hôpitaux sont en général satisfaits du plan gouvernemental même si quelques directeurs ont exprimé une certaine déception. « L'hôpital Maisonneuve-Rosemont a sa part importante dans tout ce qui a été annoncé... La réaction réservée que son directeur général a pu avoir est due à une absence d'information, estime M. Marcoux.

Quant à l'hôpital Charles-Lemoyne, les mesures qui le concernent plus directement, ne seront annoncées que d'ici quelques semaines... il n'a pas été « oublié » comme la direction avait pu le croire au départ.

Relations avec les autochtones : Rémillard propose le modèle québécois au reste du pays

MARIE TISON

OTTAWA (PC) — L'Accord de la baie James et l'Accord du Nord-Est québécois pourraient servir d'exemples aux différents gouvernements du Canada qui négocient avec leurs populations autochtones.

C'est ce qu'a soutenu hier le ministre québécois délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, M. Gil Rémillard, au premier jour de la rencontre fédérale-provinciale sur les questions constitutionnelles intéressant les autochtones.

« Ces ententes entre le gouvernement du Québec et trois nations autochtones de la province constituent des modèles précieux qui pourraient être suivis avantageusement à travers le Canada, a déclaré M. Rémillard. Nous-même espérons les utiliser en tant que base à la négociation et à la conclusion d'ententes formelles avec nos populations autochtones et nos concitoyens. »

L'Accord de la baie James et l'Accord du Nord-Est québécois, conclus au début des années 70 sous le gouvernement libéral de Robert Bourassa, ont entraîné la cession par les

autochtones de droits territoriaux en échange de fortes sommes d'argent et d'une forme de gouvernement autonome autochtone.

La rencontre fédérale-provinciale, qui prend fin aujourd'hui, vise à préparer la quatrième conférence des premiers ministres et des quatre plus importants groupes autochtones sur les droits constitutionnels des autochtones.

La conférence, qui devrait se tenir au printemps 1987, visera à inclure une forme de gouvernement autochtone autonome dans la Constitution.

La troisième conférence, qui s'est tenue en avril dernier, avait presque donné lieu à un accord.

Au cours de la présente rencontre, les intervenants, soit les ministres provinciaux responsables des questions amérindiennes et les représentants des nations autochtones canadiennes, tenteront de définir ce qu'ils entendent par un gouvernement autonome, notamment en ce qui a trait au territoire, aux ressources, aux institutions, à la langue et à la culture.

« S'il est un groupe qui a droit à une reconnaissance immédiate et



M. Gil Rémillard

sans réserve au droit fondamental à un gouvernement autonome, c'est bien notre population autochtone, a déclaré M. Rémillard. Il n'y a aucun doute que la reconnaissance des droits autochtones fait partie de notre conscience collective. Le ministre a cependant ajouté que le droit à un gouvernement auto-

nome autochtone ne peut être dissocié de la société canadienne dans son ensemble.

En outre, si ce droit doit être protégé constitutionnellement, il doit également bénéficier de moyens d'action, de territoires à développer et de populations à administrer, a déclaré M. Rémillard.

« Une approche multilatérale peut nous aider à mieux définir le problème. »

Le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes a souligné que la présence du gouvernement du Québec n'impliquait pas qu'il reconnaisse l'Acte constitutionnel de 1982, que le Québec considère inacceptable dans sa forme présente.

« Notre présence est une indication de notre intérêt pour le respect des droits fondamentaux, notamment des droits des autochtones », a-t-il expliqué.

Outre M. Rémillard et le ministre de la Justice Herbert Marx, la délégation québécoise comprend entre autres des représentants des Hurons, des Cris, des Mohawks, des Algonquins et des Attikameks-Montagnais.

Hébert supplie Mulroney d'agir maintenant

MARIE TISON

OTTAWA (PC) — Le sénateur Jacques Hébert a écrit une seconde lettre au premier ministre Brian Mulroney, lui demandant de hâter les choses.

« La jeunesse canadienne ne devrait pas être forcée d'attendre parce que le gouvernement préfère s'occuper d'affaires qu'il juge plus pressantes », a écrit le sénateur de 62 ans, qui en était hier à sa dixième journée de grève de la faim dans le hall du Sénat.

« Le meilleur moment pour agir, c'est maintenant, tout de suite, et j'essaie par mon geste d'attirer votre attention sur les besoins criants de nos jeunes, a-t-il ajouté. Pour trop d'entre eux, il est déjà trop tard. »

M. Hébert, dans une première lettre au premier ministre datée du 10 mars 1986, avait indiqué qu'il refuserait de prendre toute nourriture tant que le gouvernement ne reviendrait pas sur sa décision d'abolir le programme Katimavik.

Le sénateur, amaigri, passe maintenant la majeure partie de ses journées étendu sur un large divan de cuir rouge, à écouter de la musique classique avec un walkman.

Hier, il en était au *Boléro* de Ravel, fatigué des symphonies de Beethoven.

Il a continué à recevoir des appuis de groupes et d'individus, comme l'é-

cologiste Pierre Dansereau, le conseil de ville de Haldimand, en Ontario, le révérend Joseph Fredette, du Nouveau-Brunswick, le ministre de l'habitation de l'Ontario Alvin Culling et même la Corporation de conservation du Wisconsin.

La ministre d'Etat à la Jeunesse Andrée Champagne a cependant réitéré hier que Katimavik ne sera pas réinstauré, malgré ces pressions.

Le nouveau programme promis par le premier ministre Mulroney n'est pas encore prêt à être annoncé et il ne ressemblera pas à Katimavik, a-t-elle déclaré.

« Pourquoi mettrions-nous fin à un programme pour le remplacer par quelque chose de similaire », a-t-elle lancé, soutenant que le nouveau programme visera à créer des emplois, contrairement à ce qu'avait déclaré la veille le secrétaire d'Etat Benoit Bouchard.

Le sénateur a répété hier que la réinstauration de Katimavik n'était qu'un symbole, le signe d'une nouvelle sensibilité aux problèmes de la jeunesse et d'une nouvelle stratégie globale.

« Je vous supplie, Monsieur le premier ministre, de prendre en considération une fois de plus le sens de mon action et de mobiliser toute la volonté politique dont vous disposez pour rendre l'espoir à la jeunesse du Canada », indique-t-il dans sa lettre.

Dans cette missive, le sénateur

Hébert a défendu l'aspect démocratique de son geste et a décrit la situation de jeunes chômeurs, la qualification de « calamité nationale ».

« La possibilité d'une autre génération perdue n'est que trop réelle, a-t-il écrit. Je me sens en conscience obligé de tout faire pour prévenir un si grand malheur. »

M. Hébert a commencé hier à suivre une série de mesures visant à économiser ses énergies, en concentrant notamment ses entrevues avec les médias entre 10 heures et 11 heures le matin.

« J'ai fait valoir mon point de vue d'un grand nombre de personnes, mais le gouvernement ne semble pas avoir capté le message », a-t-il déclaré.

Il se disait cependant confiant de voir les conservateurs accéder, non pas à ses demandes, mais à la volonté de la population canadienne, si elle fait pression à son tour sur eux.

« Ils (les conservateurs) sont mieux de savoir que je ne vais jamais lâcher », a-t-il toutefois lancé, ajoutant que le gouvernement l'avait peut-être sous-estimé.

Le Dr Byron Marshall Hyde visite M. Hébert tous les jours, à la demande du sénateur Philip Deane Gantès.

Un électrocardiogramme effectué mardi a révélé une certaine irrégularité cardiaque, a indiqué le Dr Hyde.

La projet de protection sol-eau est bien accueilli même par les agriculteurs

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

La volonté du gouvernement québécois de s'attaquer à la pollution de l'eau engendrée par l'érosion des sols agricoles a suscité hier des réactions favorables non seulement chez les groupes environnementaux mais aussi du côté agricole.

Ce consensus, qui n'est pas sans nuances, survient au lendemain de l'annonce par le ministre québécois de l'Environnement, M. Clifford Lincoln, d'un projet de loi destiné à instaurer un régime de protection des milieux aquatiques et riverains ainsi que des sols agricoles.

Rejoint au téléphone en Mauricie, le vice-président de l'Union des producteurs agricoles (UPA), M. Normand Duval, a déclaré que les agriculteurs québécois « s'interrogent de plus en plus eux-mêmes sur les méthodes de culture qu'on nous a apprises et qui nous amènent à cultiver au bord et jusque dans les fossés. »

« Pour nous, le problème est réel et il est évident qu'on a intérêt à empêcher nos terres de se retrouver dans les cours d'eau. Mais quand le porte-feuille est à plat, toute la question est de savoir qui va payer pour la perte de production qui va résulter de la diminution des superficies cultivées au profit de bandes riveraines protégées ou de changements de méthodes culturales? »

« Depuis des années, ajoute le vice-président de l'UPA, on nous apprend à drainer, à produire avec des doses de plus en plus fortes d'engrais, des pesticides et des machines de plus en plus lourdes. Mais personne ne nous a dit que cela pourrait un jour compromettre la qualité et la productivité de nos terres. Je voudrais bien vous voir demain au Crédit agricole en train de leur expliquer que nous investissons dans l'avenir en déminuant vos rendements... »

De son côté, Me Louis-Paul Allard, président d'A Court d'eau, un mouvement voué à la dépollution de la rivière Assomption, déclarait que le

projet de M. Lincoln « suscitait de grands espoirs » par son envergure et sa philosophie, axée sur la conservation. En attendant que ce projet ait force de loi, Me Allard suggère à M. Lincoln de faire disparaître les dépenses qui empêchent la Loi et les règlements de l'Environnement de s'appliquer au milieu agricole, sauf s'il s'agit de fumiers d'élevage.

Le président de la Fédération québécoise de la faune, M. Léopold Quintal, réclamait dans le même sens un « moratoire » sur le drainage des terres et sur tout projet de redressement ou d'artificialisation de cours d'eau.

Quant au co-président de la Société pour vaincre la pollution (SVP), il espérait que « M. Lincoln sera en mesure de livrer la marchandise » quand il promet de s'attaquer avec fermeté à la pollution de sources agricoles et industrielles. Il est, déclare M. Green, « que les avocats du ministère découvrent que la Loi de l'Environnement s'applique aussi au secteur industriel. »

« Les pollueurs les plus notaires comme Dioxide, ajoute-t-il, semblent faire fi des ordonnances sans que le ministère ne réagisse. Les pâtes et

papier n'ont pas atteint la moitié de leurs objectifs de dépollution et le ministère ne fait rien. Quand nous avons poursuivi nous-même la Tricil, le contentieux du ministère nous a nui par ses propres poursuites qui n'ont d'ailleurs jamais abouti. Et voilà que la CUM va jusqu'à retirer des poursuites dûment inscrites contre la Noranda en échange de promesses. On offre l'impunité la plus totale à toutes les entreprises qui signent des protocoles de dépollution : nous on demande l'arrêt de ces pratiques qui constituent des permis de polluer inacceptables. »

Madeleine Ouellette-Michalska



auteure de **La Maison Trestler** et de **La Tentation de dire** vient d'être reçue à l'Académie canadienne-française.

Nos félicitations.

Les Éditions QUÉBEC/AMÉRIQUE
450, rue Sherbrooke Est, suite 390
Mtl. H2L 1J8
tél.: (514) 288-2371

IL FAUT LIRE



FRANÇOIS WEYERGANS
La vie d'un bébé

« Avec la fascination des myopes pour le grain secret des choses, ce fou de littérature et cet amateur de défis aime à faire preuve que son art favori peut tirer, de l'infiniment petit, détails et enseignements inaperçus. »
(B. Poirot-Delpech, Le Monde)

« Par la fable, par l'humour, par toutes sortes de trouvailles inaccessibles à l'échographie, François Weyergans conjure le terrible mystère qui prélude aux ayeu et nous livre en lumière boréale ses mémoires d'outre-temps : avant la vie, c'était vraiment la belle vie. »
(J.-L. Ézine, Le Nouvel Obs.)

En librairie à 16,95\$
M. François Weyergans est l'invité d'honneur du Salon du livre de Hull du 19 au 23 mars.

ÉDITIONS GALLIMARD

guérin
l'éditeur
qui édite

APPROUVÉ PAR LE M.E.C.
WHAT'S ON
Auteure: Maryse Bosquet
1re secondaire Manuel 13,95\$
ISBN-2-7601-1356-6 (191 pages)
Cahier d'activités 6,95\$
ISBN-2-7601-1357-4 (144 pages)

WHAT'S ON ?
Maryse Bosquet Activités Book 1

Informez-vous de notre nouvelle politique de remise
En vente dans les librairies:
4560 rue Station
Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél: (514) 849-1112

LES ENFANTS MAL AIMÉS
ON EN RETROUVE DANS VOTRE QUARTIER ET CHEZ VOUS...
Réagissons
Québec

guérin éditeur limitée
4501 Drolet
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514) 842-3481

Le matériel tient compte du vécu de l'élève à travers les thèmes exploités et des différents styles d'apprentissage à travers les habiletés langagières exploitées au niveau de chaque « show ». Il considère la langue comme moyen de communication, utilise des documents à caractère authentique et suggère à l'enseignant d'employer des documents authentiques. Il intègre plusieurs objectifs à l'intérieur d'une même situation ou d'un même thème. Le guide du maître contient la mise en situation pour chaque « émission », les objectifs à préciser pour les élèves et des suggestions d'utilisation du matériel authentique.
Guide du maître (A paraître sous peu)

168 est, rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél: (514) 843-6241

LES POINTS DANS LES POCHEs

Les cols bleus : les négociations n'ont pas repris

ALAIN DUHAMEL

Ni le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) qui groupe les employés manuels de la Ville de Montréal, ni l'administration municipale n'avaient hier pris l'initiative de relancer des négociations interrompues depuis la fin de semaine dernière.

L'administration municipale pose deux conditions à la reprise des pourparlers : le respect d'une entente survenue samedi entre le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, et le président de la FTQ, M. Louis Laberge, d'une part, et l'abandon de moyens de pression, d'autre part.

L'administration municipale a fait savoir hier qu'il y avait eu actes de vandalisme dans des ateliers municipaux (perforation de radiateurs et sucre dans des moteurs) et qu'elle exigeait une prestation normale de services.

Le syndicat a donné instruction à ses membres de travailler en respectant scrupuleusement les règles de sécurité et refusant d'accomplir du travail en temps supplémentaire.

Le comité syndical de négociation s'employait à revoir le bilan des négociations et devrait, aujourd'hui croit-on, conclure sur la suite à donner aux événements.

Le Service des travaux publics estime à trois semaines environ le temps qu'il lui faudra pour rattraper tous les travaux indispensables au rétablissement complet et normal de l'activité municipale.

En priorité, il a entrepris la collecte des déchets en souffrance en plusieurs points de la ville et de réparation des rues et des conduites d'eau.

La réouverture des piscines et patinoires municipales s'effectuera progressivement d'ici au premier avril en prenant en compte le congé pascal (28, 29, 30 et 31 mars). Le Jardin botanique (depuis le 19 mars), l'Aquarium (22 mars), le Planétarium (29 mars) accueilleront à nouveau le public aux heures habituelles d'ouverture tandis que les maisons de la culture et les bibliothèques sont normalement en exploitation.

Gulf : vente partielle

QUEBEC (PC) — Le ministre de l'Énergie John Ciacca annoncera dès lundi la vente de l'usine de phénol rattachée au complexe pétrochimique d'Ultramar, l'ancien Gulf, dans l'Est de Montréal.

Interrogé par le député péquiste de Roberval Michel Gauthier, lors de la période des questions jeudi, le ministre Ciacca a confirmé qu'il avait « presque conclu une entente » avec une société — Lavallin ou SNC — et qu'il serait en mesure d'en annoncer la teneur en début de semaine prochaine.

Seule l'usine de phénol serait vendue, ce qui entraînerait le maintien de 100 emplois.

Personne ne semble intéressé, toutefois, par la raffinerie et le reste du complexe pétrochimique.

« En ce qui concerne la raffinerie, j'ai tenté d'obtenir des contrats de raffinage pour essayer d'intéresser des acheteurs éventuels. Malheureusement, je n'ai à ce moment-ci aucun acheteur qui est intéressé à acheter la raffinerie pour la rouvrir », a admis le ministre de l'Énergie et des Ressources.

Dans les bureaux de Travail-Québec, « les coupures libérales » se solderont par la disparition de 160 postes dans l'immédiat et de quelques dizaines d'autres d'ici quelques mois.

Dès ce printemps, le syndicat devrait faire connaître ses propositions alternatives en vue de solutionner le problème du déficit sans altérer le niveau de l'emploi dans les services gouvernementaux.

Incidentement, le SPGQ a demandé, une nouvelle fois cette semaine, au ministre québécois des Finances, M. Gérard-D. Lévesque, de rendre publique « la comptabilité exacte » des dépenses fiscales, exemptions et abris fiscaux, dont bénéficient certains citoyens et corporations contribuables.

Le syndicat estime qu'une partie de la solution du déficit se trouve de ce côté.

Les médecins spécialistes souhaitent la création d'un système de santé privé parallèle au Québec

MAURICE GIRARD

(PC) — La Fédération des médecins spécialistes a donné son appui hier à la proposition de la Chambre de commerce du Québec, qui souhaite la création d'un système de santé privé au Québec, fonctionnant en parallèle avec le réseau public.

À l'issue de la deuxième journée d'audiences restreintes de la Commission d'enquête Rochon sur les services de santé et les services sociaux, le porte-parole des médecins spécialistes, M. Paul Desjardins, a déclaré que « le secteur de la santé devrait avoir la même sorte de structure que le système d'Éducation, soit un réseau public et un autre privé ».

Encore plus explicite, M. Marc Bouchard, un médecin qui avait participé la semaine dernière à la présentation de la Chambre de commerce, a souligné que les deux organismes « pensaient la même chose », qu'ils ne voulaient pas « détruire le système » actuel de santé, mais « l'ouvrir ».

Par ailleurs, la comparution de la Fédération des spécialistes a fourni l'occasion à son porte-parole d'apporter des « corrections et des précisions » à une déclaration qu'il a faite, le 18 février, en compagnie du président de la Fédération des omnipraticiens, M. Clément Richer.

En réaction à la décision de la ministre des Affaires sociales Thérèse Lavoie-Roux de réduire de moitié le nombre de commissaires et d'éliminer deux médecins, les deux porte-parole des fédérations avaient mis en doute la « crédibilité » de la commission. M. Desjardins avait, de bout de ligne, offert la collaboration des spécialistes des fédérations aux commissaires, qu'il avait ainsi présentés : « Vous, les incompetents, qui devez enquêter sur la santé ».

Son collègue Richer venait alors de déclarer : « Quand on étudie les services bancaires, tout le monde trouve normal et naturel d'avoir des banquiers qui siègent à la commission d'enquête. C'est quand même très bizarre d'étudier un service de santé sans médecins, c'est comme essayer de bâtir un pont sans ingénieur, ni architecte ».

Hier, témoignant en face des six commissaires et son président, M. Desjardins a offert une forme de rétractation. Le moyen utilisé est classique : c'est la faute des journalistes. Il a récusé la nature des propos qu'on lui a attribués et l'interprétation qu'on en a faite. En clair, il n'a pas dit ce qu'il a dit, même si ses propos ont été enregistrés.

« Sachez de façon claire et précise que nous respectons les règles du jeu et que nous vous offrons nos ressources pour travailler avec vous et non contre vous », a affirmé M. Desjardins au président Rochon, ravi de voir dissiper cette lourde ambiguïté.

Par ailleurs, comme bien d'autres intervenants, les médecins spécialistes estiment que le régime actuel est « sclérosé ». « Par delà l'éclectisme et l'improvisation, c'est au refus de l'État de cerner, d'apprécier et d'évaluer ses propres interventions qu'on peut imputer l'échec de plusieurs démarches ».

Québec aurait commis ces dernières années trois erreurs impardonnables : l'imposition d'un ratio au

nombre de médecins spécialistes (40 % par rapport à 60 % d'omnipraticiens), le contingentement des postes dans les établissements d'enseignement universitaires et le décret punitif réduisant à 70 % la rémunération des résidents et internes.

Selon les spécialistes, la pénurie actuelle de médecins spécialisés en région se double d'une mauvaise répartition des effectifs. On espère que le Conseil du trésor donnera son aval sous peu à la proposition présentée conjointement avec les Centres régionaux de service sociaux et de santé et les doyens de faculté de médecine pour l'ouverture de 50 postes de spécialistes.

À l'heure actuelle, la pratique de la médecine au Québec est dans un piètre état, si on en croit les spécialistes : « La qualité des soins et des services est insatisfaisante. Les équipements et les infrastructures sont sur la voie de la vétusté. Les personnels sont démotivés. Ce ne sont certes pas là les directions qu'indiquent les artisans de la réforme mais ce sont des tares qui minent les fondements des politiques sociales ».

Les feux d'artifice de retour

(PC) — Le prochain Festival international de feux d'artifice, du 23 mai au 19 juin dans l'île Sainte-Hélène, offrira huit spectacles de 25 minutes en plus des « salves d'honneur » le soir de la clôture ; ces événements lumineux auront lieu les lundis et vendredis.

Luc Beaugard, désigné par la ville de Montréal pour en présider l'organisation, a précisé jeudi en conférence de presse que les huit fabricants de pièces pyrotechniques invités représenteront l'Italie, les États-Unis, la France, le Portugal, l'Espagne, la Chine, le Brésil et le Canada.

La compagnie Ampleman Pyrotechnie, établie dans le quartier Saint-Michel, de Montréal, représentera le Canada ; l'an dernier, c'était une société de l'Ontario qui possédait aussi une usine au Québec, à Papineauville.

Pour bien préparer le « sons et lumières » de 1986, a signalé M. Beaugard, des artificiers de Chine étaient à Montréal à la première édition du festival, afin de se renseigner sur les goûts et styles occidentaux. Le pays où a été inventé la pyrotechnie, dit-il, fera sûrement honneur à sa tradition.

Sept jurés montréalais (deux avocats, une cinéaste, des administrateurs municipaux, d'université et de musée) désigneront les gagnants dans les catégories feux musicaux et feux classiques.

M. Beaugard estime que le second festival jouira d'un budget de \$2 millions ; les subventions fédérales et provinciales ne sont pas encore confirmées. Quelque \$500,000 viennent du commanditaire principal, le fabricant de cigarettes Benson et Hedges, a précisé son représentant David Dangoor.

Ils dénoncent l'abandon du projet Archipel à Montréal

Les « coupures libérales » vont mettre 1,200 professionnels au chômage, dit leur syndicat

LAURENT SOUMIS

Le Syndicat des professionnelles et des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) affirme que d'ici la fin de l'année fiscale, 1,200 professionnels de l'administration publique québécoise auront perdu leur emploi en raison des compressions budgétaires du gouvernement Bourassa.

En conférence de presse, hier, à Montréal, le président du SPGQ, M. Louis-André Cadieux, a dénoncé « cette méthode qui est la plus sociale coûteuse pour diminuer le déficit en attisant la plaie du chômage ».

Le syndicat, dont 20 % des 10,500 membres n'ont aucune sécurité d'emploi, soutient que le fonctionnement de plusieurs ministères de la région métropolitaine est perturbé par les congédiements et l'abolition de postes qui affectent particulièrement les employés occasionnels et ceux en cours de probation.

À titre d'exemple, le SPGQ soutient que 232 postes ont été abolis au ministère des Transports depuis 1981, dont 147 postes, en décembre dernier. Selon le syndicat, le Conseil du Trésor s'approprierait à procéder à de nouvelles compressions de \$79 millions parmi les employés préposés à l'état des routes.

Dans les bureaux de Travail-Québec, « les coupures libérales » se solderont par la disparition de 160 postes dans l'immédiat et de quelques dizaines d'autres d'ici quelques mois.

Dès ce printemps, le syndicat devrait faire connaître ses propositions alternatives en vue de solutionner le problème du déficit sans altérer le niveau de l'emploi dans les services gouvernementaux.

Incidentement, le SPGQ a demandé, une nouvelle fois cette semaine, au ministre québécois des Finances, M. Gérard-D. Lévesque, de rendre publique « la comptabilité exacte » des dépenses fiscales, exemptions et abris fiscaux, dont bénéficient certains citoyens et corporations contribuables.

Le syndicat estime qu'une partie de la solution du déficit se trouve de ce côté.

L'humeur est d'autant maussade chez les professionnels québécois qu'une soixantaine d'entre eux, employés au projet du Parc national Archipel, devront frapper, dès ce soir, aux portes de la Commission d'assurance-chômage.

Hier après-midi, plusieurs d'entre eux ont tenu à protester contre leur mise à pied conséquente au report du projet Archipel, décrété par le gouvernement libéral.

Après une brève manifestation, devant leurs bureaux au centre-ville, ils se sont rendus aux bureaux de comté du président du Conseil du Trésor, M. Paul Gobeil, pour lui décerner une plaque commémorative du « coupeur d'emplois de l'année ».

Selon M. Louis-André Cadieux, le report du projet de parc est d'autant plus odieux que « 40 % des citoyens de la région de Montréal ne prennent pas de vacances à l'extérieur de la métropole ».

Une étude sur l'impact économique du projet, réalisée par la firme Éconosult du groupe Lavallin, a déjà évalué à 4,502 le nombre d'emplois temporaires qui auraient résulté de sa mise en oeuvre.

L'étude, commandée par le ministre québécois du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, établit par ailleurs à 503 le nombre d'emplois permanents qu'aurait nécessité la gestion courante du parc.

Le document de 68 pages, dont le gouvernement retient la publication, fixe « les résultats minimums d'impacts » que générerait la mise en oeuvre du projet nécessitant des dépenses d'immobilisation de \$164,2 millions et des dépenses annuelles de gestion de \$20,5 millions pour le trésor public provincial.

L'analyse, effectuée sur la base du dollar en cours en 1984, ne tient pas compte de toutes les retombées du projet dont le coût global s'établit à \$220 millions. La différence tient à la portion du coût, c'est-à-dire le quart des dépenses d'immobilisations, que 72 des 73 municipalités riveraines s'étaient déjà engagées à assumer.

Pour la seule phase d'aménagement, Éconosult établit à \$94 millions les retombées économiques en salaires et gages avant impôt pour les emplois directs et indirects.

Les chercheurs signalent que « les travaux effectués lors de la phase de réalisation du projet seraient fortement intensifs en main d'oeuvre peu spécialisés », dont ils ont établi la rémunération annuelle moyenne à \$20,000.

L'étude évalue à \$54 millions les retombées générées en autres revenus bruts avant impôt pour les fournisseurs directs et indirects.

Au cours de la construction, le gouvernement provincial récupérerait \$20,4 millions par le biais des impôts, de la parafiscalité et des taxes indirectes. Plus de \$12,3 millions iraient alors dans les coffres fédéraux.

L'exploitation du parc national amènerait l'injection de \$14,8 millions pour les travailleurs et \$4,1 millions pour les fournisseurs.

Le tiers de cette masse salariale irait aux travailleurs du secteur agricole et horticole. Ceux du génie civil auraient droit au quart de la masse, tandis que les employés municipaux, ceux des services récréatifs et ceux de la restauration se partageraient le reste.

Québec et Ottawa encaisseraient

respectivement \$2 millions et \$1,4 millions en recettes fiscales.

Éconosult estime que les terrains adjacents à chacun des sites de création du parc bénéficieraient d'une plus-value foncière moyenne de \$10,000 à \$25,000.

Sur la base de données statistiques sur la pratique de la récréation de plein air sur le territoire, l'étude soutient que l'ouverture du parc entraînerait une utilisation supplémentaire des sites de 8,8 millions personnes/journées par année.

Des estimations antérieures sur les dépenses des consommateurs de récréation de plein air permettent d'estimer annuellement à \$39,5 millions la somme des dépenses directes de ces nouveaux usagers. Selon l'étude, ces retombées sont évidemment liées à une amélioration sensible et parallèle de la qualité des eaux.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1892
Conseils en propriété intellectuelle
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield, Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514)934-0272
Télex: 05-268656
Cable: MARIION
Télécopieur

AVIS DE DÉGEL

VEUILLEZ PRENDRE AVIS QUE, POUR L'ANNÉE 1986, LE DÉBUT DE LA PÉRIODE DE DÉGEL A ÉTÉ FIXÉ COMME SUIT:

- ZONE 1 **24 MARS**
A ZÉRO HEURE, UNE MINUTE.
- ZONE 2 À VENIR

Pendant la période de dégel le Décret 2116 - 84 (19 septembre 1984) et ses amendements réduit la charge par essieu et la masse totale en charge des véhicules. Tous les permis spéciaux et généraux relatifs aux normes de charge sont suspendus.

ZONE 1

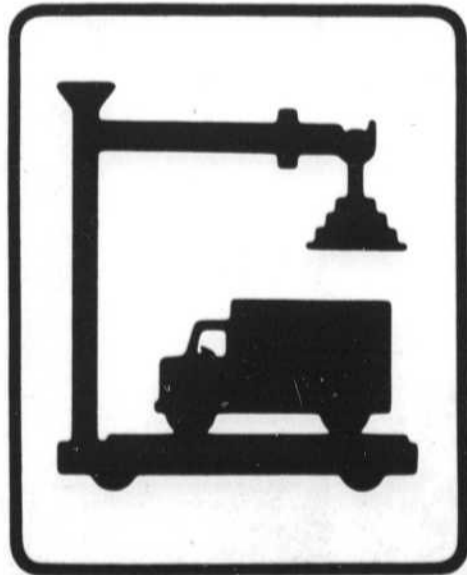
La zone 1 est bornée à l'ouest par la rivière Dumoine et le lac du même nom dans le comté de Pontiac; au nord, par la limite sud de la Réserve faunique de la Vérendrye, par la limite sud de la ville de La Tuque et par la limite sud de la Réserve faunique des Laurentides; à l'est par la limite est de la municipalité de Sainte-Anne-de-Beaupré et par la ligne limite située entre les comtés Montmagny-L'Islet et Kamouraska-Témiscouata; au sud la zone 1 s'arrête aux frontières des États-Unis et de l'Ontario.

ZONE 2

La zone 2 s'étend sur tout le territoire non compris dans la zone 1.

Marc-Yvan Côté

Ministre des Transports



Québec

Transports Québec

avis de demande d'un permis d'alcool

Règle des permis d'alcool du Québec

Toute personne, sociétée visée dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assentiment et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à la Régie des permis d'alcool du Québec, 1 rue Notre-Dame est, suite 9.200, Montréal, Québec, H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
L'ASSOCIATION DES JEUX CULTURELS SOLEIL LEVANT L'Association des Jeux Culturels Soleil Levant 4255, av. De Courtrai Montréal (Québec) H3S 1B8	1 Club danse et spectacles	4255, av. De Courtrai Montréal
122177 CANADA INC. Boni Soir 3972, boul. Sir Wilfrid Laurier St-Hubert	1 Épicerie	3972, boul. Sir Wilfrid Laurier St-Hubert
BELLEVALLE, Rémi Donald B. Jarry Ent'g 1284, Marie-Anne Montréal	1 Épicerie	1284, Marie-Anne Montréal
MARCHE VICTORIA ORIENTAL LTÉE Marché Victoria Oriental Ltée 4759, boul. des Sources Pierrefonds	1 Épicerie	4759, boul. des Sources Pierrefonds
DISCO L'ACTION DU DIPLOMATE R.C.G. INC. L'Oasis de l'Action 4645, boul. Métropolitain est Montréal	Permis additionnel est et spectacles sur terrasse	4645, boul. Métropolitain est Montréal
WILLIAM R. McCULLOCK & ZONIA KULUSKA Monsieur Patate de Lachine 225, Chemin du Canal Lachine	1 Bar terrasse	225, Chemin du Canal Lachine
GESTION MICHEL MOISAN INC. 2431, Frontenac Montréal	1 Taverne danse et spectacles	2341, Frontenac Montréal
CLUB ARMÉNIEN SOCIAL HYE Club Arménien Social Hye 1100, ave. Van Horne Outremont	1 Club	1100, ave. Van Horne Outremont
PAVILLON DES GOURMETS INC. Pavillon Des Gourmets Inc. 5680, boul. des Laurentides Laval	Changement de capacité et autorisation de danse et spectacles dans 1 Bar Permis additionnel 1 Bar (suite à une cession) ERRATUM	5680, boul. des Laurentides Laval
LES ALIMENTS C.C. PORT ROYAL INC. Restaurant Chin-Chow 750, boul. Laurentien bureau 108 St-Laurent (Québec) H4M 2M4	1 Restaurant	9700, boul. St-Laurent Montréal
HUOT, Jocelyn Dépanneur J.C. Ent. 5162, Ste-Marie Montréal	1 Épicerie	5162, Ste-Marie Montréal
LES ENTREPRISES CHRISTIAN PERRON INC. Dépanneur Sicard 4568, Adam Montréal	1 Épicerie	4608, Adam Montréal
AUGUSTIN, Jean Baptiste Frankel Villa Anacoana Salle de Réception Ent. 8044, boul. St-Michel Montréal	Autorisation spectacles dans 1 Bar	8044, boul. St-Michel Montréal
PANAGAKOS, Elias Brochette Nouveau Mignon Ent. 900, boul. de Maisonneuve Est Montréal	1 Restaurant	900, boul. de Maisonneuve Est Montréal
NOR-JOC CRÉMERIE RESTAURANT INC. Elias brochette Ent. 1491, boul. Labelle (Chomedey) Laval	1 Restaurant	1491, boul. Labelle (Chomedey) Laval
BRASSERIE L'ABREUVOIR INC. Brasserie du Vieux Four 297, boul. Curé Labelle Laval	1 Brasserie spectacles	297, boul. Curé Labelle Laval

Le président et directeur général
Ghislain K. Lafamme, avocat

Québec

LE DEVOIR CAHIER SPÉCIAL

Religion

150e ANNIVERSAIRE DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL

En plus des textes du cardinal Paul-Émile Léger, de Mgr Paul Grégoire, du père Benoit Lacroix, à lire ce 27 mars:

- Sommes-nous demeurés ultramontains? par Julien Harvey, S.J.
- Les cafés chrétiens, dix ans déjà, par Ghislaine Landry.
- La présence de l'Église dans les hôpitaux, par l'abbé Robert Dagenais.

et plusieurs autres articles de nos analystes et collaborateurs.

Date de tombée-publicité: 20 mars 1986

Contactez Francine Gingras (514) 842-9645

Date de parution: 27 mars 1986

Commandez vos copies supplémentaires au (514) 844-3361

LE DEVOIR ESSENTIEL!

INFORMATIONS INTERNATIONALES



Photo CP
Le nouveau gouvernement philippin a placé le nom du consul général des Philippines à Toronto, M. Oscar Carino, sur sa liste de personnes recherchées. Il a également révoqué le passeport de M. Carino.

Aquino formera un gouvernement révolutionnaire

Panama accepte de donner l'asile à Marcos

PANAMA (AFP, Reuter) — Le gouvernement panaméen a accepté de donner l'asile à l'ex-président philippin, M. Ferdinand Marcos, et à sa femme Imelda « pour des raisons humanitaires », déclare-t-on de source gouvernementale.

On se refuse à préciser la date d'arrivée éventuelle de M. Marcos ou le lieu qu'il pourrait choisir pour s'établir.

« Si M. Marcos veut acheter Contadora, nous la lui vendrons pour \$50 millions de dollars, déclarait-on de source militaire.

L'île de Contadora a déjà servi de refuge en 1980 au Chah d'Iran. Un hôtel gouvernemental et un casino y sont à vendre depuis l'an dernier.

Pour les observateurs, la fortune de M. Marcos plutôt que des raisons humanitaires leur ouvrirait les portes de Panama.

« Les affaires sont les affaires », ajoutait-on en effet hier de source militaire, tandis que dans l'entourage on mettait les points sur les i : « s'il veut venir ici, il faudra qu'il fasse

quelques gros investissements ». Plusieurs pays ont refusé l'asile au président déchu, dont l'Espagne, l'Indonésie et les autorités de Singapour.

M. Marcos, qui est à Hawaï depuis le début de son exil le 26 février, tentait désespérément de fuir les États-Unis de crainte d'être forcé de comparaître devant les tribunaux ou un comité du Congrès pour expliquer ses investissements aux États-Unis.

Un porte-parole américain de la Maison-Blanche a indiqué que M. Marcos avait conclu que les États-Unis ne lui permettaient pas de vivre en pais comme promis et qu'ils l'avaient plutôt « livré aux lions ».

À Manille d'autre part, la présidente, Mme Corason Aquino, va dissoudre le Parlement et instaurer un gouvernement révolutionnaire la semaine prochaine aux Philippines, annonçait-on hier au Palais présidentiel.

« Le nouveau gouvernement, précisait-on, sera d'origine et de nature révolutionnaire, d'essence démocratique

et de caractère transitoire. L'autorité civile aura à tout moment le pas sur l'autorité militaire ».

Une proclamation en ce sens, ajoutait-on, sera prononcée lundi ou mardi. Une constitution provisoire sera promulguée, et de nouvelles élections auront lieu à une date ultérieure pour constituer un Parlement bicamériste.

La constitution provisoire ne demeurera en vigueur que pendant six à huit mois, délai nécessaire à la rédaction d'une constitution définitive par une commission de 30 à 50 experts nommée par Mme Aquino. Le texte sera soumis à l'approbation populaire.

La formation d'un gouvernement révolutionnaire a été recommandée à « Cory » Aquino par une commission de cinq sages nommée par la présidente pour étudier la situation constitutionnelle philippine.

La situation devait de toute façon être réglée, car M. Ferdinand Marcos, renversé le 26 février par les

partisans de Mme Aquino, demeurait d'un point de vue constitutionnel le vainqueur de l'élection présidentielle du 7 février, puisqu'il avait été déclaré tel par le Parlement.

Le retour à un Parlement bicamériste ramènera les Philippines à la situation qui prévalait avant 1972, année où M. Marcos avait déclaré la loi martiale, qui devait être appliquée pendant neuf ans.

La formation d'un gouvernement révolutionnaire supprimera bien des obstacles pour Mme Aquino. Plusieurs centaines de hauts fonctionnaires, de maires et de gouverneurs loyaux à M. Marcos ont en effet refusé de démissionner, s'estimant protégés par l'ancienne constitution.

Elle portera aussi un coup sévère au Mouvement pour la nouvelle société (KBL), parti de M. Marcos, qui contrôle l'Assemblée nationale. Depuis la fuite de l'ancien président, le KBL est en pleine déroute, mais s'est engagé à collaborer avec Mme Aquino, et à l'aider à légitimer son administration.

L'OLP revendique un attentat

TUNIS (AFP) — L'OLP a de nouveau revendiqué hier dans un communiqué l'attentat à la voiture piégée qui a fait un mort et trois blessés dans la matinée à Jérusalem, affirmant que ses victimes appartenaient aux services de renseignement israélien à Mossad.

(À Jérusalem, un porte-parole de la police israélienne a pour sa part indiqué qu'il s'agissait d'un règlement de comptes entre truands, « dû à un différend à propos de dettes de jeu ».)

(La personne tuée à Katamon, quartier déshérité de Jérusalem, était, selon ce porte-parole, un « trafiquant de drogue notoire » et les personnes blessées ont toutes trois « un casier judiciaire extrêmement chargé », a-t-il ajouté.)

Dans un communiqué publié par l'agence Wafa à Tunis, un porte-parole militaire palestinien a attribué l'attentat au « groupe du martyr Kamel-Adouane » et ajouté que les occupants du véhicule appartenaient « aux services de renseignement israélien Mossad ».

« Les forces d'occupation israéliennes ont, aussitôt après l'explosion, ratissé systématiquement le secteur et procédé à des dizaines d'arrestations parmi les Palestiniens », a-t-il ajouté.

Cet attentat avait été précédemment revendiqué par la Force-17, garde personnelle du chef de l'OLP, M. Yasser Arafat, dans un appel une agence de presse occidentale à Beyrouth. Cette organisation indiquait que l'opération avait été effectuée par « le commando Zafer al-Masri (du nom du maire de Naplouse nommé par les autorités israéliennes et récemment assassiné) ».

par ailleurs, le Parti travailliste britannique pourrait reconnaître l'OLP comme « seul et légitime représentant du peuple palestinien », selon l'agence palestinienne Wafa.

Le chef de ce parti, M. Neil Kinnock a reçu, mercredi, à Londres, le chef du secteur politique de l'OLP, M. Farouk Kaddoumi, et lui a promis que le prochain congrès de son parti examinerait cette question.

En visite à Londres à l'invitation du Parti travailliste, M. Kaddoumi a rencontré M. Kinnock.

Shultz en Turquie

De l'aide contre des bases aériennes

ANKARA (AFP) — Le secrétaire d'État américain, M. George Shultz, doit entamer demain à Istanbul une visite officielle de quatre jours en Turquie consacrée principalement à la reconduction d'un accord d'aide militaire et économique des États-Unis à un allié essentiel sur le flanc sud-est de l'OTAN.

Cette visite fait partie d'une tournée de dix jours en Europe qui sera dominée par le souci de soigner les relations de Washington avec la Grèce et la Turquie, deux piliers du flanc sud de l'OTAN abritant des bases américaines et que divise la question de Chypre.

M. Shultz, qui effectue sa première visite en Turquie, doit s'entretenir dès son arrivée avec le ministre turc des Affaires étrangères, M. Vahit Halefoglu.

Lors des principaux entretiens, lundi, avec le premier ministre Turgut Ozal, le vice-premier ministre, M. Kaya Erdem, et les ministres des Affaires étrangères et de la Défense, MM. Halefoglu et Zeki Yavuzturk, il doit réaffirmer la volonté de Washington d'augmenter de US \$236 millions l'aide à la Turquie pour contribuer à la modernisation des forces armées de ce pays, a-t-on indiqué de source diplomatique.

Le gouvernement américain a demandé au Congrès d'approuver une aide de \$975 millions pour l'année fiscale 1987, qui débutera le 1er octobre prochain, soit le même montant que pour 1986. Pour 1985, le Congrès n'avait approuvé qu'une

aide de \$739 millions.

Troisième bénéficiaire de l'assistance américaine derrière Israël et l'Égypte, la Turquie réclame une aide d'au moins \$1 milliard, une participation américaine au développement d'une industrie locale d'armement et des facilités de paiement pour l'acquisition de matériels militaires.

En échange, les États-Unis obtiendraient de plus grande facilité pour l'utilisation d'une dizaine de bases aériennes et de stations de surveillance électronique en Turquie (seul pays de l'OTAN avec la Norvège, à avoir une frontière commune avec l'URSS) qui occupe pour Washington une position stratégique clé depuis la révolution islamique en Iran, il y a huit ans.

Reagan s'oppose à la réduction du budget militaire adoptée par le Sénat

WASHINGTON (AFP) — La Maison-Blanche s'est opposée, hier, à un projet de budget pour 1987 adopté, mercredi, par une commission du Sénat, et qui prévoit de réduire de \$25 milliards les dépenses militaires et d'accroître de plus de \$18,5 milliards les impôts au cours du prochain exercice.

Le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Larry Speakes, a affirmé que cette proposition prévoit près de \$75 milliards de nouveaux impôts au cours des trois prochaines années. Cette augmentation, a-t-il ajouté, va à l'encontre des intérêts du peuple américain.

Selon M. Speakes, le budget du président Reagan devrait atteindre le même niveau de réduction du déficit sans augmentation considérable

des impôts ou sans réductions dangereuses du budget de la défense américaine.

La Maison-Blanche estime que les objectifs du Sénat sont « louables » mais que les moyens qu'il prend sont « tout à fait inacceptables ». La Maison-Blanche ne veut pas de réduction du budget militaire.

Mercredi, la Commission du budget du Sénat a approuvé un projet de budget pour l'exercice 1987 commençant le 1er octobre 1986 par 13 voix contre neuf.

Six démocrates et sept républicains ont voté pour ce projet qui, comme celui du président, M. Ronald Reagan, prévoit de rester dans les limites d'un déficit de \$144 milliards en 1987 fixées par la loi Gramm-Rud-

man.

Selon le projet sénatorial, les autorisations de dépenses militaires — \$295 milliards — pour le prochain exercice, sont en hausse de 2,8 % par rapport à celles de l'exercice actuel (1986) mais inférieures de \$25 milliards aux prévisions du président Reagan.

Pour les exercices suivants, 1988 et 1989, ces autorisations augmentent, selon le projet, de un pour cent au-dessus de l'inflation, soit un rythme plus faible que celui proposé par M. Reagan.

Le chef de la majorité républicaine au Sénat, M. Robert Dole, a indiqué que le Sénat ne se pencherait sur le budget qu'après les vacances parlementaires de Pâques.

L'IDS vous protégera, disent les USA à l'Europe

WUERZBURG (RFA) (AFP) — Les Américains ont donné hier matin des assurances à leurs alliés européens que l'Initiative de défense stratégique (IDS) prendra en charge les intérêts sécuritaires de l'Europe, a indiqué le ministre ouest-allemand de la Défense, M. Manfred Woerner, à l'issue de la première demi-journée de la réunion du groupe des plans nucléaires de l'OTAN, à Wuerzburg, en Bavière.

M. Woerner a précisé que le général James Abrahamson, responsable du programme IDS et M. Richard Perle, secrétaire-adjoint à la Défense, avaient souligné, « explicitement, que dans le programme IDS, était également comprise la lutte contre les missiles à courte portée ou intermédiaire ».

Il a qualifié cette assurance de « particulièrement importante » et s'est félicité du « succès des pressions européennes et particulièrement ouest-allemandes » dont elle découle. M. Woerner a également déclaré qu'il ne voyait « pas d'alternative à l'IDS », une déclaration qui pourrait, selon les observateurs, signifier un renoncement du ministre ouest-allemand au projet de développement d'un système de défense anti-missiles européen.

Auparavant, le chef d'état-major des forces armées de RFA, le général Wolfgang Altenbourg, avait indiqué que la première partie de la réunion du groupe des plans avait été consacrée à un exposé, par la délégation américaine, des progrès technologiques réalisés dans la recherche IDS.

La réunion de l'après-midi a porté sur les négociations de Genève sur le désarmement et les perspectives du désarmement.

De son côté, le général américain James Abrahamson, responsable du programme américain de recherches sur l'IDS, s'est déclaré favorable à une application du concept non-nucléaire de la « guerre des étoiles » à la défense de l'Europe.

« Nous faisons déjà des recherches substantielles applicables aux armes à courte portée » qui sont braquées sur l'Europe, a-t-il dit à Wuerzburg.

Résultats

Tirage du 19-3-86

649	19 25 34 40 42 46	no complet	18
GAGNANTS LOTS			
Prochain tirage:	6/6	0	1 566 485,70\$
Samedi 22-3-86	5/6+	2	295 891,70\$
Gros lot (approx.):	4/6	8 879	98,00\$
3 500 000,00\$	3/6	175 221	10,00\$
		Ventes totales: 11 629 532,00\$	

Vous pouvez miser jusqu'à 20 h 00 le jour du tirage.

Les modalités d'engagement des billets gagnants paraissent au verso des billets.
En cas de dispute entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

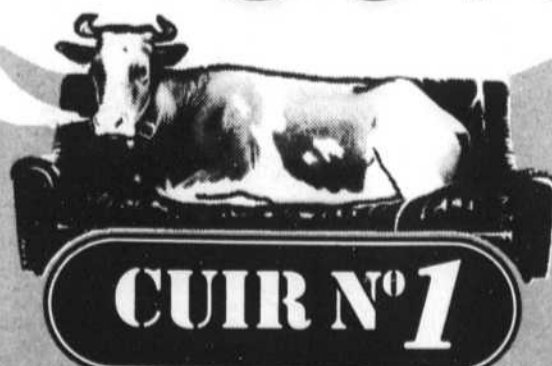
3 jours seulement

le jeudi 20 mars de 10h00 à 21h00
le vendredi 21 mars de 10h00 à 21h00
le samedi 22 mars de 10h00 à 17h00

Vente de modèles de plancher.

(Ensembles de salons, canapés, fauteuils, etc.)

Des rabais jusqu'à **50%**



CUIR N°1

Le n° 1 du Salon cuir

1425 boul. Dorchester ouest (514) 871-9144
Paris — Montréal — Québec — Boston — Washington

SPÉCIAL

Wardair

PARIS

à partir de **415\$**
A/R

Voyages S.E.T.A.
2050 Mansfield, Mezz. B
281-1040

POINT DU JOUR

automatiquement Couples!

POINTS ACTUELS SEUIL

3 POINTS = 1 BON POINT



LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 9h à 16h30

Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par le poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS



PAR TÉLÉPHONE

286-1200

À vendre hors frontière

FORT LAUDERDALE, maison à louer, près de la mer. Tél. après 18h. 484-3230. 22-03-86

Accessoires de bureau

DACTYLO BROTHER
Toute catégorie, venez voir nos spéciaux. Dém. compris. Fin. disp. Philippe 270-1141. 02-04-86

Ameublement

A-A-A SUPER SUPER SUPER

Meubles neufs d'Exposition 1986 à 1000 articles. Prix, ameublement complet 3 pièces, 54 morceaux, 1995\$ pour 999\$.
Univers du Meuble Bon Marché 321-0305 - 2016 Mont-Royal est 22-03-86

Ameublement

ENSEMBLE de salle à dîner style canadien en frêne, table, 4 chaises, buffet, berçeuse, 800\$. - 622-2561. 24-03-86

MOBILIER de salon provincial français, prix à discuter. 255-8448. 22-03-86

MEUBLE ACAJOU, sobre, contemporain. Longueur 69", hauteur 31", profondeur 22", 4 portes. Stérilo/radio/table tournante Dyna. Haut-parleurs inclus. Espace TV, disques. Extraordinaire ambience 1000\$. 931-4847. 24-03-86

MOBILIER SALON MODULAIRE, couleur taupe, très grand. Fait vol. 800\$. 725-3819, après 18h. 25-03-86

MOBILIER chambre à coucher style provincial français, lit simple 650\$. Après 8h. 259-8299. 24-03-86

MOBILIER de chambre à coucher, Roccoco, 5 mx, très propre, 400\$. lit armoire idéal pour petit appartement. lit double 575, 2 tables de salon, style contemporain, vitres incluses, 1125. 323-3165. 24-03-86

MOBILIER salle à dîner style colonial anglais, comprend 2 bahuts, 1 vaisselier, 1 table, 7 chaises bon état, 1500\$. 747-3047. 24-03-86

MOBILIER DE SALLE À DINER, en noyer, 5 chaises capitaine, table avec 2 panneaux, très bon condition. Valeur 3500\$, pour 12500\$. 381-3388. 24-03-86

SALLE À DINER imperial Loyalist, en érable massif 10 morceaux, 2000\$. 689-5696. 22-03-86

À BAS PRIX: 3 pièces complètes, chambre, cuisine, salon, tel que vu, 675\$. 721-7769. Ameublement Beauvieux, 1805 Beauvieux Est. 31-03-86

MOBILIER salon très moderne, 3 morceaux, vitres vert, 2 tables métrique, 700\$. vaisselier moderne, 3 sections, beige, 575\$. Après 19h. 384-9929. 22-03-86

Antiquités

FERMETURE DE LA MAISON BERRI, ANTIQUES, 4 étages remplis d'antiquités, à prix d'au-baine. Lundi au dimanche, 11h à 6h p.m. 1029 Berri (coin Viger) 842-6450 24-03-86

Antiquités

MOBILIER DE SALON style victorien 5 pièces, 1250\$ comprend love-seat, fauteuil, 2 chaises et 1 chaise berçeuse sur plateau-forme, excellent état 465-4337. 24-03-86

COMMODE ACAJOU 1910, miroir biseau, arcs bois ouvragés, poignées cuivre, 350\$. Blais, 849-3601, 739-0920. 26-03-86

MOBILIER de salle à dîner antique Buffet et vaisselier, mobilier de salon 933 3 morceaux. 471-5590. 29-03-86

APRÈS 18h, prior. 488-8437. Splendide commode Louis XV, bois de rose, marbre et marqueterie. 24-03-86

UNE PAIRE de splendides chaises à appuis chinoises du 18ème siècle, en bois de rose robuste, 5 000\$, particuliers seulement. 925-9239. 24-03-86

ANTIQUITÉS de toutes sortes. «La Clef du Trésor», 1336, rue Girouard, Marieville. — Tél. 460-3011. 26-03-86

Appareils électroménagers

ASPIRATEUR ELECTROLUX avec balai électrique comme neuf, prix à discuter, 2 ans d'usage. - 663-5432. 22-03-86

App. à partager

OUTREMONT, grand 7 1/2 à partager avec personne tranquille et responsable, 3500\$/mois, tout inclus. - 272-4078. 24-03-86

App./logements

MTL NORD, logements neufs, promotion 1 mois gratuit ou démeublement payé. Jour: 324-3422, soir: 323-8490. 24-03-86

C.D.N. sous-louer, 3 1/2, tout équipé, meubles et tapis à vendre. Excellentes conditions. Bon prix. 733-0613, 481-4246. 24-03-86

Automobiles

C.T.E. LOCATION

BMW 535I 1985
39.200 km, 5 vitesses, balance de garantie.
\$730 plus taxe sur 48 mois avec valeur résiduelle

BMW 318I 1985
8.000 km, balance de garantie.
\$449 plus taxe sur 48 mois avec valeur résiduelle

AUTRES MODELES DISPONIBLES
Communiquiez le jour avec PIERRE-ALAIN TESSIER 341-1120 22-03-86

Automobiles

RABBIT 84, 53.000 km, 4 portes, tout ouvrant, automatique, garantie 14 mois, 1-562-5707 après 23h. 24-03-86

AUDI 4000S 83 turbo diesel, très propre, 10.000\$. Mécanique Rojez 381-8621 ou 474-1360. 27-03-86

LYNX 85, 30.000 km, 5.500\$ ou meilleur offre, après 18h. 382-7664. 24-03-86

STELLAR 85, G.S.L. Balance de location, 3 1/2, chauffé, 400\$. 259-2282. 24-03-86

M.G.B. 1977, vitesse, «overdrive» retail à neuf, avec équipements. Après 18h30 - 430-5776. 22-03-86

PONTIAC V 2000 83, grise, 5 vitesses, très bonne condition, pneus radiaux, 4700\$, tout ouvrant. Marie - 689-4270. 24-03-86

FORD EXP 1982, 70.000 km, noire, 4000\$ discutable. - 628-2695 après 18h. 25-03-86

JAGUAR 1983 VANDEN PLAF, tel classique, bon mileage, 28 500\$ ou meilleur offre. (819) 770-9911 soir: (819) 777-6355. 27-03-86

AUDI 5000S 1984, 57.000 km, carte Audi jusqu'à juin 87, 16.400\$, 845-0251, soir: 487-0892. 24-03-86

ACCORD LX 83, charcol, 5 vitesses, 4 portes, 9.800\$. 737-4027. 31-03-86

RENAULT ALLIANCE 83, 46.000 km, très propre 4 800\$, HYUNDAI STELLAR CSL 85, grise, 7.500 km, 9.500\$. 1-373-1705. 24-03-86

RENAULT 18, grise 81, 4 portes, dég-viseur arrière, bonne condition, prix négociable. 747-1801. 24-03-86

FIREBIRD 84 SE, toute équipée, 4600\$ magnésium, 4 pneus d'hiver neufs avec rims, mécanique A-1, garantie 18 mois, demande 11 000\$. 682-4189, 688-1364. 24-03-86

JETTA 84, GL turbo diesel, tout ouvrant, très propre, 7900\$. Jour: 641-3277, soir: 759-7074. 24-03-86

PORSCHE 914 1974, bonne condition, très propre, demandez Sylvain. Après 17h. 454-2182. 24-03-86

CHEVROLET CAPRICE 1980, voiture d'exécution, toute équipée, condition A-1, 4.000\$. 484-5415. 24-03-86

TOYOTA TERCEL 83S, 82, 123.000 km, 4500\$, discutable, 643-0261. 24-03-86

JETTA 84, GL turbo diesel, tout ouvrant, très propre, 7900\$. Jour: 641-3277, soir: 759-7074. 24-03-86

PORSCHE 914 1974, bonne condition, très propre, demandez Sylvain. Après 17h. 454-2182. 24-03-86

CHEVROLET CAPRICE 1980, voiture d'exécution, toute équipée, condition A-1, 4.000\$. 484-5415. 24-03-86

TOYOTA TERCEL 83S, 82, 123.000 km, 4500\$, discutable, 643-0261. 24-03-86

PONY GL 84, 33.000 km, toute équipée, pneus d'hiver, 5.500\$ avant 18h. 667-4487, Gilles. 24-03-86

JEEP CHEROKEE 84, 27.000 km, 4 portes, 12.000\$. 522-5150. 24-03-86

OCASION UNIQUE, Oldsmobile Calais 85, Indianapolis 500, manuelle, 5 vitesses, toute équipée, 17.000\$, moteur 2,5, pour 13.000\$. 496-1925. 24-03-86

NISSAN 200 SX 85, 55.000 km, 5 vitesses, 2403\$ à prix à discuter. 651-0407. 24-03-86

PONTIAC 2000 83, 44.000 km, transmission automatique, 5000\$ discutable. 523-5331. 24-03-86

MAZDA 626LX, 1985, toute équipée sauf air, 17.000\$, charcol, intérieur rouge. 14 500\$. 323-8181 avant 17h, 324-9491 soir. 24-03-86

THUNDERBIRD coupé 84, 38.000 km, 3 500\$, soit et fin de semaine. 670-6304, jour: 878-4092. 25-03-86

OLDSMOBILE CURLLASS Brougham 83, 2 portes, hardtop, air climatisé, 28.000\$, très propre, vrai bijou, 8.900\$. Liliane, 641-2604. 24-03-86

À VENDRE RENAULT 5 TL 84, excellent état, 12.800 km, 525-1679. 24-03-86

FORD F-150, supercab 1977, 8 cylindres, moteur 429 refait à neuf, 8 portes 18h 255-7346. 22-03-86

CARAVAN 84, superbe condition, équipement complet, offre raisonnable acceptée. 658-7441. 24-03-86

ESCORT 82, manuelle, 4 portes, HATCHBACK, AM/FM, très bonne condition, 34.000 km, 3 800\$. 625-1392. 24-03-86

NISSAN 200SX SE, 85, 5 vitesses, 15.000 km, toute équipée, superbe. 634-4334. 24-03-86

STELLAR GLS 85, blanche, 5 vitesses, air, 18.000 km, balance garantie, 10 000\$. 455-7479, après 17h. 25-03-86

JEEP CJ5, 1976, très propre, 2.200\$. 1-264-5228. 22-03-86

CHARGER 1977, 2 portes, sièges baquets, 425\$. 668-4186. Moteur 318, 4 radiaux. 22-12-86

AUDI 4000S 83, 71.000 km, excellente condition. 285-5424, ext. 226 jusqu'à 18h30. Soir: 833-4460. 24-03-86

Bateaux

SUNRISE 85, 34 pi. tout équipé, état neuf. Inf. 435-2810, soir: (1) 436-4920. 24-03-86

VOILIER SONIC 23', 1982. Très propre, bien équipé, 16.300\$. 455-5507. 24-03-86

HALMAN 20', 1982, alu nordique, 3 voiles, moteur Honda, idéal pour apprendre. 632-5155. 24-03-86

VOILIER JEANNEAU, AHALIA 32, 1983, dérivé com-soleil, 381-2336, 747-0336, demander Mariette. 24-03-86

VOILIER DUFOUR Mtl 38 pi., acier, Alcabine, Canadien documenté tout équipé, en Floride, a fait le tour du monde, 671-5340. 24-03-86

Bureaux à louer

HOCHELAGA 2875 près métro Préfontaine 19 x 42, chauffé, éclairé, 425\$ par mois. 525-3309. 29-03-86

SHERBROOKE, près hôpital N.D., 1 500 pi. car, 650\$/mois, bas, St-Joseph est, 500 pi. car, 475\$, bas, 522-8497. 19-04-86

LOCAL à sous-louer au coeur du centre-ville, 1 200 pi. car., occupation immédiate, 845-9716. 24-03-86

BEAUBIEN et PIE IX, 500 à 1 500 pi. car., chauffé, éclairé, climatisé, jour: 725-7771, soir: 326-6273. 22-03-86

1245 METCALFE, face Carré Dominion, 2 200 p.c., rénové en neuf, air climatisé, prix raisonnable. M. Théodore 667-7444 - 484-0747. 24-03-86

VIUX MONTREAL, face Palais de Justice, environ 1 000 pi. car., 282-1420. 24-03-86

ADAM, près Viau, très beau 930 pi. car., 4 1/2 pièces, sous-sol 8 haut, chauffage, électricité inclus, boiserie chêne acajou noyer, libre 1er avril. Pour médecin, professionnel, meublé ou non. Fait voir. - 255-1041. 24-03-86

CENTRE MÉDICAL et professionnel, nouvelle bâtisse, rue Mont-Royal, près du métro inf. 845-8722, 845-7082. 24-03-86

BOUL. ST-JOSEPH, 5 1/2 professionnel, chauffé, luxeux, 747-8740. Coin Mentana. Libre 1er avril. 270-8700. 24-03-86

BEAUBIEN-METRO, 250 à 4 000 pi. car., rez-de-chaussée ou étage. 270-6141. 27-03-86

CHEVRIER/ST-ANDRÉ, bureau bureau professionnel, 1 500 p.c. sur 2 étages, clair, tout rénové, stationnement - 589-8355. 24-03-86

Bureaux individuels, meubles - non meublés, service secrétaire disponible, stationnement. 4058 Parthenais, 26, 524-3033 - 351-7396. 22-03-86

BUREAU À LOUER
HENRI-BOURASSA et Christophe Comtois, Montréal 15 x 15, chauffé, 250\$/mois. 383-8599, 687-6910. 26-03-86

PLACE D'ARMES, espace et service pour 1 ou 2 personnes. Michel: 842-2753. 01-04-86

Chalets à louer

PERCÉ, LA MAISON AUX LUPINS, 4 personnes, foyer, par panoramique. Août, septembre. 498-9716. 24-03-86

MONT Ste-Anne, luxeux chalet à 4 personnes, printemps ou été, piscine. Mois, semaine - (418) 661-2864. 24-03-86

PERCÉ, maison 2 étages, 9 pièces, foyer. Par panoramique. Juin ou juillet. 733-9290. 24-03-86

Chalets à vendre

AUBAINE, ST-DAMEN DE BRANDON, pièce centrale avec foyer pierre, 2 chambres, remis, chauffage central, remise, entrée fermée, accès rivière, 5 min. du golf, St-Jean de Matha. Jour: Monique, 394-5052, soir: 768-8409. 24-03-86

CHALET mobile meublé au Mont Beauport St-Sauveur 12 x 50. 2208. 24-4262. 24-03-86

L'ANNONCIATION, lac Piquette, chalet 1 étage 1/2, 24 x 36, à isolé, terrain 15 235 p.c., bord du lac, isolé, électricité, salle. 18 000\$. (514) 687-6452. 24-03-86

BORD Lac Normingue, prix 39 000\$, discutable 1-819-275-3246 ou dimanche, 1-819-275-5721. 22-03-86

A ST-EUSTACHE, choix de 200 ca. chambres usées, chauffage central, Garage Béliste 627-2324. 15-04-86

FORD VAN 82, 6 cylindres, 300 p.c., camionnettes, 75 000\$, intérieur fini, isolé, mécanique impeccable, 5 500\$, soit après 17h: 514-532-4269. 24-03-86

WHITE FREIGHT LINER 79, coming 350 avec jacob break, big cam 2, esuie 12 000 lbs. 44 000 lbs. transmission 125-13, bons pneus. Avec ouvrage. - 658-9618. 07-04-86

Camions

A ST-EUSTACHE, choix de 200 ca. chambres usées, chauffage central, Garage Béliste 627-2324. 15-04-86

FORD VAN 82, 6 cylindres, 300 p.c., camionnettes, 75 000\$, intérieur fini, isolé, mécanique impeccable, 5 500\$, soit après 17h: 514-532-4269. 24-03-86

WHITE FREIGHT LINER 79, coming 350 avec jacob break, big cam 2, esuie 12 000 lbs. 44 000 lbs. transmission 125-13, bons pneus. Avec ouvrage. - 658-9618. 07-04-86

Chambres et pension

CHAMBRES ET PENSION pour personne de 65 ans et plus, soignée, pension de Vie de Montréal-Nord. 324-5120. 24-03-86

BOIS DES FILONS, Foyer du bonheur, enssoleillé, 34 lit, autonome, bonne nourriture, médecin. 621-0400. 22-03-86

PENSION: pour personnes âgées, infirmière auxiliaire, bonne nourriture. - 728-9502. 22-03-86

CHAMBRE ET PENSION personnes âgées autonomes avec services, médecine. 689-5667. 21-03-86

Commerces à vendre

BOULOTTE de céramique, gros et détail, cause maladie. 453-7580. 22-03-86

PETIT DÉPANNEUR à Auteuil, très rentable, prix demandé: 30 000\$, plus inventaire, 622-1059. 24-03-86

VAL DAVID, Casse-croûte avec livraison et maison à revenu, 89 000\$. 1-819-322-1499. 24-03-86

Compagnie de démarrage et alternance à vendre, 484-6522. 24-03-86

COMMERCÉ DE FOURRURE, bonne opportunité, bon profit. 943-7179, 270-3498. 25-03-86

BOULOTTE VÊTEMENTS pour enfants et bijoux de mode, bien situé, bonne clientèle. Inf. 259-4188. 22-03-86

RENTA DÉPANNEUR à St-LÉONARD, 4 cabines, clientèle établie, affaires d'avenir intéressant. 253-9449. 24-03-86

ROUTE DE LAIT à Chomedey, 3 jours, revenu intéressant, gens sérieux sous-locution. 622-8944. 24-03-86

ROUTE DE LAIT à vendre. Prix à discuter. - 321-4964. 22-03-86

ROUTE DE LAIT, Région Lachute, 6 jours, commercial et résidentiel. - 1-537-3791. 25-03-86

MANUFACTURE de couture, ouvrage à l'année financement possible, 445-2266, 651-7771. 24-03-86

Bateaux

THUNDERCRAFT 1985, Nova 162, comme neuve, (201), tout équipé, moteur «inboards» 140 hp. idéal pour ski. 11 000\$. Jour: 288-4176, soir: 288-0749. 22-03-86

DÉRIVEUR ABBOTT, modèle Waysaver 4 m, trapèze, bâche de mouillage, 2.950\$, après 18h. 273-6436. 24-03-86

EMPLACEMENTS de site disponibles, avec garage hypothécaire, intérêt payable mensuellement 12% et plus, 652-3111. 1-04-86

Astrologie

AMERO TAROT, hypno-thérapie. Bureau domicile. 725-3054. 19-04-86

Automobiles

NISSAN MAXIMA GL 1985, V-6, gris 2 tons, tout ouvrant, instruments digitaux, automatique, 66.000 km. Henri. Jour: 454-4687, soir: 454-6853 (St-Rémé). 25-03-86

NISSAN 300 ZX GL 1985, 18.000 km, air climatisé, régulateur, 19.500\$. 819-449-3644. 27-03-86

CAMARO 2-28 1985, 16.000 km, toute équipée, bleu, 666-1468. 24-03-86

Commerces à louer

MAGASIN À LOUER

Situé sur Jean-Talon Est près de Pie IX, 1 000 pi. car. Construction neuve. 691-4750 22-03-86

Commerces à vendre

CLUB VIDÉO DANS L'EST. Plus de 1 000 films V.H.S., 800 membres, 10 vidéos, dans un très bon quartier. 251-9437. 24-03-86

BOULOTTE prêt-à-porter, prestigieuse, cause maladie. - Nif: 849-4642. 24-03-86

BONNE OCCASION. Charcuterie, traçage, boulangerie, machine à barbeaux, machines à saucisses européennes, livraison bière-vin. Location A-1 au centre-ville, volume 35000 \$/an, balance de vente 50 000\$. Jules: 935-4322. 25-03-86

PETITE MANUFACTURE d'éclairage, marchandise, outillage à vendre ou à échanger. Idéal pour groupe de personnes âgées ou handicapées. Doté de dérivé, prêt à l'usage. Location A-1 au centre-ville, volume 35000 \$/an, balance de vente 50 000\$. Jules: 935-4322. 25-03-86

HOTEL FACE AU FLEUVE, discothèque, salon-bar, bar-terrace, près site protégé sous-marine. Idéal pour le pêche. Après 6h. - 1-418-233-2115. 24-03-86

DÉPANNEUR, bon chiffre d'affaires. - 722-9171. 24-03-86

MOBILIS 25 UNITÉS, à Rimouski. 195.000\$. 1-418-723-8668. 07-04-86

Condominiums à louer

PRÉS Galerie d'Anjou, condo, 5 1/2, luxeux, foyer, garage, 650\$, non chauffé, 667-6426 après 17h. 24-03-86

OGONQUIT, MAINE Luxueux condo pour 4 personnes, 2 c.c., 2 s.b., salon, cuisine, vue panoramique sur la mer, près du "Lighthouse" sur le Marginal Way. Accès à la piscine, tennis. Semaine: -617-683-7552 week-end: -307-646-9209. 01-04-86

BEAUBIEN-METRO, 250 à 4 000 pi. car., rez-de-chaussée ou étage. 270-6141. 27-03-86

CHEVRIER/ST-ANDRÉ, bureau bureau professionnel, 1 500 p.c. sur 2 étages, clair, tout rénové, stationnement - 589-8355. 24-03-86

Bureaux individuels, meubles - non meublés, service secrétaire disponible, stationnement. 4058 Parthenais, 26, 524-3033 - 351-7396. 22-03-86

BUREAU À LOUER
HENRI-BOURASSA et Christophe Comtois, Montréal 15 x 15, chauffé, 250\$/mois. 383-8599, 687-6910. 26-03-86

PLACE D'ARMES, espace et service pour 1 ou 2 personnes. Michel: 842-2753. 01-04-86

DEUX MONTAGNES, condo luxueux, bord du lac, foyer, 3 c.c., 2 s.b., soleil toute la journée, 135 000\$, 473-4026. 24-03-86

PLATEAU MONT-ROYAL, condo 4384 Berri, 5 1/2, 3e, très éclairé, 2 min. métro. 42 000\$. 522-3171. 24-03-86

OUTREMONT, condo, 2e étage, rénové, boiseries, stationnement, face au parc, près futur métro. 92 000\$. Après 18h: 733-0133 ou 270-8989. 24-03-86

LONGUEUIL, près de base de plain air, 180, Coulange, 4/4, neuf, 45 000\$. 651-3962, 651-7152. 24-03-86

CÔTE-DES-NEIGES «A.P.P. DESIGN», 5850-54, Place Decelles, rue possible et paysagée, magnifique 4/4, près U. de M., centre d'achats, transport en commun, 69 500\$ et plus. Visites libres, samedi et dimanche, de 1h à 4h. 342-0500, 766-2002, M. Langlois. 22-03-86

VIUX-MONTREAL, Cours Le Royer, 1 020 p.c., cheminée, vue sur parc. Bureau: 397-7320, soir: 208-3862. 24-03-86

CONDOMINIUMS LUXUEUX à vendre, avenue Dr Penfield et de la Montagne, modèle pour visite ou rendez-vous: 284-3550. 27-03-86

Condominiums à vendre

CONDOS NEUFS, style loft, foyer, livable et dépanneur, 2 c.c., salon, salle à dîner, cuisine design spécial, stationnement 4 min. du métro, 62 000\$ à 69 000\$, 331-5291, 331-7739. 03-04-86

ANJOU, condo 4 1/2, 58 000\$. Jour Mme Cardinal 337-2225, soir: 352-8550. 22-03-86

VIUX-MONTREAL, coquet condo meublé, à louer. Pour plus de renseignements: Claire Tousignant 878-3711. 24-03-86

Condominiums luxueux à vendre, avenue Dr Penfield et de la Montagne, modèle pour visite ou rendez-vous: 284-3550. 27-03-86

DEUX MONTAGNES, condo luxueux, bord du lac, foyer, 3 c.c., 2 s.b., soleil toute la journée, 135 000\$, 473-4026. 24-03-86

PLATEAU MONT-ROYAL, condo 4384 Berri, 5 1/2, 3e, très éclairé, 2 min. métro. 42 000\$. 522-3171. 24-03-86

OUTREMONT, condo, 2e étage, rénové, boiseries, stationnement, face au parc, près futur métro. 92 000\$. Après 18h: 733-0133 ou 270-8989. 24-03-86

LONGUEUIL, près de base de plain air, 180, Coulange, 4/4, neuf, 45 000\$. 651-3962, 651-7152. 24-03-86

CÔTE-DES-NEIGES «A.P.P. DESIGN», 5850-54, Place Decelles, rue possible et paysagée, magnifique 4/4, près U. de M., centre d'achats, transport en commun, 69 500\$ et plus. Visites libres, samedi et dimanche, de 1h à 4h. 342-0500, 766-2002, M. Langlois. 22-03-86

VIUX-MONTREAL, Cours Le Royer, 1 020 p.c., cheminée, vue sur parc. Bureau: 397-7320, soir: 208-3862. 24-03-86

CONDOMINIUMS LUXUEUX à vendre, avenue Dr Penfield et de la Montagne, modèle pour visite ou rendez-vous: 284-3550. 27-03-86

DEUX MONTAGNES, condo luxueux, bord du lac, foyer, 3 c.c., 2 s.b., soleil toute la journée, 135 000\$, 473-4026. 24-03-86

PLATEAU MONT-ROYAL, condo 4384 Berri, 5 1/2, 3e, très éclairé, 2 min. métro. 42 000\$. 522-3171. 24-03-86

OUTREMONT, condo, 2e étage, rénové, boiseries, stationnement, face au parc, près futur métro. 92 000\$. Après 18h: 733-0133 ou 270-8989. 24-03-86

LONGUEUIL, près de base de plain air, 180, Coulange, 4/4, neuf, 45 000\$. 651-3962, 651-7152. 24-03-86

CÔTE-DES-NEIGES «A.P.P. DESIGN», 5850-54, Place Decelles, rue possible et paysagée, magnifique 4/4, près U. de M., centre d'achats, transport en commun, 69 500\$ et plus. Visites libres, samedi et dimanche, de 1h à 4h. 342-0500, 766-2002, M. Langlois. 22-03-86

VIUX-MONTREAL, Cours Le Royer, 1 020 p.c., cheminée, vue sur parc. Bureau: 397-7320, soir: 208-3862. 24-03-86

Equipements de bureau

LIQUIDATION, copieur, Xerox, Canon, etc. Dactylos IBM, Canon, etc. remis en état. Garantie. FEL Libé, 7755, St-Laurent - 270-5618. 28-03-86

PHOTOCOPIEUR PANASONIC, avec console, 1 an d'usage. Valeur 2 800\$, pour 2 000\$, négociable. - 466-2017. 26-03-86

COPIEUR SHARP FF-711, à vendre. Tél. 932-9300. 24-03-86

Equipements de commerce

CONGELATEUR 6 portes, 12 pi. général, avec compresseur 3 c.c., 1648-5785. 24-03-86

COMPTEUR de boisson Berg, idéal pour bar, Roger: 844-6690 entre 14h et 17h. 27-03-86

EQUIPEMENT DE CUISINE de restaurant, 5 ans d'usage, poêle, friteuse, etc. 602-2032. 24-03-86

Espaces commerciaux à louer

BAS PRIX, 1 000 à 15 000 pi. car, 6000 y. gicleurs, tout usage, centre de Montréal. 770-4027. 01-04-86

VIUX MONTREAL, près Place d'Armes, 800 pi. car, chauffé, climatisé, cuisine, 849-8601. 31-03-86

ESPACE pour commerce ou bureau 1 000 à 4 000 p.c. au 5956 Parc Avenue, Montréal 271-9880. 26-03-86

CRÉMAZIE, 121, Ouest, 300 à 1 600 p.c. car. Demandez Bertrand. 382-5631. 24-03-86

CERCHE BÂTIMENT ou très grande maison, ou très grand duplex, 2 étages + sous-sol, pour bureaux, salle de réunion et logement, pour juillet 86. 486-3828. 29-03-86

LOCAL 6%,

Piperno se dit prêt à retourner en Italie

(CP) — Après s'être débattu depuis cinq ans pour demeurer au Canada, le fugitif italien Francesco Piperno déclare maintenant qu'il est prêt à retourner dans son pays natal, mais à la condition de subir rapidement un procès sur sa possible implication dans le meurtre du premier ministre Aldo Moro en 1978.

Physicien nucléaire en Italie, Piperno affirme dans une entrevue que ses efforts pour demeurer au Canada et ainsi éviter de faire face à des accusations dans son pays — ce qu'il qualifie de « farce » — ont gravement hypothéqué sa carrière et qu'il a déjà trop souffert de la séparation de sa femme et de ses amis en Italie.

Âgé de 42 ans, Piperno ajoute qu'il espère un « geste de bonne volonté » du gouvernement italien, qui lui donnerait l'assurance qu'il n'aurait pas à vivre en prison des années avant de subir son procès. « En Italie, rappelle-t-il, je pourrais être emprisonné durant six ou sept ans avant de subir un procès. En m'assurant la tenue rapide d'un procès, je suis prêt à retourner immédiatement. Si jamais je suis condamné, j'irai en prison. Mais pour l'instant la présomption d'innocence doit prévaloir », a-t-il mentionné.

« En Italie, rappelle-t-il, je pourrais être emprisonné durant six ou sept ans avant de subir un procès. En m'assurant la tenue rapide d'un procès, je suis prêt à retourner immédiatement. Si jamais je suis condamné, j'irai en prison. Mais pour l'instant la présomption d'innocence doit prévaloir », a-t-il mentionné.

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

Propriétés à vendre

NOUVEAU BORDEAUX, ouvert au village, dimanche 10h AM jusqu'à 17h. Attraction soleil-ventil, 115 Bois de Boulogne, agent Mike Mouradian. 270-3088 — 384-2848 Immeubles Constellation Inc. 24-03-86

ST-LOUIS DE TERREBONNE, Seigneurie, cote 84, 4 c.c., bain roman acrylique, Jen-Air, four encastré, lave-vaisselle, sous-sol fini, garage au niveau. Prés école, pas d'agent. 88 9005. 422-2244. 24-03-86

ST-FELIX, maison spacieuse, piscine creusée, garage et abri d'auto, grand terrain, 15 min. de Joliette, 1-889-2092. 24-03-86

VIEUX-LONGUEUIL, duplex rénové 2 x 6, plus bachelor, grand terrain, garage. 679-3959. 25-03-86

OUTREMONT, DU MANOIR, duplex, 3 chambres, 1½ salle de bain, salle familiale, garage double, grande cour. Bas libre juillet. Haut 67, 733-4809. 249 000\$. Possibilité achat, bas seulement. 24-03-86

OUTREMONT SPACIEUX duplex, 11 + 7, excellent état, boiseries, foyer naturel, 385 000\$. 279-9167, après 5h. 01-04-86

RIVIÈRE DES PRAIRIES, bungalow de luxe, extérieur en marbre. Valeur 250 000\$. pour 189 000\$. 648-7498. 24-03-86

BANIE DURÉE Propriété à vendre 250 000\$ 4 + 2 chambres à coucher, 3½ salles de bain 2 foyers, bain tourbillon, piscine creusée et chauffée de marque Val Mar. Prés école, autobus, centre d'achat. Pour information: 457-9777. 24-03-86

ST-TIMOTHÉE, 50 kilomètres de Montréal, centre du village, grande maison 8 pièces avec logement 2½ attaché à la maison, grand terrain et garage, 1-371-2182. 24-03-86

TRÈS BEAU SITE, 210 acres, érablière, maison bricole, int.: 761-7846. 29-03-86

Propriétés à vendre

BOGAGES DU GOLF, moderne, prestigieuse, 50 x 30, 4 chambres, 3 salles de bain, foyer, décorée professionnellement, terrain paysagé, 133 000\$ directement du propriétaire. Rés.: 889-0616, bur.: 872-6937. 25-03-86

LAVAL, cottage pierre brique, avec garage, 7 pièces, 3 au sous-sol fini, piscine, foyer, thermo-pompe, alarme, planchers bois franc, prés école. 661-5023. 26-03-86

BROSSARD, «S», cottage 80, crois-sant, 4 chambres, 2 salles de bain, 2 «powder-rooms», 149 000\$. — 465-5679. 24-03-86

MAGNIFIQUE domaine très privé, région Lanaudière, 50 miles de Montréal, split level 9 pièces, construction 1968, 2½ s/bain, foyer, garage double, terrain 140 000 pi.c.a., haies, grand ar-bras, piler pierre, propriétaire doit vendre. Acceptable meilleur offre. 331-2755, 1-819-5892. 24-03-86

STE-ADÈLE, condo attaché, chalet, 3 chambres, foyer pierre, fini hiver/été, meuble. 45 000\$. — 937-9168, 933-9752. 22-03-86

PONT-VALE, bungalow 3 chambres, 3 toilettes, salon, sous-sol fini, garage, 79 900\$. — 689-1186, M. Vanso. 29-03-86

ST-LAURENT OUEST, bungalow compact, 10 pièces, 3 + 2 chambres, entièrement rénové, dans un quartier calme, près autobus, métro, marchés. Prix demandé: 125 000\$. Propriétaire, R. Landry 744-1475. 07-04-86

Services spécialisés
SOYEZ présents par l'originalité lors de vos absences! Entreprises et particuliers, nous créons pour vous des messages pour répondre téléphoniquement. Appelez-nous au 531-4146. 24-03-86

SERVICES REDFERN
Domestiques professionnels en tous genres. 932-73414. 22-03-86

À BONS PRIX, Rénovations en tous genres: électricité, plomberie, menuiserie, salle de bain, peinture et joints. 12 ans d'expérience. Appelez-nous. 523-8937. 01-04-86

PLUMBIE de tous genres, installation lave-vaisselle, laveuse. Estimation gratuite, prix modique. 328-0800. 04-03-86

DECÈS

Père Karl LÉVÊQUE, S.J. — À l'Institut neurologique de Montréal, le 18 mars 1986, est décédé le P. Karl Lévêque, jésuite. Il avait 49 ans.

Fils du Dr Antoni Lévêque et de Madame Marcelle Dejoie, il est né au Cap-Haïtien (Haïti), le 10 janvier 1937. À 23 ans, après quatre années au Grand Séminaire de Port-au-Prince, il entre au noviciat des jésuites du Canada français, à Saint-Jérôme. Après ses études de philosophie (Strasbourg) et de théologie (Montréal), Karl est ordonné prêtre, le 17 mai 1969. Au début des années 70, il est professeur de philosophie au Collège de St-Laurent. En 1977, il se joint à l'équipe de l'Entraide missionnaire, comme animateur et chercheur. Depuis 1982, il était membre du comité de rédaction de la revue *Relations* et, depuis 1983, directeur des Programmes au Centre Justice et Foi. Parallèlement à ce travail d'enseignement et de recherche, Karl a joué un rôle d'animation et de leadership au sein de la communauté haïtienne de Montréal, d'abord dans le cadre du Bureau de la communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal, puis comme journaliste engagé dans les médias communautaires, en particulier sur les ondes de CIBL-FM.

Outre ses parents, ses confrères jésuites et ses très nombreux amis, le P. Karl Lévêque laisse dans le deuil sa sœur Guilaine (Mme Henri Vabre, de Port-au-Prince), son frère Hubert (de Rockville, Maryland), son frère Bernard (de Port-au-Prince), ses cousins M. Frédéric Elie (de St-Bruno), le Dr Robert Elie (de Montréal), les familles Elie, Béliard, Larocche et Dejoie.

Il sera exposé aux salons Urgel Bourgie, 745 Crémazie est, jeudi et vendredi. Les funérailles auront lieu en l'église Saint-Vincent-Ferrier, angle Jarry et Henri-Julien, samedi matin à 10 heures. Fermé de 5 à 7 heures.

Au lieu de fleurs, on demande d'adresser des offrandes au Centre Justice et Foi (25 ouest, Jarry, Montréal, H2P 1S8); les dons seront acheminés au diocèse de Jérémie (Haïti), où le P. Lévêque comptait aller travailler dès l'été prochain.

DECÈS

ROGER VIAU
À Montréal, le 19 mars 1986, à l'âge de 79 ans, est décédé Roger Viau, jadis président de Viau Ltée. Il fit ses études au Collège Ste-Marie. Peintre et écrivain, il s'intéressa toute sa vie au domaine des arts. Il fut membre du Canadian Group of Painters et vice-président du Musée des Beaux-Arts de Montréal, président du Château de Ramezay et membre du conseil de direction des Concerts Symphoniques.

Auteur de nombreuses oeuvres littéraires dont: «Contes en noir et en couleurs», «Au milieu de la montagne», «Cavelier de la Salle» et «Lord D'Rhams» il siégea au conseil de l'Association des Écrivains canadiens.

Il laisse dans le deuil son fils Robert (Madeleine Ouellette), sa fille Nicole (René Doucet) et ses petits-enfants, Jacques Viau, Michel, Danièle et Annick Doucet.

Les funérailles auront lieu samedi le 22 courant à l'Église Saint-Viateur d'Outremont où le service sera célébré à 11 heures. Et de là au cimetière Notre-Dame des Neiges, lieu de la sépulture. Des dons à la Fondation de l'Hôpital Ste-Justine, 3175 Ch. de la Côte Ste-Catherine, Montréal H3T 1C5, seraient appréciés.

POINT D'ÉBULLITION

André Leroy-Gourhan
Le fil du temps
Éthnologie et préhistoire

POINTS SCIENCES SEUL

3 POINTS = 1 BON POINT

On doute de l'apport du secteur privé

Recherche universitaire : le programme fédéral laisse les scientifiques sceptiques

JOCELYN COULON

OTTAWA — Moins d'un mois après l'annonce faite par le ministre d'État chargé des Sciences et Technologie, M. Frank Oberle, que la recherche universitaire obtiendrait plus d'un milliard de dollars d'ici 1991, les scientifiques restent sceptiques quant à la validité de son plan.

Le ministre Oberle a dévoilé un plan quinquennal de financement fédéral qui augmentera les budgets des trois conseils subventionnaires du pays: Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) et Conseil de recherches médicales (CRM).

Dans un premier temps, les conseils recevront \$315,9 millions de plus que prévu pour les cinq prochaines années. De plus, le plan prévoit que tout sera fait pour attirer des fonds de l'industrie privée et que ces sommes seront égales par le gouvernement jusqu'à un maximum de \$369 millions pour la durée du plan quinquennal. Le gouvernement a prévu que le secteur privé fournira \$369 millions d'ici 1990-91.

La somme totale dépasse un milliard de dollars, «mais cette somme est un écran de fumée lorsque l'on regarde bien les chiffres du plan», déclare M. Robert Patry, directeur des relations avec le gouvernement à l'Association des universités et collèges du Canada.

«Pour l'exercice financier 1985-86, les trois conseils recevront \$536 millions (\$531 millions en 1984-85). L'année suivante, cette somme de base est réduite à \$480 millions mais le ministre annonce une augmentation de \$81 millions. C'est très bien et l'augmentation est réelle. Cependant pour les années suivantes, le financement de base revient à \$536 millions (l'augmentation annoncée par M. Oberle est incluse) ce qui ne tient même pas compte de l'inflation. En 1990-91, le pouvoir d'achat des budgets des conseils sera effectivement de 18% inférieur à ce qu'il est aujourd'hui», déclare M. Patry.

Pour pallier cette stagnation des

budgets des conseils, le gouvernement espère attirer le secteur privé. Il prévoit que pour l'exercice financier 1987-88, le secteur privé fournira \$33,5 millions aux conseils et en 1990-91, près de \$155 millions, pour un grand total de \$369 millions que le fédéral doublera par sa propre contribution.

«Voilà un approche excellente en théorie. Cependant je doute fort que le secteur privé ait les moyens de financer à ce point la recherche universitaire. C'est un effort considérable qu'on lui demande. De plus les modalités de ce financement ne sont même pas fixées par le gouvernement», déclare M. Christian Pouyez, directeur général de la Fédération canadienne des sciences sociales qui représente près de 13,000 chercheurs universitaires.

En effet le plan gouvernemental a été annoncé sans même que les règles du jeu ne soient établies. Selon M. Allan Cobb, directeur général de la recherche universitaire au ministère des Sciences et Technologie, «c'est une question de temps. Pour établir les modalités il faut les négocier avec les ministères des Finances, de la Santé et du Bien-être social, des Sciences et Technologie, du Secrétariat d'État et des trois conseils subventionnaires». M. Cobb estime qu'il est parfaitement réaliste de croire que l'industrie privée suivra le programme gouvernemental.

«Déjà, le secteur privé investit plus de \$30 millions par an pour la recherche universitaire», précise-t-il. De plus le ministre des Finances, M. Michael Wilson, a annoncé, lors du discours du budget en février, des modifications à la Loi de l'impôt pour permettre plus de souplesse dans l'investissement privé consacré à la recherche.

Mais pour M. Patry cela constitue un problème. «Est-ce que le secteur privé va prendre les ressources qu'il accorde directement aux universités pour les donner aux conseils subventionnaires? J'en doute beaucoup. Le secteur privé veut garder un certain contrôle sur les sommes qu'il accorde. De plus, cette politique va amener une compétition entre les universités et les conseils pour ob-



M. Franck Oberle

tenir des fonds. Ce n'est pas très sain.

Selon une étude du Forum Entreprises-Universités 1985 intitulé «Investir plus sagement», 80% du financement externe de la recherche universitaire provient des gouvernements fédéral et provinciaux, tandis que les entreprises viennent au quatrième rang des bailleurs de fonds avec 7,8%. La majeure partie du financement des gouvernements provient des trois conseils subventionnaires.

«Même en demandant un effort accru du secteur privé, le financement gouvernemental reste absolument primordial à un moment où la recherche universitaire est en difficulté», déclare M. Pouyez.

Mais si le fédéral réduit ses budgets, les provinces ne semblent pas faire leur part. Chaque année, le fédéral transfère aux provinces environ \$4 milliards pour l'éducation post-secondaire. Toutefois il ne contrôle pas la gestion de ces sommes et certaines provinces en profitent pour couper dans l'aide à la recherche. Statistiques Canada estime que pour 1985, environ \$165 millions ont été consacrés par les provinces à la recherche universitaire. Cela représente une augmentation de \$8 millions par rapport à 1984.

«Par exemple, la Colombie-Britan-

nique a réduit ses budgets de 5% depuis quelques années alors qu'au Québec les sommes sont maintenues», déclare M. Patry.

M. Pouyez accorde un point au gouvernement: le financement des conseils est assuré pour cinq ans ce qui est exceptionnel. «À part cela je suis déçu. Examinez le budget du Conseil de Recherches en sciences humaines. Cette année il est de \$63,7 et il sera le même en 1990-91. Avec le plan gouvernemental, il pourrait atteindre \$100,7 millions à la fin de la décennie, ce qui est tout à fait hypothétique. Or, nous demandons pour l'exercice financier 1989-90 une somme de \$142 millions. On est loin du compte».

Même constat pour les deux autres conseils subventionnaires. Le CRSNG demandait \$855 millions pour l'année 1989-90, il obtiendra \$311,6 millions de fonds assurés. Le MRC demandait \$199,5 pour 1987-88, il en obtiendra \$161,4 millions. Il semble donc que l'aide aux conseils demeure bien inférieure à ce qu'ils demandaient même avec l'appui supplémentaire en provenance du secteur privé.

Les trois conseils subventionnaires avaient demandé une somme totale de près de \$4 milliards d'ici 1989-90. En totalisant les fonds assurés et le nouveau plan gouvernemental les conseils toucheraient plus de \$2,7 milliards. Le fossé est très large.

«Le financement à long terme de la recherche universitaire est important car il nous permet de mieux planifier les programmes. Cependant, le financement de base n'augmentant pas nous ne pourrions pas accepter de nouveaux programmes et certains programmes actuels seront tout simplement coupés. Nous ne pouvons pas planifier sur des suppositions et des spéculations concernant la participation du secteur privé», déclare M. Pouyez.

La nouvelle politique gouvernementale ne semble pas régler le problème fondamental de la recherche et développement au Canada. Même si, globalement, les montants à la R-D augmentent légèrement chaque année, le Canada y consacre à peine 1,2% de son Produit national brut. Aux États-Unis ce pourcentage atteint presque 3% ainsi qu'au Japon alors que la France se maintient autour de 2,6%.

Dans un discours qu'il prononçait le 10 mars dernier, le président du Conseil national de recherche du Canada, M. Larkin Kerwin, émettait une série de chiffres pour le moins inquiétants. Selon M. Kerwin, quatre employés sur 1,000 dans l'industrie travaillaient pour la recherche au pays, contre huit en Suède, 12 au Japon et 19 aux États-Unis. Le pays ne compte que huit compagnies consacrant plus de \$50 millions à la recherche, tandis qu'au Japon, il y a présentement 76 laboratoires en construction, chacun représentant des investissements de \$50 millions.

Il devait ajouter que lors d'une récente visite à l'université où il avait étudié, il avait vu un étudiant se servant du même appareil qu'il utilisait il y a 30 ans.

Construction : Paradis forme un comité pour analyser le dossier de la carte de classification

NORMAN DELISLE

QUEBEC (PC) — Le ministre du Travail Pierre Paradis a annoncé hier la création d'un comité pour analyser le dossier de la carte de classification dans l'industrie de la construction.

Prenant la parole devant les membres de la Fédération de la construction jeudi, M. Paradis a annoncé que le comité devra soumettre son rapport le 16 mai prochain au plus tard.

Son mandat sera de «formuler au ministre du Travail des recommandations de mesures transitoires basées sur la qualification et la formation de la main-d'oeuvre, en remplacement de la carte de classification».

Le comité comprendra 15 personnes. Cinq sont issues des milieux syndicaux: CSN, FTQ, CSD, Conseil provincial des métiers de la construction et le Syndicat local de la Côte nord.

Sept membres du comité proviendront des associations patronales. Trois fonctionnaires complètent le comité, soit les sous-ministres de la Main-d'oeuvre, du Travail et de l'Éducation.

Le comité tiendra une première séance à Montréal aujourd'hui dès 15h, sous la présidence du ministre Paradis lui-même.

Actuellement, un travailleur qui oeuvre dans le domaine de la construction doit posséder deux documents: une carte de compétence, qui établit qu'il est techniquement apte à travailler dans la construction, et une carte de classification, qu'il n'obtient que s'il a travaillé au moins 1,000 heures dans l'industrie de la construction au cours des deux dernières années.

Le Parti libéral s'oppose depuis plusieurs années à cette carte de classification, estimant qu'elle em-

pêche la venue dans l'industrie de jeunes travailleurs fraîchement émoulus des écoles techniques mais sans expérience.

Les candidats libéraux ont mené la dernière campagne électorale en promettant l'abolition pure et simple de cette carte.

Les centrales syndicales exigent le maintien de cette carte, sous prétexte qu'elle assure la priorité d'emploi aux travailleurs d'expérience, dont le gagne-pain est principalement constitué du travail sur les chantiers de construction.

M. Paradis a reconnu hier que les centrales syndicales ont accepté «avec hésitation» de participer au

comité qu'il a créé à ce sujet.

Il s'est dit «optimiste» pour qu'on en vienne à un accord syndical-patronal à ce sujet.

Le président de la Fédération de la construction du Québec, M. Robert Nolet, s'est pour sa part dit heureux de l'initiative annoncée par le ministre Paradis et a promis que son association patronale «participerait activement» aux travaux du comité.

Quant au président du Regroupement des interdits de la construction, M. Denis Bourque, il a déploré que personne de son groupe n'ait été invité à participer au comité.

Le Regroupement réunit quelque 25,000 travailleurs.

M. Michaud a la fièvre du printemps!

Jusqu'à Pâques

de **40 à 60%** d'escompte

sur tous les bijoux et toutes les montres!

LA FIÈVRE DE L'OR!

de **40 à 60%** d'escompte sur la valeur réelle au RAYON du BIJOU.

LA FIÈVRE DE L'HEURE!

de **40 à 60%** d'escompte* sur plus de 1 600 modèles différents de

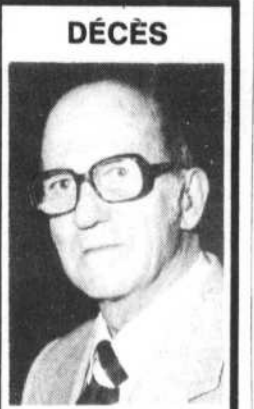
MONTRES réputées.

* sur le prix suggéré

CM MICHAUD

Bijouterie C.M. Michaud
937 est, Bélanger, MONTRÉAL
279-4527

DU DIX-SEPT AU VINGT-NOEUF MARS!



DECÈS

ST-GERMAIN, M. Jules. — À Saint-Ubalde, comté de Portneuf, le 18 mars 1986, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Jules St-Germain, diacre, époux de dame Marie-Anne Denis. Il demeurait à St-Ubalde.

La famille recevra les condoléances au funérarium Raymond Paré Ltée, 138 St-Jacques, St-Ubalde. Le salon sera ouvert vendredi le 21 mars de 14 h à 16 h 30 et de 19 h à 22 h et samedi le 22 mars à compter de 12 h 30.

Le service religieux sera célébré samedi le 22 mars à 14 h en l'église de St-Ubalde et de là au cimetière paroissial.

Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, son gendre et belles-filles, Norman (Gisèle Gauvette), Marcel (Lise Brière), Denise (Yves Tessier), ses petits-enfants, Stéphane, Chantale, Carl, Steve, Patrick, ses frères, soeurs, beaux-frères et belles-soeurs, Alcide St-Germain (Lucienne Denis), Cyrille Labadie (Rachel St-Germain), Marie-Jeanne St-Germain Nadeau, Louis-Philippe Drouin (Alice St-Germain), Suzanne St-Germain-Cliery, Joseph-Louis St-Germain (Gemma Vallée), Lucien St-Germain (Pauline Gauthier), Paul-Émile St-Germain (Monique Garant), Guy St-Germain (Monique Couture), François Denis (Rachel Cauchon), sœur Suzanne Denis s.s.c.m., Blandine Denis, monsieur l'abbé Benoît Denis, Marie-Jeanne Genest-Denis, Raymond Denis (Marie Delisle), Damien Denis (Noëlla Denis), docteur Rosario Denis (Thérèse Létourneau), sœur Évangéline Denis, s.s.c.m., Clément Cauchon (Hélène Denis), plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines.

S'il vous plaît ne pas envoyer de fleurs. Compensez par une offrande pour les missions des Pères Oblats à l'attention de Père Gérard Laliberté.

LA RAISON DU PLUS FORT

LA RAISON du plus fort est toujours la meilleure... et aussi la plus efficace. Le président Reagan en a fait une fois de plus la preuve lors de la dernière rencontre au sommet avec le Premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney. Après avoir pris soin, il y a quelques années, de nier ce que les recherches scientifiques avaient abondamment démontré, à savoir que les pluies acides provenant du territoire américain contribuaient à la détérioration de l'environnement au Canada, M. Reagan a officiellement reconnu cette semaine qu'il s'agit d'un problème commun et, qu'effectivement, les émissions d'acides sont à l'origine de certains dommages causés au milieu écologique. On s'est empressé, d'un côté comme de l'autre, à souligner le « déblocage », enfin, du dossier. En réalité, les deux pays retournent à la case départ de 1980, alors que MM. Trudeau et Carter avaient signé une déclaration d'intention et s'étaient engagés à négocier un programme d'action.

Les États-Unis occupent sur cette question une position de force qu'ils n'ont pas craint d'affirmer haut et fort, même sur la base d'arguments qui défiaient le simple bon sens et frisaient le ridicule (Le président américain avait soutenu que les arbres (!) étaient responsables de la détérioration des forêts). La marge de manoeuvre du Canada demeure singulièrement réduite car il est demandeur: une grande partie des dommages causés à nos forêts ne peuvent être éliminés sans un contrôle rigoureux des émissions d'acides provenant du territoire américain.

La position canadienne est d'autant plus faible qu'Ottawa se retrouve aussi en situation de faiblesse dans d'autres dossiers importants, comme Norad et le libre-échange. En réalité, dans le marchandage général auquel se livrent les deux pays, le Canada ne dispose pas d'atout majeur qui lui permettrait de mieux défendre ses intérêts. C'est ainsi que M. Mulroney semble avoir troqué une soi-disant concession américaine dans la reconduction de l'accord Norad — concernant le traité anti-missiles — contre une « reconnaissance » américaine du problème des pluies acides. Le Premier ministre a obtenu de Washington une déclaration soulignant que « le renouvellement de l'entente Norad respecte pleinement les dispositions du traité ABM... » entre les États-Unis et le Canada. Ce traité interdit aux Américains et aux Soviétiques le développement et les tests des systèmes anti-missiles.

Or, il s'agit là d'une fausse concession de la part des Américains, car en reconduisant l'accord Norad pour cinq ans, le Canada réduit dangereusement la marge de manoeuvre dont il aurait besoin dans l'avenir. D'autant, que cet accord se trouve à un tournant décisif: le développement de l'Initiative de défense stratégique (IDS) par les États-

Unis pourrait remettre en question éventuellement le rôle du Norad comme forme spécifique de coopération militaire entre les deux pays. Pourquoi alors avoir accepté une entente de cinq ans? L'IDS n'est certes pas pour après-demain, mais il s'agit d'un programme à long terme pour lequel Washington tentera, aux diverses étapes, d'obtenir une coopération plus étroite de ses alliés, dont le Canada. Ottawa a pris une décision précipitée sur Norad.

Si les États-Unis n'étaient pas disposés à faire des « concessions » sur les pluies acides sans que le Canada renouvelle l'accord Norad, il valait mieux alors attendre, tout simplement. De toute façon, la décision américaine de reconnaître le problème des pluies acides ne conduira pas nécessairement à des actions concrètes à court terme. Le plan retenu prévoit un investissement américain de \$ 5 milliards sur cinq ans, dont la moitié par le gouvernement fédéral, dans le but de « mettre à l'essai les diverses technologies déjà connues » pour réduire les émissions d'acides. Or, les observateurs sont pessimistes sur les chances de voir ce programme accepté par le Congrès. Ce dernier a voté en décembre dernier la loi Gramm-Rudman-Hollings qui oblige le gouvernement à éliminer totalement le déficit budgétaire de près de \$200 milliards d'ici cinq ans. Encore combien d'années faudra-t-il attendre avant que de véritables programmes de contrôle des sources de pollution soient mis de l'avant? Pas avant 1991?

Concernant le projet de libre-échange, le président Reagan a promis à M. Mulroney qu'il userait de tout son pouvoir afin qu'aucune condition préalable ne soit posée aux négociations commerciales entre les deux pays. Le Canada craignait que les parlementaires américains exigent, avant que les négociations ne commencent, le règlement de certaines questions litigieuses comme les exportations canadiennes de bois-d'oeuvre. Mais, en contre-partie, il semble que M. Mulroney n'ait pas exclu spécifiquement ce qu'il a toujours considéré comme des aspects non-négociables, tels les programmes sociaux et les industries culturelles.

Peut-on exiger de l'autre partie des concessions que nous ne sommes pas disposés à faire? Les négociations ne peuvent être que globales. Et c'est seulement dans le déroulement du jeu serré de marchandage que l'on pourra voir dans quelle mesure le Canada sera assez coriace pour défendre son « identité ». Mais les premiers exercices auxquels MM. Reagan et Mulroney se sont livrés, illustrent jusqu'à quel point les enjeux sont grands pour le Canada et notre position particulièrement fragile.

— ALBERT JUNEAU

L'urgence, ça se gère

MÊME si un lapsus freudien, ou plus vraisemblablement une faute de copiste, lui fait dire le contraire, la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, comme solution à l'engorgement des urgences, propose rien de moins qu'un virage radical. Entre les « cas électifs » et les urgences, désormais, la priorité absolue devra aller aux « besoins réels ».

Ce qui frappe, dans le train de mesures dévoilé mercredi par Mme Thérèse Lavoie-Roux, ce n'est pas tellement l'extrême variété des moyens proposés ou même le déblocage de crédits importants pour leur mise en oeuvre. Ce qui frappe, c'est la reconnaissance implicite du fait que la demande de soins est indéfiniment extensible; la reconnaissance également qu'à l'intérieur du système canadien — public, universel, gratuit... —, l'offre de services ne peut croître au même rythme que cette demande.

Des choix s'imposent. À la lettre. Des choix, donc, en raison de l'impossibilité absolue de satisfaire tous les besoins légitimes qui s'expriment; des choix s'imposent, ce qui implique une intervention accrue du pouvoir public, décentralisée ou non, sur la gestion du système. C'est le prix à payer pour que les plus malades, ceux dont les besoins sont les plus « réels », soient les premiers servis.

Les autres attendront... que leur pathologie s'aggrave!

Cette logique n'est pas sans faille, mais elle semble être la seule qui soit politiquement acceptable dans l'état actuel de l'opinion. Comme dans un naufrage, c'est sans doute la solution la plus humaine: les femmes et les enfants d'abord. L'autre voie serait de supprimer la pénurie en « libérant l'offre » sur le marché de la médecine, mais il n'y a que quelques « extrémistes » pour oser proférer de telles « obscénités ».

Nos services de santé resteront donc « rationnés ». Ils seront toujours « accessibles », mais il faudra accepter de prendre son rang.

Le plan d'ensemble de Mme Lavoie-Roux s'inspire largement de l'analyse descriptive de la situation des salles d'urgence à Montréal réalisée il y a quelques mois par une équipe de l'Université McGill (rapport Spitzer). Il s'agissait de bien comprendre le problème, d'en saisir les causes véritables, pour proposer des remèdes vraiment « efficaces et durables ».

La solution des urgences ne se trouve pas qu'à l'hôpital. Il faut aussi la chercher en amont et en aval.

En amont, les moyens annoncés vont depuis la mise en place de services intensifs de maintien à domicile, la création d'équipes de psychogériatrie à domicile, le développement de centres de crise pour les malades psychiatriques, jusqu'à un projet pilote d'implantation d'un sys-

tème de distribution de soins et de services hospitaliers à domicile, parallèle et complémentaire à l'hôpital. En aval, le ministère s'engage notamment à augmenter le nombre de places en centres d'accueil et de lits en centres hospitaliers de soins de longue durée.

Mais le gros de l'impact des mesures annoncées mercredi porte sur la gestion hospitalière elle-même: engagement de médecins-coordonnateurs à l'urgence, mise en place de politiques d'admission, amélioration des services à l'urgence, révision des plans d'effectifs médicaux en regard des besoins régionaux...

C'est là que se situe le vrai défi. « L'urgence, ça se gère », déclarait récemment le Dr Bernard Magnan, directeur des services professionnels du centre hospitalier Pierre-Boucher, de Longueuil, dans une entrevue accordée à *L'Actualité médicale*. La solution des urgences passe par une meilleure gestion des lits. Mais cette gestion suppose chez les médecins une volonté commune de favoriser les patients de l'urgence, et cela aux dépens de leur clientèle élective.

Il pourra en résulter une « certaine instabilité », reconnaît le Dr Magnan. D'où l'on voit que le succès de l'opération repose largement sur l'accueil que lui réservera la profession médicale.

— JEAN FRANCOEUR

La police de la boxe

LE GOUVERNEMENT de Québec a refusé de rendre public l'essentiel du rapport sur la boxe et le kick-boxing et sur la présence, affirmée, du crime organisé dans ce « sport ». Le ministre de la Justice, M. Herbert Marx, ne voulait pas divulguer de noms, a déclaré le ministre.

Le prétexte étonne, puisqu'au temps où il siégeait dans l'opposition, le député de D'Arcy-McGee s'était montré d'accord avec la publication de ce genre de document, expurgé de noms ou d'indication permettant d'identifier des gens.

Le prétexte étonne d'autant plus que le milieu de la boxe ne compte qu'une poignée de partenaires: en les associant publiquement au monde interlope, on les aura tous condamnés, pour le bon motif de n'en salir aucun personnellement!

En l'absence du véritable rapport, il est impossible de juger de la rigueur, de la qualité et des résultats de l'étude remise il y a quelques mois au ministre, d'autant moins que le comité qui présidait le juge Raymond Bernier a procédé à huis clos, en assermentant certes des témoins, mais sans qu'on sache si la preuve a été contradictoire.

Au contraire, souligne-t-on à Québec, il ne s'agissait pas d'une commission d'enquête, mais d'un comité chargé de « centraliser l'information policière sur la participation du monde interlope dans le milieu de la

boxe ». Et Québec, naïvement, de proclamer que « cet objectif a été atteint »!

Quand il faut un juge pour faire coopérer entre eux les services policiers, il y a quelque chose de désorganisé dans l'administration de la justice! Comme par hasard, le gros des recommandations portent non pas sur la réforme qui s'impose à la police à cet égard, mais sur une nouvelle enflure bureaucratique à la Régie de la sécurité dans les sports.

Car le rapport recommande, en somme, qu'on ajoute une fonction policière à la Régie. Les régisseurs iraieut jusqu'à « contrôler la présence du monde interlope lors des entraînements en gymnase »; ils feraieut enquête sur les promoteurs et les gérants avant de leur donner un permis; et il faudrait l'autorisation de la Régie pour dénoncer des infractions.

Le rapport parle bien de respecter dans cette charte à la pègre « une procédure quasi judiciaire », mais son auteur principal, président du comité et de la Régie, avoue que, sans plus de procès, il a demandé en cours de route à la Commission athlétique de Montréal d'écarter un certain boxeur américain!

Quand un magistrat en vient à agir comme un agent qui fait fi du processus judiciaire, il ne faut pas lui confier plus de pouvoirs « quasi judicia-

res », mais définir plus sévèrement que jamais ce qui revient à la police et ce qui appartient à la cour.

Certes, plusieurs autres recommandations du comité Bernier, qui visent à protéger contre l'exploitation boxeurs, public et gouvernement, semblent judicieuses — dans la mesure où l'intérêt public et la simple décence ne commandent pas plutôt d'interdire la boxe à outrance qu'on connaît sur nos rings.

Mais nous sommes rendus loin de la sécurité dans les sports, raison d'être de la Régie. Celle-ci ne devrait pas se prendre pour la CECCO, la défunte Commission d'enquête sur le crime organisé. Elle n'a du reste visiblement pas la compétence voulue pour faire échec à la pègre.

Ainsi, en écartant de ce « sport professionnel » ceux qui ne sont pas assez riches pour donner caution, le rapport ne fait pas seulement de la discrimination économique contre les promoteurs ordinaires; il restreint le marché, éventuellement au bénéfice du monde... interlope! Ou d'investisseurs qui ne valent guère mieux.

Et pour clore le match, Québec a donné le contrat de rédaction de la future loi sur la régulation de la boxe interlope à une vedette du Parti libéral. Assurément, il n'y a pas le crime qui soit organisé!

— JEAN-CLAUDE LECLERC



LETTRES AU DEVOIR

Jusqu'au bout du donquichottisme

Lettre adressée à M. Jacques Hébert, membre du Sénat canadien à Ottawa.

IL NE manquera pas, je le crains, de politiciens partisans ni de citoyens pusillanimes pour tenter de discréditer par des sophismes démagogiques votre grève de la faim.

Vous décidez pérorer sur l'inspiration de toute une vie de générosité et de courage.

Galiléenne pour la vérité, Gandhi pour la justice, Palme pour la paix sans allés jusqu'au bout de leur « donquichottisme », c'est-à-dire de leur foi en l'homme contre le leur foi.

Je salue en vous le premier geste de notre histoire politique à mettre sa vie en cause pour l'honneur de défendre la solidarité humaine et de porter secours à une génération tragiquement, cyniquement sacrifiée à notre aberrant modèle de société.

Le nouveau scandale, aujourd'hui, c'est que l'État légitime, par l'un de ses plus illustres représentants, prenne lui-même enfin la relève de ce courage, et défie un scandale encore plus grand: celui de la priorité des canons sur les hommes.

Pour donner sa vraie dimension à Katimavik, cette génération est aujourd'hui appelée à se soulever démocratiquement derrière vous.

Recevez, monsieur le sénateur, l'assurance de mon admiration et de mon appui.

— MAURICE BLAIN
conseiller juridique,
Université de Montréal.
Montréal, le 12 mars.

Un cahier spécial décevant

Lettre adressée à Jean-Pierre Proulx.

PERMETTEZ-MOI de vous faire part, en toute amitié, de ma profonde déception concernant le cahier spécial sur l'école paru dans LE DEVOIR.

J'attendais avec impatience un dossier fouillé, sérieux, marqué de commerce habituelle du DEVOIR. Je pensais y retrouver des articles de fond, assortis d'expériences et de suggestions originales. Il ne fut même pas fait mention des problèmes majeurs vécus par l'école d'aujourd'hui: qualité du français, intégration des élèves inadapés dans les classes régulières, implantation de nouveaux programmes, entrée de l'informatique dans les classes, « carambolage » de enseignants et insécurité totale des jeunes enseignants (incidence), il n'est pas sans intérêt de souligner que la moyenne d'âge du corps enseignant diminue depuis quelques années, contrairement à la prétention générale.

Le cahier spécial nous a livré plutôt un fourre-tout d'articles sans liens et parfois sans rapport avec l'école.

Car vous conviendrez sûrement avec moi qu'il faut une belle dose d'humour pour voir le *foisonnement de la vie dans les écoles* dans l'organisation, par des décrocheurs, d'un voyage en Europe ou encore l'expérience d'un jeune

travailleur dans le cadre de l'opération « Délicé ».

La faiblesse de ce cahier tient sans doute à l'oubli inqualifiable de certains interlocuteurs. Journalistes, professeurs d'université, fonctionnaires, coordinateurs ont eu voix au chapitre. Quelques jeunes aussi (et j'en suis très heureux). Mais les parents? Les enseignants? Nenni!

Imaginerait-on un cahier sur l'information qui ignorerait complètement les journalistes? Quel tollé réprobateur déferlerait sur l'impudent responsable! Et avec raison!

Alors, de grâce, cher monsieur Proulx, à l'avenir, lorsque vous préparez un dossier sur l'école (et même sur « la vie qui foisonne dans les écoles »), laissez aussi la parole à ceux et à celles qui sont au coeur de son quotidien.

Si vous êtes si peu familier avec ces milieux, je me ferai un plaisir de vous fournir une liste de quelques centaines d'enseignants et de parents dont la pensée est bien articulée et qui ont des choses fort pertinentes à dire au sujet de l'école d'aujourd'hui.

D'un ex-enseignant du secondaire.

— ROBERT LAGASSÉ
Beloëil, le 21 février.

■ Merci de vos commentaires. JPP

Pourquoi sacrifier les travailleurs de la construction?

DEPUIS 1981, la CSST voit à la mise en application de la Loi sur la santé et sécurité au travail sur les chantiers de construction. Nous constatons une augmentation de 10 % de la fréquence des accidents de travail en 1985.

D'ailleurs, un autre travailleur de la construction est décédé le 26 février dernier. Nous attribuons cette situation, encore une fois, à la négligence des employeurs et de la CSST. L'employeur n'a pas avisé la CSST de son ouverture de chantier et il n'a jamais présenté de programme de prévention. De son côté, la CSST a 20 inspecteurs disponibles pour 3,500 chantiers et les inspecteurs ne visitent prioritairement que les chantiers de 25 travailleurs et plus. Qu'advient-il des autres chantiers?

La CSST tente de nous endormir avec son fameux programme de prévention et la prise en charge par le milieu. Où sont les représentants à la prévention? Comment la CSST peut-elle faire de la prévention alors que la loi n'est pas complètement en application? L'année 1985 fut un échec. Que nous réserve l'année 1986, avec ces milliers de chantiers laissés sans inspection?

Nous, les permanents et les délégués syndicaux, demandons au gouvernement et à la CSST de prendre position. Nous voulons de vrais inspecteurs pour faire avant tout un vrai travail d'inspection et assurer la santé et la sécurité de nos travailleurs.

Nous rêvons encore de la belle époque où l'Office de la construction recrutait de vrais travailleurs de la construction pour en faire des inspecteurs efficaces. Aujourd'hui, on embauche des ingénieurs qui n'ont jamais mis les pieds sur un chantier de construction, pour prévenir les accidents et protéger nos travailleurs.

Messieurs de la CSST, sortez de vos chaises de velours et allez constater que nos chantiers de construction sont aussi dangereux lorsqu'il y a cinq travailleurs

que lorsqu'il y en a 50. Au lieu de rêver à la prévention sur ordinateur, tentez donc de sauver la vie de nos travailleurs en inspectant les chantiers.

— NORBERT HENLEY
directeur général,
Association des manoeuvres
inter-provinciales (AMI).
Montréal, le 13 mars.

Un écran de fumée

JE TIENS à exprimer ma déception devant la vente de Prentice-Hall à la compagnie américaine Gulf & Western.

En juillet dernier, le ministre Marcel Masse présentait une nouvelle politique de l'édition selon laquelle aucune entreprise ne peut passer sous contrôle étranger. Or c'est exactement ce qui s'est passé avec la vente de Prentice-Hall à des intérêts américains.

Cette transaction aura plusieurs conséquences malheureuses. La production de matériel didactique canadien pourrait diminuer, entre autres. En effet, l'entente conclue oblige Prentice-Hall à ne publier que 10 volumes canadiens par an pour les 10 prochaines années. La proportion de livres canadiens vendus au pays — 24 % — risque fort de diminuer à court et moyen termes.

La direction de Prentice-Hall demeurera composée aux deux tiers de Canadiens et l'indépendance envers la maison-mère a été promise. Mais aucun dispositif d'application particulier n'a été conçu à cet effet. Le gouvernement fédéral prendra-t-il la peine de porter plainte devant les tribunaux pour non-respect de ces clauses dans deux, cinq, 10 ans?

La vente de Prentice-Hall constitue, à mon avis, un écran de fumée; on prétend maintenir notre souveraineté culturelle alors qu'on assiste, en réalité, à une abdication, ce qui n'augure rien de bon pour l'avenir.

Ceci constitue un avertissement pour tous les intervenants dans le secteur culturel: la vigilance est plus que jamais de rigueur!

— LUCIE PÉPIN
député d'Outremont
aux Communes.
Ottawa, ce 18 mars.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 9130, rue Boivin, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messagerie Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE
QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR:
= \$3,25 par semaine
le samedi seulement = \$1,00

Pour information:
à Montréal: 332-3891
à Québec: (418) 687-2022

Livraison par porteur:
Édition quotidienne = 139\$ par année
75\$ 6 mois
39\$ 3 mois

Livraison par la poste:
Édition quotidienne = 145\$ par année
79\$ 6 mois
42\$ 3 mois

Pour information (514) 844-3361
Courrier de deuxième classe; enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Défendre la primauté de la Charte québécoise

2) La souveraineté de l'Assemblée nationale passe par le recours à la clause de dérogation

PIERRE MARC JOHNSON

Chef de l'opposition à l'Assemblée nationale.

POUR PALLIER à l'éventualité peu reluisante pour le Québec d'abandonner sa capacité de choix de valeurs, le gouvernement du Parti québécois a choisi, il y a quelques années, d'utiliser de façon maximale le droit du Québec de déroger à certains articles de la Charte canadienne. C'est ainsi que la clause « nonobstant » a été utilisée de façon systématique permettant ainsi de déroger aux articles 2 et 7 à 15 de la Charte canadienne.

Cette dérogation n'a jamais eu pour effet de créer un vacuum. Elle a plutôt eu pour effet d'accorder un rôle prédominant à notre propre Charte des droits et libertés qui, d'ailleurs, au plan de sa générosité, demeure un exemple à suivre au Canada. Son étendue, son champ d'application, sa prépondérance sur les autres lois du Québec, en font un instrument privilégié de protection des droits et libertés de la personne au Québec, bien qu'elle n'offre pas, faute de constitution écrite interne du Québec, la sécurité juridique que nous offrirait sa constitutionnalisation ou celle des mécanismes pour la modifier.

Elle est un outil de protection conforme à nos traditions, nos valeurs, nos convictions et nos choix, qui prend sa source ultime dans la volonté collective de garantir certains droits et libertés. Quant à sa souplesse d'amendement, nous avons déjà évoqué jusqu'à quel point elle sert une meilleure adaptation au développement constant des droits de la personne. De cette façon, la Charte québécoise demeure le reflet de l'évolution de notre société au chapitre des droits fondamentaux.

L'affirmation du principe de la souveraineté de l'Assemblée nationale en cette matière passe par le recours nécessaire à la clause de dérogation de la Charte canadienne. L'interprétation pan-canadienne de la Charte aura comme effet — surtout si elle devait s'appliquer au droit privé — de provoquer une désuétude prématurée de notre propre Charte en marginalisant le recours qu'on y fera et en banalisant les arbitrages qu'elle représente. Pour plusieurs raisons, ce recours à la clause de dérogation ne constitue pas une solu-



La conférence de novembre 1981, sur le rapatriement de la constitution

tion définitive. L'application de la Charte canadienne dans les domaines de juridiction du Québec doit plutôt être regardée comme un sujet fondamental dans les pourparlers constitutionnels entre le Québec et le Canada anglais.

La primauté, une solution plus globale

L'utilisation de la clause dérogatoire (art. 33) doit en effet être remplacée par la reconnaissance de la primauté de la Charte québécoise. C'est pourquoi le Québec a réclamé légitimement en 1985, dans son Projet d'accord constitutionnel, que seule sa Charte des droits et libertés soit opposable aux lois du Québec.

Suivant cette revendication, il importe de rappeler que la Charte canadienne aurait continué de s'appliquer sur le territoire québécois à l'égard des lois fédérales, permettant ainsi aux tribunaux québécois de participer à un processus qui assure l'unité d'interprétation de la Charte canadienne et des lois fédérales qui y sont soumises. Il est important de rappeler aussi

que cette primauté de la Charte québécoise ne remettrait aucunement en cause les droits démocratiques reconnus aux articles 3 et 5 de la Charte canadienne (droit de vote — mandat maximal de l'Assemblée...). En effet, le Québec consentait à être lié par ces dispositions.

La Charte québécoise, plus qu'une simple loi

À l'époque, et encore maintenant, cette revendication a soulevé certaines protestations. On prétendait que ce procédé visait à remplacer la charte constitutionnelle par une simple loi, diminuant en cela la portée des garanties offertes aux Québécois. D'une part, cet argument reconnaît à l'enchaînement des droits des mérites inconditionnels sans tenir compte des inconvénients majeurs qui peuvent aussi s'y retrouver. L'enchaînement demeure un moyen et non une fin. Nous avons eu l'occasion précédemment d'évoquer quelques illustrations des limites que peut générer l'enchaînement des droits dans un contexte comme le nôtre. D'autre part, l'argument visant à

réduire la Charte québécoise à une simple loi ordinaire apparaît un peu simple. Cette Charte a un caractère « supra-législatif » qui la rend prépondérante sur toute autre loi du Québec. Son caractère quasi constitutionnel reconnu par les tribunaux lui confère l'autorité nécessaire pour rendre opérante une loi ordinaire qui ne lui serait pas conforme.

Par ailleurs, bien qu'il soit politiquement très difficile et très coûteux d'y déroger (cet élément n'est pas étranger au résultat du 2 décembre), il n'en demeure pas moins que la dérogation est possible mais, dans la même mesure et de la même façon que la dérogation est aussi possible en vertu de la Charte canadienne (et pour le parlement fédéral lui-même, ce qu'on néglige systématiquement de rappeler dans certains milieux).

Quant à la possibilité d'amender la Charte québécoise, nous l'avons établie, ce mécanisme est beaucoup plus souple que l'amendement constitutionnel qui prévaut pour la Charte canadienne. Nous demeurons profondément convaincus que cette souplesse constitue un atout majeur pour la Charte québécoise.

Des mesures de resserrement

Pourtant, il demeure possible de conjuguer cette souplesse avec les exigences rigoureuses que doit comporter tout amendement à une loi aussi vitale. Dans cette perspective, l'Assemblée nationale peut se doter de moyens qui accroîtront le formalisme nécessaire à tout amendement à la Charte des droits et libertés sans pour autant rendre illusoire le recours à l'amendement.

Ainsi, plusieurs avenues peuvent être explorées. D'abord, une constitution écrite du Québec pourrait éventuellement inclure des éléments de la Charte des droits et libertés, et leur consacrer un caractère solennel, et même rigide. Le processus référendaire pourrait servir de condition préalable à toute modification de la Charte, particulièrement lorsqu'il s'agit de limiter un droit fondamental.

Où, encore plus simplement, la constitution interne du Québec pourrait prévoir que les dispositions de la Charte ne pourraient être amendées que par un vote des deux tiers des membres de l'Assemblée nationale suivant un processus législatif scindé en deux phases s'échelonnant sur une période minimale de 12 mois au cours de laquelle tous les intervenants auraient l'occasion de se faire entendre.

En d'autres termes, des mécanismes internes, partagés et voulus, pourraient resserrer les conditions auxquelles un amendement à la Charte est possible en s'assurant que le débat public entourant cet amendement a eu lieu, ou à tout le moins a eu l'occasion d'avoir lieu.

Ces différentes hypothèses, comme d'autres, ont en commun le mérite de ne pas céder notre droit inaliénable à faire des choix de société.

La protection des droits, une préoccupation québécoise

Ainsi, les outils dont s'est doté le Québec au chapitre des droits de la personne et sa longue tradition en la matière peuvent susciter notre fierté. Certes, ces outils demeurent perfectibles par essence, mais ils offrent des garanties d'application indéniables. Les institutions québécoises représentent encore le meilleur forum pour affirmer et codifier les

droits et libertés fondamentaux qui doivent régir nos rapports sociaux. La sauvegarde de notre identité collective commande que nous conservions en dernier ressort le droit de consacrer dans une charte des droits ce qui « exprime à la fois les convictions les plus fondamentales et les choix et arbitrages souvent difficiles qui prévalent en société » (extrait du document « Projet d'accord constitutionnel »).

Cette exigence se présente avec d'autant plus d'acuité lorsque les valeurs en cause sont celles d'une collectivité distincte, en perpétuelle tension pour sa survie et son épanouissement. Nous avons démontré par le passé que nous avons les moyens d'assumer pleinement notre rôle dynamique dans la détermination, l'exercice et l'évolution des droits fondamentaux.

Notre énergie doit être canalisée à parfaire ses moyens plutôt qu'à les abandonner dans un processus où le Québec perd toute initiative sur ces matières pourtant vitales pour l'identité d'un peuple.

L'improvisation n'a pas sa place

Le gouvernement de M. Bourassa a pourtant choisi une autre voie. Sans consultation, sans négociation, il a décidé de reconnaître la Charte canadienne des droits, partie substantielle de la Loi constitutionnelle de 1982. Or, cette loi demeure, même de leur propre aveu, inacceptable pour le Québec.

Le Québec n'a aucune garantie quant au caractère acceptable que pourrait éventuellement revêtir la Constitution canadienne. Le Québec ne connaît pas le rôle qu'il aura éventuellement à jouer dans la nomination des juges (particulièrement à la Cour suprême), les nouveaux grands interprètes de la société.

Le caractère distinct du Québec n'est reconnu nulle part dans la Constitution canadienne. Le Québec ne sait pas non plus si la Charte canadienne s'appliquera au droit privé, ce qui pourrait signifier une lente mais irréversible intégration de notre droit civil à la Common Law des provinces anglo-canadiennes.

Bref, beaucoup d'incertitudes demeurent. Le gouvernement libéral n'a pas le droit de traiter les intérêts du Québec à la pièce, sans vue d'ensemble, en prenant en catimini des décisions cruciales pour notre avenir collectif.

La « démocratie profonde » peut encore sauver Katimavik

L'opinion publique doit rectifier les erreurs d'une démocratie institutionnelle devenue trop routinière

LÉON DION

Politologue et professeur à l'Université Laval

JE NE SUIS ni le directeur de conscience ni le confesseur de Jacques Hébert. Et je ne saurais m'aventurer à prononcer un jugement sur ce qu'il pourrait ou devrait faire dans les prochains jours. Mais je connais bien la ténacité de ses engagements quand il estime avoir raison.

Le mercredi 19 mars j'ai passé trois heures et demie avec lui, dans l'anti-chambre du Sénat où il poursuit sa grève de la faim depuis 10 jours. Une rencontre qui, pour moi, ne m'a paru durer que l'espace d'un moment et d'où je suis sorti enrichi, intellectuellement et moralement, pour le reste de ma vie. Je venais visiter un ami, lui témoigner ma solidarité et mon respect pour la cause des jeunes et de Katimavik qu'il sert aujourd'hui de façon si dramatique. La scène que je fus son yeux m'a paru à la fois pathétique, tragique et d'une noblesse d'âme et de cœur infinie. Une affinité certaine de tempérament nous rapproche. Et, surtout, nous partageons la même passion inébranlable pour la jeunesse et éprouvons la même douleur lancinante devant le désarroi inouï et, malgré tout ce qu'on dit et prétend faire, bien trop facilement toléré, des 650,000 jeunes Canadiens, dont plus de 200,000 Québécois sans travail, et, trop souvent, sans pain ni gîte assurés.

Nous avons parlé de ce qui nous est cher à tous deux : de Jeunesse Canada-Monde, que Hébert a créé il y a maintenant 15 ans et dont je fus, au début avec Pierre Dansereau et quelques autres, membre du conseil d'administration; du Sommet québécois de la jeunesse, mis sur pied en 1982 par un groupe de jeunes Québécois généreux et enthousiastes, dont il fut un membre actif du Comité des amis du Sommet que je présidais; de Katimavik, bien entendu, qu'il a formé il y a neuf ans et de la décision récente et proprement scandaleuse du gouvernement fédéral de l'abolir.

Il importe de bien situer le problème tel que Jacques Hébert, de façon froide et sagace, le pose. Le sort de ces 630,000 jeunes ne saurait être réglé par le seul programme de Katimavik. La disparition de Katimavik, toutefois, amplifie leur cri de détresse et la solution aux nombreux problèmes qui se posent dans la conjoncture actuelle inclut obligatoirement la restauration et même la bonification de Katimavik.

Bénéfices sociaux et retombées économiques

La Presse du 20 mars publiait un article d'Alain Dubuc, dont je res-

pecte les idées et les adopte souvent, qui stigmatise Katimavik comme le symbole d'un échec. Il s'appuie sur des données strictement économiques mais, à mon avis, non irréfutables. Plusieurs documents que j'ai consultés, dont une évaluation rigoureuse du secrétariat d'État, des données émanant de sondages et d'études régionales et l'édition de Johannes Martin Godbout : « Les dividendes de Katimavik » (Le Droit, 27 mars) établissent au contraire que Katimavik fut un bon créateur d'emplois eu égard aux sommes investies et, surtout, que les anciens participants de Katimavik sont deux fois moins exposés au chômage que les jeunes de mêmes catégories d'âge, de sexe et de même statut socio-économique. Le programme, au surplus, a fait l'objet d'une évaluation rigoureuse de la part du secrétariat d'État et les évaluateurs ne formulent à son endroit aucun reproche qui justifierait, même au plan de la rentabilité stricte, sa mise au rancart : chaque dollar investi génère \$ 2,43 dans l'économie.

Après neuf ans, le programme est maintenant bien rodé. De nombreux pays — les États-Unis, l'Angleterre, l'Inde, l'Australie — élaborent des programmes pour les jeunes s'inspirant directement de Katimavik. Des demandes d'information influent de partout : de New York, de San Francisco, d'Amsterdam, etc. Récemment, Katimavik se voyait décerner le « United Nations Environment Program Award ».

La valeur formatrice pour les milliers de jeunes qui, chaque année, participent au programme est insubstituable. Les coûts humains et sociaux de la disparition de Katimavik sont incalculables et il serait impardonnable à un pays comme le Canada de les endosser. Supprimer Katimavik, ce serait renoncer à une institution qui fait maintenant partie de notre patrimoine national. Ce serait jeter aux oubliettes un trésor national d'une valeur proprement inestimable.

Jacques Hébert a épuisé les moyens institutionnels

Jacques Hébert fut l'instigateur de la création du ministère de la Jeunesse à Ottawa il y a quelques années. En février 1986, le Comité spécial sur la jeunesse publiait un important rapport : Jeunesse : un plan d'action. Le Comité, formé de 14 membres dont trois conservateurs était présidé par Jacques Hébert. Le Comité avait tenu des audiences publiques dans plusieurs régions du pays, il s'était bien documenté et a produit un document étoffé. Or, unanimement, le Rapport, non seulement donne son aval à un programme d'échange international comme celui de Jeunesse Canada-Monde, mais encore incite le gouver-

nement « à créer sans tarder un programme jeunesse national de service volontaire à la communauté, ouvert à tous les jeunes Canadiens de 17 à 24 ans, soit en s'inspirant de Katimavik, soit en donnant à cet organisme non gouvernemental financé par le secrétariat d'État les moyens de se développer ».

Par la suite, Jacques Hébert entreprit une deuxième tournée canadienne en vue de promouvoir la cause de la jeunesse démunie. Il communiqua avec plusieurs députés et sénateurs et écrivit même des lettres aux journaux.

Une démocratie brimée

L'action de Jacques Hébert serait anti-démocratique ? C'est bien plutôt au gouvernement fédéral que le reproche doit s'adresser. Le Rapport Nielsen, d'inspiration absurde et comptable, ne parle de Katimavik et d'autres programmes pour les jeunes que pour les stigmatiser comme non productifs. Le caucus conservateur a été informé de la suppression du programme mais aucune consultation n'a eu lieu, non plus d'ailleurs un débat à la Chambre des communes. Non seulement le ministère de la Jeunesse n'a pas consulté son comité consultatif sur le sujet, mais encore il a été muselé et virtuellement supprimé. La décision brutale du ministre Nielsen a eu toutefois de fort échos au Sénat, fort surpris de voir le gouvernement sabrer ainsi dans les programmes pour les jeunes et supprimer d'un trait Katimavik.

Dans un discours fort élaboré sur le sujet, le sénateur conservateur Paul Yuzyk déclarait : « Parmi tous les jeunes qui ont comparu devant notre comité au cours des audiences tenues dans le pays, ceux qui ont participé au programme Katimavik, programme national pour les jeunes, nous ont fait la plus forte impression. Ces jeunes femmes et hommes nous ont présenté de façon très précise les problèmes et les préoccupations de la jeune génération et manifesté sans aucun doute de bonnes qualités de dirigeants qui sont si nécessaires à notre pays à l'heure actuelle... Il est toutefois tout à fait regrettable que le gouvernement ait décidé d'annuler le programme Katimavik une semaine avant le dépôt du rapport du Sénat sur la jeunesse... Ma position, en ma qualité de vice-président du Comité sénatorial spécial sur la jeunesse est la suivante : Je crois que le gouvernement aurait dû attendre une semaine le rapport du Comité avant d'annoncer la suppression du programme Katimavik. »

Cette déclaration fait un heureux contraste avec celle du premier ministre Mulroney qui a dit que Katimavik avait été « un bon programme qui a fait son temps » ou encore celle de la toujours ministre en titre Andrée Champagne qui qualifie le geste

de Jacques Hébert de « triste exemple pour la jeunesse ».

Par sa conduite, Jacques Hébert, loin d'être cause de scandale pour le Sénat, l'honore.

Le réveil de la démocratie profonde

Ce qui peut encore sauver Katimavik, c'est le réveil de la démocratie profonde au Canada. Jacques Hébert reçoit chaque jour des centaines de personnes, des milliers de lettres et de pétitions. Durant les heures que j'ai passées avec lui, il a reçu une délégation de 130 jeunes venus de toutes les régions du pays et délégués des mouvements les plus divers ; partout des comités d'amis de Katimavik se constituent et se préparent à passer à l'action ; un mouvement appelé « coalition-jeunesse », conçu depuis un mois à peine et créé à Québec, entend tirer profit du geste posé par le sénateur pour placer le débat sur la jeunesse sur la place publique et exiger la création d'un programme de « jeunesse nationale de service volontaire à la communauté » inspiré de Katimavik. L'action dramatique de Jacques Hébert incite de plus en plus de citoyens à passer à l'action. L'opinion s'éveille et commence à s'agiter. La démocratie profonde, celle qui, aux grands tournants de l'histoire, soutient, la plupart du temps de façon implicite, la démocratie institutionnelle, retrouve ses nombreux

moyens d'expression. Elle voit à rectifier cette démocratie institutionnelle quand celle-ci devient trop routinière et publique de sa dépendance organique à l'endroit des citoyens qui lui délèguent, toujours conditionnellement et provisoirement, la souveraineté qu'eux seuls détiennent naturellement.

Les voies de solution

Le seul recours que peuvent encore espérer Jacques Hébert et tous ceux, de plus en plus nombreux, qui témoignent du bien-fondé de sa cause, consiste dans la prise de conscience par les décideurs politiques de la nécessité de secourir d'avantage toute la jeunesse démunie et, en premier lieu, de restaurer Katimavik.

Le premier ministre du Canada se grandirait aux yeux d'une partie, devenant rapidement prépondérante, de la population s'il rencontrait Jacques Hébert et lui accordait enfin gain de cause. Quant aux députés libéraux et néo-démocrates fédéraux, ils se doivent de ne pas chercher des compromis que Jacques Hébert repousserait et qui seraient susceptibles de persuader le premier ministre de persévérer dans l'inaction. Ils doivent plutôt lutter jusqu'au bout, et s'ils ne peuvent inciter les conservateurs à passer à une action réparatrice, ils devraient se retirer des séances de la Chambre des communes et faire en sorte que la cloche

réglementaire rappelle à tous qu'ils manquent à leur devoir.

L'Assemblée nationale du Québec, à bon escient si soucieuse des droits et des libertés de la personne, se doit, de son côté, d'adopter en toute urgence une résolution demandant au Parlement et au gouvernement fédéral de restaurer le programme Katimavik, dont beaucoup de jeunes Québécois ont tiré profit, afin qu'un des plus éminents citoyens du Québec obtienne justice et puisse immédiatement mettre fin à une grève dont le caractère bien spécial devrait leur paraître évident.

Il serait bien triste, pour tous les Canadiens, que le gouvernement fédéral, tel un gros éléphant aveugle et borné, réduise ses programmes aux jeunes dans le besoin et surtout piétine Katimavik.

De tout temps, il y a eu des troubles et des martyrs dénommés « fous » ou « excessifs » aux yeux des gens soi-disant « sages » ou « rassés » pour dénoncer avec fougue au détriment de leur sécurité ou de leur santé les actes qu'ils jugeaient contraires à la liberté ou à l'humanité. Jacques Hébert n'appartient pas à ce monde dont Jacques Brel a dit qu'il se meurt « par manque d'imprudence ». Je crois en la démocratie mais je voudrais tellement, cette fois-ci, qu'elle s'éveille à temps pour sauver Jacques Hébert et, avec lui, notre raison ultime d'exister : la jeunesse.

LE DEVOIR

RENSEIGNEMENTS	(514) 844-3361
Administration	(514) 844-3361
Rédaction	(514) 842-9628
Publicité	
Général	(514) 842-9645
Annonces classées	(514) 286-1200
Abonnements	
Montréal	(514) 844-3361
ou	(514) 332-3890
Québec	(418) 687-2034
Extérieur — Indicatif 514	1-800-361-6059
Indicatif 418	1-800-463-4645
Indicatif 819	1-800-361-5699
Indicatif 613	1-800-361-5699

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

LE DEVOIR ESSENTIEL!

POINT CULMINANT



POINTS SEUIL

3 POINTS = 1 BON POINT

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Contrats

Reagan s'était engagé mercredi soir à retarder de trois mois la fourniture d'armes offensives aux *contrats*, le temps pour le régime sandiniste d'ouvrir des négociations avec son opposition armée, considérée par Managua comme une bande de mercenaires à la solde de Washington. Ce compromis sera inclus dans le texte sur lequel va se prononcer le Sénat.

La Maison-Blanche s'était lancée dans une intense campagne pour gagner à sa cause les représentants. Ces dernières semaines, M. Reagan, outre un discours télévisé à la nation dimanche dernier, a reçu au total 34 sénateurs et 60 représentants à la Maison-Blanche et s'est entretenu au téléphone avec 40 autres membres du Congrès.

Ses efforts n'ont pas été suffisants : 16 républicains se sont joints à 206 démocrates pour s'opposer à lui, tandis que 46 démocrates, pour la plupart des États du sud, et 164 républicains le soutenaient.

◆ Cohabitation

rance mutuelle pour mener à bien l'indispensable renouveau de la France.

Dans cette déclaration, qu'il avait préalablement soumise au président Mitterrand, M. Chirac a indiqué solennellement qu'il entendait voir le gouvernement conduire, avec tous les moyens que lui confèrent la Constitution, son action et mettre en oeuvre sa politique de redressement, en un mot appliquer son programme. Le premier ministre a reconnu les prérogatives et les compétences intangibles du chef de l'État, telles qu'elles sont inscrites dans la Constitution.

Du perron de l'Élysée, le secrétaire général de la présidence de la République annonçait alors la composition du nouveau gouvernement dans lequel les plus proches amis de M. Chirac se taillent la part du lion.

Reconnaissant implicitement la nécessité de choisir aux postes-clés de la Défense nationale et des Affaires étrangères des personnalités acceptables par le président Mitterrand, le nouveau premier ministre a désigné deux hommes qui, tout en étant de ses proches, n'appartiennent pas au monde de la politique. Ainsi, le diplomate Jean-Bernard Raimond, 60 ans, actuel ambassadeur de France à Moscou, prend la responsabilité des Affaires étrangères, tandis que le gaulliste indépendant André Giraud, 60 ans, est nommé ministre de la Défense nationale.

En revanche, M. Chirac a verrouillé le secteur de l'économie en nommant son éminence grise, M. Édouard Balladur, 56 ans, ministre d'État, à la tête d'un super-ministère de l'Économie, des Finances et de la Privatisation. M. Balladur, entouré de trois ministres délégués tout aussi chiraquiens, devient incontestablement l'homme fort du nouveau gouvernement.

Avec également les grands ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Affaires sociales, de la Coopération, ainsi que des départements et territoires d'Outre-mer, le Rassemblement pour la République (RPR), puissant parti du nouveau premier ministre, domine largement ce nouveau gouvernement, alors que le ministre de l'Agriculture a été attribué au président de plus puissant syndicat agricole (FNSEA), M. François Guillaume.

Par contre, l'Union pour la démocratie française (UDF), composante libéro-centriste de la coalition majoritaire, apparaît comme le parent pauvre, en n'obtenant aucun des ministères-clés. Il lui revient toutefois cinq grands ministères : Industrie-PTT-Tourisme, Éducation nationale, Équipement-Transports, Culture et

Communication ainsi que les Relations avec le Parlement.

Son président, M. Jean Lecanuet, a refusé d'entrer dans le gouvernement, un premier arbitrage, mardi, du président Mitterrand l'ayant privé du ministère des Affaires étrangères qu'il convoitait. De même l'ancien président Valéry Giscard d'Estaing, l'une des principales têtes pensantes de l'UDF et champion de l'union de la droite, en a été écarté.

Deux jours de consultations intensives ont été nécessaires au premier ministre pour parvenir à composer ce gouvernement de coalition, composé de 37 ministres et secrétaires d'État, qu'il a voulu cohérent et efficace.

Une équipe *oudée* lui est en effet nécessaire pour mettre en oeuvre le programme à connotation libérale de la coalition, alors qu'il ne peut compter à l'Assemblée nationale que sur une très faible majorité. RPR et UDF qui ne disposent que de 277 députés auront donc besoin de l'appoint des 14 personnalités indépendantes de droite, élues dimanche, pour franchir la barre fatidique de la majorité absolue de 289 puisque la Chambre compte 577 sièges.

Pour éviter qu'une seule voix lui fasse défaut sur les grandes réformes inscrites dans son programme, M. Chirac a annoncé hier soir qu'il aura recours, dès l'ouverture officielle de la nouvelle législature, le 2 avril prochain, à la procédure plus rapide des ordonnances qui évite tous débats au Parlement. Une série d'ordonnances concernera des mesures économiques et sociales ainsi que la privatisation des sociétés nationalisées du secteur concurrentiel. L'autre permettra de rétablir le scrutin majoritaire pour les élections législatives.

M. Chirac avait en effet indiqué, lors de la campagne électorale, qu'il entendait très vite rompre avec le socialisme, notamment en libérant totalement les prix, les changes et le crédit et en procédant à des assouplissements fiscaux et sociaux pour dynamiser les entreprises, afin de développer l'emploi.

M. Chirac n'a pas droit à l'erreur s'il veut gagner son pari de se placer en bonne place sur la trajectoire de l'élection présidentielle, prévue pour 1988, face à son principal adversaire de droite, l'ancien premier ministre Raymond Barre qui, lui, boude la cohabitation.

◆ Johnson

core tranché si la Charte canadienne s'applique aux rapports entre personnes. Si tel devait être le cas, a-t-il dit, cela signifie que le Code civil propre au Québec serait interprété à partir du Common Law.

« La spécificité du Québec, a-t-il conclu, ne vient pas que de la langue que nous parlons comme majorité, elle vient aussi de nos institutions. Parmi ces institutions, il y a une pierre angulaire qui s'appelle le Parlement et une seconde qui s'appelle le Code civil. La décision annoncée par le ministre met les deux en cause. »

M. Rémillard a donné la réplique pour le gouvernement. Il s'est lancé dans une longue tirade, où il repris son argumentation selon laquelle la Charte canadienne protégerait mieux les Québécois puisqu'elle est enchâssée dans la Constitution canadienne.

Puis, le ministre s'est attardé à contrer l'argumentation de son adversaire péquiste.

Il admet que la Charte canadienne puisse limiter les pouvoirs de l'Assemblée nationale comme de toute autre législature et s'en réjouit. « C'est le but que nous cherchons parce que nous voulons que les citoyens qui vivent en société au Québec aient le maximum de protection pour leurs droits fondamentaux. »

Il se réjouit aussi qu'elle soit plus difficile à amender que la charte québécoise. C'est ce qui fait sa force, souligne-t-il. « Ce ne sera pas facile de changer un droit et une liberté inscrits dans la constitution canadienne. Il faut sept provinces totalisant 50 % de la population des provinces. Il faut l'accord du Parlement canadien. »

M. Rémillard a expliqué en outre que l'interprétation de la Charte

Le cabinet de Jacques Chirac

PARIS (AFP) — Voici la composition du gouvernement Chirac annoncée hier après-midi par M. Jean-Louis Bianco, secrétaire général de la présidence de la République :

M. Jean-Bernard Raimond, ministre des Affaires étrangères, M. Édouard Balladur, ministre de l'Économie, des Finances et de la Privatisation, M. André Giraud, ministre de la Défense, M. Charles Pasqua, ministre de l'Intérieur, M. Alain Chalon, Garde des Sceaux, ministre de la Justice, M. François Léotard, ministre de la Culture et de la Communication, M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports, M. Bernard Pons, ministre des départements et Territoires d'Outre-Mer, M. René Monory, ministre de l'Éducation nationale, M. Philippe Séguin, ministre des Affaires sociales et de l'Emploi, M. Alain Madelin, ministre de l'Industrie, des Postes et Télécommunications et du Tourisme, M. François Guillaume, ministre de l'Agriculture, M. Michel Aurillac, ministre de la Coopération, M. André Rossinot, ministre chargé des relations avec le Parlement, M. Hervé de Charette, ministre délégué auprès du premier ministre, chargé de la Fonction publique et du Plan, M. Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Privatisation, chargé du Budget, M. Michel Noir, ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Privatisation, chargé du Commerce extérieur, M. Camille Cabanna, ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Privatisation, M. Robert Pandraud, ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur chargé de la Sécurité, M. Jacques Douffiagues, ministre délégué auprès du ministre de l'Équipement du Logement, de l'Aménagement

du territoire et des transports, chargé des Transports, M. Alain Carignon, ministre délégué auprès du ministre de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du territoire et des Transports, chargé de l'Environnement, M. Alain Devaquet, ministre délégué auprès du ministre de l'Éducation nationale, chargé de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, M. Lucette Michaux-Chevry, secrétaire d'État auprès du premier ministre chargé de la Francophonie, M. Claude Malhuret, secrétaire d'État auprès du premier ministre chargé des Droits de l'Homme, M. Christian Bergelin, secrétaire d'État auprès du premier ministre chargé de la Jeunesse et des Sports, M. Philippe Devilliers, secrétaire d'État auprès du ministre de la Culture et de la Communication, M. Didier Bariani, secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères, M. Charles Besson, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur chargé des Collectivités locales, M. Gaston Flosse, secrétaire d'État auprès du ministre des DOM-TOM chargé des problèmes du Pacifique-Sud, M. Michèle Alliot-Marie, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale chargé de l'Enseignement

Mme Nicole Cathala, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale chargé de la formation professionnelle, M. Adrien Zeller, secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires sociales et de l'Emploi chargé de la Sécurité sociale, M. Jean Arthuis, secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires sociales et de l'Emploi, M. Gérard Longuet, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Industrie, des P et T et du Tourisme chargé des P et T, M. Georges Fontaine, secrétaire d'État aux Anciens combattants, M. André Santini, secrétaire d'État aux Rapatriés et M. Ambroise Guellec, secrétaire d'État à la Mer.

◆ Gourgue

Me Gourgue a donc estimé que son travail pour le respect des droits de la personne se mariait très mal avec les activités du gouvernement.

Même si elle survient moins de deux mois après l'arrivée du CNG, la démission de Me Gourgues ne surprend pas outre mesure, d'abord parce que l'avocat s'était déjà, le 25 février, élevé contre la décision du Conseil de laisser partir le colonel Albert Pierre, l'ex-chef de la police politique sous M. Duvalier. Me Gourgue estimait qu'il devait être jugé.

Le départ de Me Gourgue, aux yeux de plusieurs, constituait une garantie de démocratie au sein du Conseil, et, dans ce sens, c'est un gouvernement ébranlé qu'il laisse à Port-au-Prince.

Par ailleurs, cinq personnes ont été tuées par balles hier soir à Martissant (banlieue sud de Port-au-Prince) au cours d'un incident qui a opposé des civils à des éléments de l'armée haïtienne, a annoncé une ra-

Sondra Gotlieb gifle une employée de l'ambassade

WASHINGTON (PC) — Sondra Gotlieb, l'épouse de l'ambassadeur canadien à Washington, a étonné les observateurs à une réception offerte à l'ambassade en l'honneur du premier ministre Mulroney, mercredi soir, en giflant une employée de l'ambassade en pleine figure.

L'incident s'est produit sur les marches de l'ambassade, en présence d'une bonne douzaine de personnes, dont plusieurs reporters, photographes de presse et caméramen de télévision chargés de couvrir la visite du premier ministre canadien à Washington.

Les photographes ont été témoins de l'incident et ont même entendu le retentissant gifle, mais ils ne l'ont pas enregistré sur pellicule.

Le porte-parole de l'ambassade, M. Bruce Phillips, a émis jeudi un communiqué disant que l'incident était « de nature purement personnelle » et qu'il a été réglé immédiatement de parts et d'autres par des excuses qui ont été acceptées.

Les témoins oculaires ont été estomqués par l'incident qui s'est déroulé sous le vif éclairage du hall d'entrée de la résidence officielle des Gotlieb où deux agents de la GRC montaient la garde et alors que plusieurs agents de sécurité entraient et sortaient durant une période d'accalmie dans l'arrivée des quelque 200 invités.

Le premier ministre Mulroney et son épouse Mila avaient été accueillis par les Gotlieb quelques instants plus tôt et l'employée de l'ambassade chargée d'annoncer l'arrivée des invités venait de s'enquérir auprès d'un responsable de la sécurité à quelle heure le vice-président des E.-U., M. George Bush, l'invité d'honneur, était attendu, quand l'épouse de l'ambassadeur s'est précipitée vers l'employée et lui a appliquée une gifle retentissante.

Eclatant en sanglots et ayant perdu une boucle d'oreille sous la force du soufflet de sa patronne, la jeune femme s'est enfuie par la porte principale en se cachant la figure d'une main et elle est revenue dans la résidence en empruntant une porte de la cuisine. Toutefois, elle devait revenir quelques instants plus tard, toute souriante et flanquée de Mme Gotlieb.

« Elle n'avait pas d'autre alternative », a commenté un employé de l'ambassade qui a été témoin de l'incident et qui s'était précipité vers la jeune femme pour la reconforter.

Mme Gotlieb avait toutefois été aperçue quelques secondes plus tôt en compagnie de l'ambassadeur et le couple avait eu une conversation pour le moins animée immédiatement après l'incident de la gifle.

Le communiqué de presse remis par M. Phillips à la Presse Canadienne se lisait comme suit :

« Je suis informé qu'un incident de nature purement personnelle s'est produit hier soir avant le dîner offert par l'ambassadeur. L'incident a immédiatement été regretté et des excuses ont été aussitôt présentées et acceptées et l'incident a été réglé sur le champ. »

Toutefois, aucune explication au sujet de cette colère de l'épouse de l'ambassadeur n'a été fournie ni par les principaux intéressés ni par les porte-parole de l'ambassade.

Plus de 200 personnes avaient été invitées à cette réception officielle à la veille du départ de M. Mulroney de la capitale américaine où sa visite officielle a duré deux jours. Parmi les invités figuraient notamment le secrétaire d'État américain George Schultz, l'acteur Christopher Plummer, Paul Vocker, président de la Federal Reserve Board, et Clayton Yeutter, représentant commercial spécial des E.-U.

dio privée haïtienne, *Radio Métropole*.

Un journaliste de cette radio a dit avoir vu sur place le corps d'un civil tué par balle alors que les corps de quatre autres personnes ont été emportés par les militaires après l'in-

cident.

Selon ce témoignage, les incidents ont eu pour origine l'arrestation par un capitaine de l'armée d'un chauffeur d'autobus qui l'avait doublé sur la route.

La foule en colère a obligé l'officier à prendre la fuite et des renforts militaires envoyés sur place ont ouvert le feu après avoir reçu des jets de pierres.

Des témoins ont également affirmé que les tirs avaient fait plus d'une dizaine de blessés. De nombreux véhicules publics ont arrêté leur service après cet incident alors qu'une certaine tension régnait sur cette portion de l'axe routier sud du pays habituellement très fréquenté.

21 mars

par la PC et l'AP

- 1985: la CEE décide que l'essence sans plomb sera obligatoire dans les pays de la Communauté à partir du 1er octobre 1989.
- 1977: Indira Gandhi, premier ministre indien, démissionne après avoir été battue aux élections législatives.
- 1974: la violence éclate à cause d'un conflit de travail à la Baie James; le chantier de LG-2 est saccagé.
- 1963: fermeture de la prison d'Alcatraz, dans la baie de San Francisco.
- 1952: une tornade fait 233 morts en Arkansas.
- 1941: Jos Louis met Abe Simon hors de combat au treizième round d'un combat pour le championnat poids-lourd, à Detroit.
- 1829: un tremblement de terre fait six mille morts en Espagne.

3 POINTS = 1 BON POINT

AUJOURD'HUI

La librairie Hermès vous convie à rencontrer le comité de rédaction de la revue de théâtre *JEU*, ce dimanche de 17 h à 19 h. Rendez-vous au 1120, rue Laurier ouest. 274-3669.

Vous êtes invité à une soirée latino-américaine avec le chansonnier chilien Miguel Casas, au Caf'Tiers (café de solidarité internationale). Rendez-vous au 4933, rue de Grandpré, une rue à l'ouest de Saint-Denis, à 21 h. 843-7112.

L'Institut de yoga intégral (5425, avenue du Parc) vous convie à une soirée d'information, dès 19 h 30. 271-1633.

Le Centre interculturel Monchanin vous invite à une soirée sur « la justice et la liberté, valeurs fondamentales en Occident : Quels sont les aspects positifs de ces deux valeurs ? Que veulent dire les termes "égalité des chances pour tous", "liberté d'expression et d'opinions" ? ». La discussion sera ouverte par Francine Fournier, ex-présidente de la Commission des droits de la personne. Rendez-vous à 20 h au Centre interculturel Monchanin (4917, rue Saint-Urbain). 288-7229.

Le Groupe de recherche sur l'Amérique latine (Gral) de l'Université de Montréal vous convie à une conférence intitulée « L'analyse du discours entre la linguistique et les sciences humaines : l'éternel malentendu », avec Régine Robin, du département de sociologie de l'UQAM. Rendez-vous au pavillon Lionel-Groulx (3150, rue Jean-Brillant) à 13 h 30.

Le Centre de formation des femmes d'affaires organise un séminaire intitulé « Créer son entreprise : toutes les informations nécessaires pour réussir ». Le coût est de \$ 35 pour les membres et de \$ 45 pour les non-membres. Cette activité aura lieu à l'UQAM, pavillon Judith-Jasmin, salle des Boiseries. 271-8745.

Ces vendredi, samedi et dimanche, les

36 finalistes de la 2e compétition canadienne de *design* en génie seront au pavillon Leacock de l'université McGill (salle 232). Le public est cordialement invité à assister aux présentations de ces étudiants. 392-5305.

Les étudiants en études cinématographiques de l'Université de Montréal annoncent la deuxième édition des « 50 heures de cinéma » organisées en collaboration avec l'Office national du film et présentées au complexe Guy-Favreau, à compter de ce vendredi à 20 h jusqu'à dimanche 22 h.

Canada/Bois 86, la foire biennale de Montréal pour les industries du bois et du meuble, ouvre ses portes au Palais des congrès ce vendredi à 10 h. 637-7137.

À 20 h, à l'église Sainte-Madeleine d'Outremont (750, avenue Outremont), le Choeur SMO présente la *Missa Aeterna Christi Munera* de Palestrina et quatre motets de Bruckner. 273-4407.

À 19 h 15, à la cathédrale Marie-Reine-du-Monde (angle Mansfield et Dorchester) Mgr André-Marie Cichichella, évêque auxiliaire de Montréal, fera méditer la Passion du Seigneur en lisant *Le Chemin de la Croix* de Paul Claudel. Des pièces pour orgue de Jean-Sébastien Bach interprétées par Hélène Dugal accompagneront la lecture. 866-1661.

À 20 h, à la chapelle du grand séminaire (2065, rue Sherbrooke ouest), les Amis de Saint-Benoît-du-Lac de la région de Montréal vous invitent à méditer sur la Passion du Seigneur à l'aide d'un chemin de croix commenté par le père André Masse, c.s.c. 935-1169.

À 20 h 30, au Café chrétien (7537, rue Saint-Hubert), vous êtes invité à une retraite spirituelle avec M. l'abbé Christian Beaulieu. 272-2812.

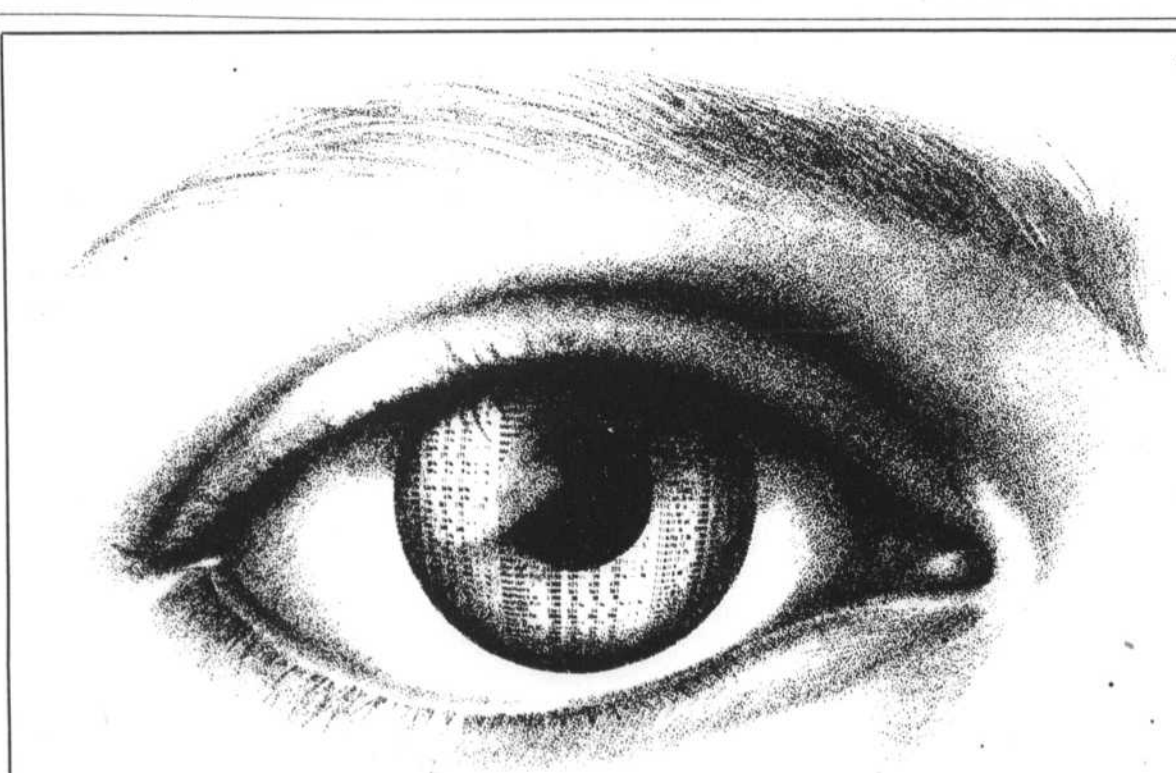
◆ Opposition

la part des États-Unis. La moitié des fonds doit provenir de l'industrie privée.

« Ce n'est pas de la recherche que nous avons besoin, mais des coupures immédiates. Le plus ironique, c'est que le programme de recherche dépend complètement de la bonne volonté des industries polluantes pour déclencher le financement des projets de recherche », a déclaré M. Caccia.

Il a précisé que les industries américaines produisent 26,5 millions de tonnes d'émissions acides par année. Répondant aux critiques de l'opposition, le ministre de l'Environnement, M. Tom McMillan, s'est déclaré pleinement satisfait des échanges Mulroney-Reagan sur les pluies acides. Pour le ministre, « le résultat est plus qu'une admission par le président que le problème est sérieux. Il y a un engagement de la part de M. Reagan pour faire de cette question un item prioritaire de l'agenda politique entre les deux pays ».

Selon M. McMillan, c'est la première fois que les deux gouvernements sont fermement engagés pour la lutte contre les pluies acides et que Washington reconnaît qu'il s'agit d'un problème transfrontalier. « Le 5 août 1980, le président américain, M. Jimmy Carter, et M. Trudeau avaient signé une lettre d'intention sur le contrôle des pluies acides. Cette lettre est restée sur les bureaux pendant des années et rien n'a été fait. Aujourd'hui, un premier pas politique a été franchi et le président américain s'est engagé publiquement », a déclaré le ministre.



UN REGARD NEUF SUR LES AFFAIRES.

Avec la publication récente de *Le Devoir économique* — un nouveau cahier exceptionnel réalisé par une nouvelle équipe de journalistes chevronnés — le journal *Le Devoir* vient combler un manque et devient le seul quotidien à offrir un contenu économique et financier exhaustif. Cotes boursières américaines et canadiennes, indice général individuel, taux d'escompte, devises étrangères, performance du dollar et des métaux, marché des options, contrats à terme, fonds mutuels, mercariale, évaluation de la performance dans chacun des secteurs, statistiques

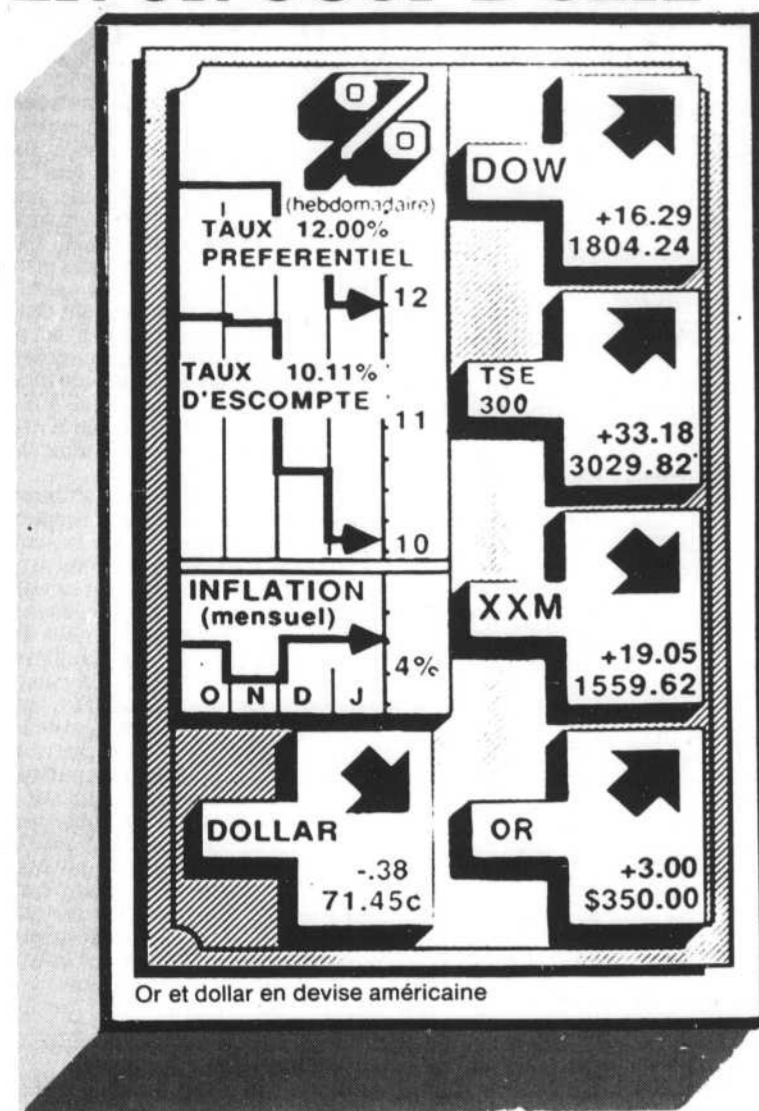
économiques, nouvelles des compagnies, résultats financiers, nouvelles émissions, avis de dividendes, conjoncture économique nationale et internationale, graphiques, analyses...

Tout y est! À tous les jours! Dans une mise en page intelligente, spécialement structurée pour un maximum d'efficacité et un minimum de temps de lecture.

Le *Devoir*, c'est aussi un regard franc sur le monde politique, social et culturel. Abonnez-vous!

LE DEVOIR ESSENTIEL!

EN UN COUP D'OEIL



Augmentation de 25 % du bénéfice net en 1985

Fiducie du Québec administre un portefeuille de prêts hypothécaires de plus de \$ 1 milliard

CLAUDE TURCOTTE

La Fiducie du Québec a poursuivi en 1985 sa progression en maintenant « une bonne vitesse de croisière », ce qui lui a permis d'augmenter de 25 % son bénéfice net, de voir son portefeuille des prêts hypothécaires franchir le cap de \$ 1 milliard et d'administrer des biens dont la valeur dépasse les \$ 10 milliards.

Cette institution du Mouvement Desjardins, qui se classe au troisième rang parmi les compagnies de fiducie au Québec, est donc « devenue en quelques années un agent économique d'importance », déclare MM. Hervé Hébert et Raymond A. Reid, respectivement président et vice-président et directeur général de la Fiducie du Québec, dans le rapport annuel distribué aux délégués participant aux assises de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins.

Ils soulignent que depuis 1980, la Fiducie du Québec a doublé son actif, qui est rendu à \$ 1,12 milliard et que la valeur des biens administrés a presque triplé. En 1985 seulement, le bénéfice net fut de \$ 4 millions, les revenus bruts ont augmenté de 12 % pour atteindre \$ 141,3 millions, les revenus nets de placements se sont accrus de 20 % pour un total de \$ 19 millions.

En matière de financement hypothécaire, la Fiducie du Québec a réédité son record de 1984, malgré la fin du programme *Corvée-Habitation*, en enregistrant des débours de \$ 243 millions. Avec une économie plus active et des taux d'intérêt stables, les marchés dans l'habitation se sont déplacés du secteur résidentiel à ceux des immeubles à logements multiples, des habitations de luxe et des propriétés existantes. La valeur des portefeuilles de prêts a ainsi progressé de 11 %, pour dépasser le cap de \$ 1 milliard, « une étape impor-



tante dans l'histoire de l'entreprise ». Cela correspond à près de 20 % des prêts hypothécaires détenus par l'ensemble des sociétés de fiducie au Québec.

La Fiducie du Québec se pique en outre d'avoir une excellente qualité de ses prêts. Au 31 décembre 1985, seulement 1 % de ses prêts étaient en retard de plus d'un versement, comparativement à 1,5 % un an plus tôt.

Dans le domaine de l'épargne et des placements, la clientèle s'est accrue sensiblement depuis 1981 en passant de 63,000 à 104,000 en 1985. Au cours de cette dernière année, la campagne des régimes d'épargne-actions a suscité un plus grand volume de transactions, sans qu'il y ait eu une augmentation significative du nombre des clients. La Fiducie a aussi participé au financement de 232 entreprises et institutions pour un total de \$ 663 millions, soit une augmentation de 34 %. Elle détient 1,300 mandats fiduciaires.

Par ailleurs, La Sauvegarde, une autre compagnie d'assurance-vie détenue par le Mouvement Desjardins, a déclaré un bénéfice net de \$ 2,9 millions; son actif, en hausse de 12 %, atteint \$ 610 millions; ses revenus de primes ont été de \$ 99,7 millions et ses revenus de placements de \$ 45

millions. Les nouvelles affaires ont totalisé \$ 637,5 millions, en hausse de 13 %. Ses assurances en vigueur atteignent \$ 6,83 milliards, dont \$ 4,6 milliards en assurances collectives.

Au cours de l'année, La Sauvegarde a intégré l'Économie Mutuelle-Vie, ce qui lui a apporté un actif de \$ 60 millions et des primes de \$ 14 millions. Elle possède maintenant 25 bureaux de vente au Québec et ses courtiers font de la vente dans 90 villes. Elle est surtout active au Québec.

La Sauvegarde est en fait la plus vieille compagnie d'assurance-vie non mutuelle du Canada-français. Elle fut fondée en 1901 et Henri Bourassa, le fondateur du DEVOIR, fut son premier secrétaire. Desjardins a fait l'acquisition en 1962 de cette compagnie d'assurance qui travaille de façon concurrente ou coordonnée avec l'Assurance-Vie Desjardins, selon qu'il s'agisse de la clientèle individuelle ou collective.

Le président de La Sauvegarde, M. Henri Leblond, s'intéressera plus particulièrement en 1986 aux discussions dans l'industrie de l'assurance concernant l'établissement d'un Fonds d'indemnisation, en vue de dédommager les clients en cas de faillite. M. Leblond précise toutefois qu'aucune compagnie d'assurance n'a fait faillite au Canada jusqu'à maintenant, mais que cette mesure est envisagée par l'ensemble de l'industrie, suite aux faillites de certains institutions, dont les deux banques de l'Ouest.

En ce qui concerne le Crédit industriel Desjardins Inc., dont on parlait hier dans LE DEVOIR, il y a lieu d'apporter une précision au sujet des revenus de sa filiale, Location Pierre Lafleur. On mentionnait le montant de \$ 97 millions. Cette somme concerne plutôt les nouvelles affaires, c'est-à-dire la valeur totale des contrats de location signés en 1985. Les revenus de la filiale ont été de l'ordre

de \$ 15 millions. La Société de développement international Desjardins (SDID), qui existe depuis 15 ans, est probablement l'une des institutions les moins connues du Mouvement Desjardins. Il est vrai qu'avec un budget de \$ 1 millions, son action est encore modeste, mais son impact à long terme pourrait être considérable à plus d'un point de vue.

Son rôle est essentiellement de fournir du personnel et de l'aide technique pour des projets coopératifs dans le tiers monde. Son président, M. Michel Doray, précise que la SDID a concentré volontairement son action dans quelques pays d'Afrique et d'Amérique du Sud et dans deux champs d'action déterminés : l'épargne et le crédit, ainsi que l'agro-alimentaire. La SDIC participe à une trentaine de projets présentement, pour lesquels elle sollicite la participation d'employés du Mouvement Desjardins et d'autres experts, notamment ceux du Département de développement rural de l'Université Laval.

Cette forme d'aide, qui se poursuit depuis 1970, permet de rejoindre aujourd'hui, directement ou pas, environ 500,000 personnes, pense M. Doray, qui songe à faire un relevé plus précis pour évaluer l'ampleur de l'impact. En Afrique seulement, la SDIC contribue à la formation sur le terrain de 3,000 dirigeants bénévoles de coopératives.

D'autres pays occidentaux, comme les États-Unis, la Suisse, la France, l'Allemagne et le Canada par les Credit Union participent à des démarches comparables. De plus en plus, constate M. Doray, les Occidentaux font de « la concertation Nord-Nord », c'est-à-dire qu'ils se consultent pour une action plus cohérente et pour éviter le doublement.

En plus, des institutions internationales... Voir page 12 : Fiducie du Québec

LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

PAUL DURIVAGE

Gulf fait une offre sur Hiram Walker

La société Gulf Canada Corp., récemment acquise par les frères Reichmann de Toronto, a déposé hier une offre d'achat au comptant visant environ 38 % du contrôle d'Hiram Walker Resources Ltd.

L'offre qui sera réalisée par l'entremise des Bourses de Toronto et de Montréal porte sur jusqu'à 26 millions d'actions ordinaires et toutes les actions privilégiées de classe D de Hiram Walker Resources. Elle pourrait acquérir une plus grande portion encore des actions ordinaires, si moins d'actions privilégiées que prévu lui sont soumises.

Les dirigeants de Hiram Walker ont réagi en annonçant qu'ils avaient retenu les services du courtier Dominion Securities Pitfield Ltd. et de la banque Morgan pour « explorer toutes les alternatives », à cette opération publique d'achat, de sorte à assurer que les actionnaires obtiendraient la meilleure valeur pour leurs actions. Ils n'ont pas plus élaboré, promettant seulement une prise de position aussi rapide que possible.

Alcan vend de ses intérêts africains

La multinationale montréalaise Alcan Aluminium Limitée a vendu la participation de 60 % qu'elle détenait dans Alcan Aluminium of Nigeria Limited et dans Alcan Aluminium Products Limited, ainsi que son bloc d'actions de 24 % dans Hulett Aluminium Ltd., en Afrique-du-Sud. L'acquéreur de ce dernier bloc est l'actuel actionnaire majoritaire, le groupe Tongaat-Hulett.

Alcan a expliqué qu'elle poursuivait en cela sa stratégie de « désinvestissement là où cela ne sert plus ses objectifs commerciaux ». Cette politique a déjà amené, en 1985, la vente d'investissements au Canada, en Colombie, en Europe, en Inde et au Mexique.

Le bénéfice de Seagram diminue

Les bénéfices de la Compagnie Seagram Ltée de Montréal ont diminué de façon marquée pour la période de 12 mois terminée le 31 janvier 1986, malgré une hausse significative de son chiffre d'affaires.

L'entreprise de distillerie a réalisé un bénéfice net de \$ US 319,1 millions, soit l'équivalent de \$ US 3,44 par action ordinaire, contre \$ US 383,6 millions ou \$ US 4,22 l'action pour la période correspondante de 1985. Les ventes se sont accrues entre temps de 5,3 % pour atteindre tout près de \$ US 3 milliards.

Seagram a principalement expliqué cette baisse de sa rentabilité par les charges exceptionnelles imputées aux activités liées aux spiritueux et aux vins, dont la vente de plusieurs établissements outre-mer, ainsi que de la baisse du bénéfice de E.I. du Pont de Nemour and Company. Cette filiale à 22,5 % n'a apporté que \$ US 75,7 millions au bénéfice consolidé, à comparer avec \$ US 141,4 millions l'année précédente.

Le Trust Général se restructure

La société Trustco Général du Canada Inc. fait présentement parvenir aux actionnaires du Trust Général du Canada une offre en vertu de laquelle elle propose d'échanger chacune de leurs actions ordinaires contre une des siennes.

Cette initiative vient compléter la restructuration du groupe de compagnies du Trust Général du Canada. Celle-ci ferait de Trustco Général, la société-mère de tout le groupe de compagnies du Trust Général.

Le conseil d'administration de l'entreprise a dit croire que le développement et la prospérité du groupe seront ainsi mieux réalisés. La nouvelle société possède en effet des pouvoirs plus étendus qu'une société de fidéicommiss, puisqu'elle a été constituée en société en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec.

Sensormatic brise ses records

La société Sensormatic Canada Limitée de Montréal a obtenu des résultats records pour son exercice terminé le 31 décembre 1985.

Les revenus ont augmenté en effet de 34 % pour atteindre un sommet de \$ 5,6 millions. Le bénéfice net a quant à lui grimpé de 66 % pour se chiffrer à \$ 615,000 soit l'équivalent de 18 cents par action ordinaire, marques inégalées dans l'histoire de la compagnie.

Sensormatic est le plus grand commercialisateur canadien de systèmes de surveillance des marchandises destinés surtout à faire échec au vol à l'étalage dans les magasins de détail.

Hôtels 4-Saisons fait mieux que prévu

La société Hôtels Quatre Saisons Inc. de Toronto a dépassé les prévisions incluses dans son récent prospectus d'émission, au terme de l'exercice financier de 1985.

Le bénéfice net de la société hôtelière s'est élevé en effet à \$ 3,5 millions, comparativement à \$ 437,000 en 1984. Un gain extraordinaire de \$ 1,2 million découlant de l'aliénation de placements hôteliers a porté le bénéfice total pour 1985 à \$ 4,7 millions.

Le bénéfice prévu au prospectus était de \$ 3 millions avant poste extraordinaire et le bénéfice final net, de \$ 4,3 millions.

Amusecor obtient son financement

La société de divertissement montréalaise Amusecor Inc. a obtenu un accord de principe d'un groupe de créanciers, dont une fiducie et un fonds de pension, pour obtenir les \$ 2,9 millions qui lui manquaient encore, afin de réaliser l'acquisition annoncée précédemment de l'entreprise montréalaise Aluminium Packaging Ltd. Le solde, soit \$ 2 millions, est fourni par une émission privée de 1,7 million d'actions de son trésor.

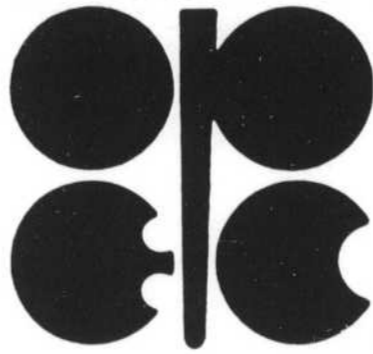
La conférence de l'OPEP à Genève subit les retombées de la guerre Iran-Irak dans le Golfe

GENÈVE (AFP) — L'Irak, en guerre avec l'Iran, a catégoriquement refusé, jeudi, à la conférence de l'OPEP, son ancien quota de production de 1,2 million de barils par jour (mbj), que Bagdad dépasse à présent de 50 %, selon un participant.

Cette position est cependant jugée inacceptable par l'Iran, dont le quota OPEP est de 2,3 mbj, mais qui n'arrive pas à produire autant en raison des attaques aériennes irakiennes contre ses installations d'exportation de brut.

Ainsi, la conférence de l'OPEP, réunie à Genève depuis dimanche, subit les retombées de la guerre du Golfe, alors que les discussions butent toujours sur les divergences entre les pays membres sur deux problèmes de fond : le niveau de production auquel l'OPEP devrait revenir (entre 13 mbj et 16 mbj, selon les uns et les autres) et le niveau du prix auquel le pétrole devrait revenir.

Plusieurs ministres (Nigéria et Koweït) ont, à Genève, souligné



que si la conférence parvenait à s'entendre sur un nouveau plafond de production, les quotas individuels devraient être redistribués proportionnellement à leurs niveaux actuels. D'autres pays, comme l'Algérie, demandent en revanche que l'Arabie saoudite fasse un effort particulier.

Avant même de trouver un compromis sur ce point, les contentieux sur les niveaux actuels des quotas ont resurgi.

Outre l'Irak, deux pays, l'Équateur et le Nigéria, contestent depuis longtemps le niveau jugé trop bas auquel étaient fixés leurs quotas, qu'ils ont dépassé en 1985.

Jeudi, le ministre équatorien, M. Javier Espinosa Teran, a refusé de s'engager sur le principe d'une réduction de sa production (0,28 mbj) au niveau de son ancien quota de 0,18 mbj, indiquant qu'il devait en réviser le montant.

Quito a, ces derniers mois, été très ferme à ce sujet, soulignant à plusieurs reprises que le niveau actuel de la production équatorienne était trop faible (1 % à 2 % du total de l'OPEP) pour avoir une influence sur le marché mondial, mais qu'il était essentiel pour la population de ce pays surendetté.

En ce qui concerne le Nigéria, il aurait été établi jeudi que le quota de ce pays était bien de 1,3 mbj, selon des participants.

Une ambiguïté régnait depuis que l'OPEP avait, en juillet 1984, temporairement accepté de porter celui-ci à 1,45 mbj, a-t-on indiqué de

source informée.

Le contentieux irano-irakien apparaît cependant comme le plus explosif, indiquant-on dans les déclarations.

Un quota de 1,2 mbj avait été temporairement accepté par Bagdad en 1983 parce que sa capacité d'exportation était alors limitée en raison de la guerre du Golfe : il est aujourd'hui injuste, a expliqué jeudi la délégation irakienne.

Avec la mise en service d'un nouvel oléoduc d'une capacité de 0,5 mbj à l'automne dernier, l'Irak peut désormais exporter 1,5 mbj, soit autant que l'Iran, si toutefois ce dernier pouvait exploiter son quota pleinement.

L'Iran semble d'autant moins décidé à céder qu'il doit financer sa guerre avec l'Irak tout en nourrissant une population trois fois plus nombreuse, alors que ses revenus ont fortement chuté en raison de la baisse de 50 % du prix du baril enregistré depuis décembre, remarquait-on jeudi à Genève.

Soixante-quinze pour cent des chefs d'entreprise de l'Estrie se disent favorables au libre-échange

JOCELIN DUMAS

SHERBROOKE — Les résultats d'un sondage effectué par deux professeurs de l'Université de Sherbrooke, et présentés hier dans le cadre d'un symposium sur le libre-échange Canada-États-Unis, indiquent que 75 % des chefs d'entreprise de l'Estrie se montrent favorables à la libéralisation des échanges entre le Canada et nos voisins du Sud. Ironiquement, c'est le même pourcentage d'Américains qui ne savent pas que le Canada est leur principal partenaire commercial, comme le révélait récemment un sondage du *Wall Street Journal*. Il n'est pourtant pas évident que les plus intéressés soient les mêmes qui en ont le plus à gagner. La conclusion que l'on a tirée à Sherbrooke hier, c'est que la question mérite un examen plus approfondi avant de s'engager dans le processus de négociation dont l'amorce arrive pourtant à grands pas.

M. Robert de Cotret, président du Conseil du Trésor du gouvernement fédéral, comptant parmi les invités, a indiqué en conférence de presse que les négociations pourraient débiter dès cet automne et possiblement un peu plus tôt. Il a par ailleurs rappelé au cours de son allocution que ces négociations constituent un élément important de la stratégie économique de son parti, telle que présentée en novembre 1984.

M. de Cotret pense en bref que le Canada est actuellement dans une bonne position pour entamer ces négociations et que le statu quo est



M. Fernand Daoust



M. Robert de Cotret



M. Bernard Landry



M. Guy Saint-Pierre

inacceptable en raison de l'importance de nos exportations pour assurer la prospérité économique du pays.

M. Peter Hanel, directeur du département d'économie de l'Université de Sherbrooke, considère tout de même qu'il y a « un manque criant d'information » pour évaluer justement les conséquences prévisibles d'une libéralisation des échanges avec les États-Unis. Il y a eu, bien sûr, les fuites dans la presse et ailleurs d'un document présumément confidentiel du MIC du Québec, mais M. Hanel note que cette étude sectorielle ne permet pas de saisir l'ensemble des effets susceptibles d'être déclenchés par le libre-échange. D'autre part, cette approche donne des résultats différents lorsqu'on la confronte à celle utilisée pour les recommandations de la Commission MacDonald.

« L'incertitude, quant à ce qui peut arriver, est donc très grande. Et si les études ne donnent pas des indications claires pour l'ensemble du Canada en se contredisant sur certains points, il est encore plus difficile de faire des projections d'impact sur les régions », disait-il.

M. Guy Saint-Pierre, président national du Conseil de l'Association des manufacturiers canadiens, pense pour sa part que la consultation constitue un aspect négligé dans ce dossier. « On nous avait promis des comités sectoriels pour septembre 1985, disait-il en parlant du gouvernement fédéral, et ils ne sont toujours pas en place. Un tel retard est inadmissible et me laisse songeur

Voir page 12 : L'Estrie

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Un journaliste du DEVOIR gagne un prix de rédaction

Le journaliste Jocelin Dumas du DEVOIR a mérité un prix de rédaction dans le domaine des affaires, dans le cadre du concours national annuel organisé par le Toronto Press Club et La Banque Royale du Canada.

L'article primé dans la catégorie Recherche fut publié dans l'hebdomadaire financier mont-réalais Finance, qui employait alors M. Dumas, sous le titre Les fiducies face au développement.

Les autres prix sont allés à M. Giles Gherson du Financial Post, pour sa série sur la réforme de la loi sur la compétition; Mme Mike Macbeth du Canadian Business Magazine, pour une série en deux parties analysant en profondeur le travail des promoteurs et des courtiers de la Bourse de Vancouver; M. Arthur Johnson et Da-

vid Olive du Report on Business Magazine pour un article sur les banques et les sociétés de fiducie intitulé Banks and Trusts: A Safe Haven for Your Funds; et Mme Suzanne Steel du Oshawa Times, pour une série sur l'industrie automobile canadienne.

Un prix pour services remarquables a par ailleurs été décerné à M. Peter C. Newman, auteur et rédacteur du Magazine MacLean pour ses efforts de vulgarisation et son traitement vivant et humain de sujets économiques.

Chaque année, depuis 1972, le Toronto Press Club et La Banque Royale du Canada décernent huit prix de \$ 1,000 pour récompenser les réalisations remarquables de journalistes canadiens dans le domaine économique et financier.

◆ Fiducie du Québec

nales, comme la Banque mondiale, découvrent l'existence d'une force de frappe financière et coopérative importante dans le monde. On évalue à \$ 1,000 milliards les actifs des groupes financiers coopératifs, y compris Desjardins.

La SDIC consacre pour l'instant près de 100 % de ses énergies à des projets commandités par l'Agence canadienne de développement international (ACDI). M. Doray veut diversifier davantage ses sources de financement. La SDIC a déjà accepté des contrats d'autres pays et espère en obtenir de la Banque mondiale.

Ayant pressenti le départ de Jean-Claude Duvalier, la SDIC prépare depuis quelque temps un projet d'aide pour Haïti. Se permettant de rêver tout haut, M. Doray pense qu'il serait très possible de mettre les Québécois à contribution pour aider à la relance de ce pays, qu'il connaît et dont il est convaincu de la capacité de se reprendre en mains.

M. Doray reçoit souvent la visite de retraités du Mouvement Desjardins qui aimeraient aller travailler dans des pays en besoin. Selon lui, Haïti serait le pays idéal pour ces personnes, puisqu'il est à une heure et demie de Miami, en cas de nécessité médicale. Le problème de la langue n'existe pas et il y a déjà un bon degré de connaissance entre les Québécois et les Haïtiens. Peut-être 1986 verra-t-elle surgir un projet merveilleux à cet égard.

D'une manière générale, la SDIC permet aux coopérateurs de Desjardins de s'ouvrir davantage sur le monde et de revivre ailleurs ce que furent les origines du Mouvement ici. Enfin, même si le but de la SDIC n'est pas de rechercher des retombées pour Desjardins, il ne fait pas de doute que cette présence dans divers pays fait connaître le nom de Desjardins et qu'un jour ou l'autre, cela apportera des bénéfices, qui grandiront sans doute au rythme du développement des pays aidés.

◆ L'Estrie

sur la façon dont le dossier est conduit.

« Il faut souhaiter que le gouvernement mette tous les Canadiens dans le coup et n'hésite pas à rendre publiques les études qu'il réalise sur cette question », poursuivait-il.

M. Saint-Pierre a souligné qu'une libéralisation des échanges commerciaux avec les États-Unis amènera « une restructuration de notre économie » et que « le choc produit sera profond » mais néanmoins nécessaire, car « dans une ère de concurrence globale, il n'y a aucun endroit où nous pourrions nous cacher ». Il pense aussi que la consultation avec les provinces a mal débuté.

Le ministre du Commerce extérieur du Québec, M. Pierre MacDonald, attend pour sa part que M. Mulroney donne sa propre définition de ce qu'il entend par « pleine participation » des provinces. « La balle est dans leur camp », disait-il.

Il souhaiterait néanmoins participer à l'élaboration et à la définition du mandat qui sera confié à l'équipe de négociation fédérale, être informé de façon continue du moindre progrès des négociations et être présent à la ratification d'une partie des accords.

La position du Québec n'a cependant pas encore pris forme et l'on attend les résultats d'études commandées par un sous-comité ministériel composé des Vallerand, Johnson, Rémillard et MacDonald, car « lorsque nous sommes arrivés, il n'y avait pratiquement rien de fait ».

Seul représentant du monde syndical, M. Fernand Daoust, secrétaire général de la FTQ, a présenté quel-

ques statistiques qui ont frappé l'imagination de l'auditoire composé d'hommes d'affaires, d'étudiants et de représentants du secteur agricole de l'Estrie.

Il soulignait notamment que dans l'industrie du meuble, cinq fabricants américains produisent plus que l'ensemble des manufacturiers canadiens. Dans le domaine des appareils électro-ménagers, la production mensuelle d'une seule usine située à Louisville dans le Kentucky suffirait à combler les besoins du Canada pour un an.

M. Daoust s'inquiète de ce qu'en l'absence de barrières commerciales, le marché canadien sera tout simplement envahi et que les entreprises canadiennes « y perdront leur chemise », entraînant de nombreuses mises à pied.

« La rapidité d'attaque de nouveaux marchés sera déterminante, poursuivait-il, et des mesures de transition constituent un préalable vital à la signature d'un accord. Or, nous n'avons encore reçu aucun signe à cet effet du gouvernement fédéral ».

M. Bernard Landry, ancien ministre du Commerce extérieur du gouvernement du Québec, a souligné que dans le cadre des accords actuels du GATT, plus de 80 % des biens échangés entre le Canada et les États-Unis le sont en franchise de taxes. Il reste seulement 20 % des biens dont les échanges seront de toute façon libéralisés plus tard, toujours dans le cadre du GATT.

Retour au cours connu à l'été de 1982

Le dollar US a perdu 30 % de sa valeur par rapport au franc français depuis le début de 1985

FRANÇOIS RENARD
du journal Le Monde

Au seuil du printemps 1986, tout continue à aller très bien pour le franc français, qui, de conserve avec les monnaies « fortes » (deutsche-mark, yen japonais, franc suisse, florin), continue de se réévaluer allègrement vis-à-vis du dollar, en recul de 30 % depuis le début de 1985, et se retrouve à son cours de l'été 1982.

Au sein du système monétaire européen (SME), le franc, il y a peu, caracolait en tête, à égalité avec le deutschemark, très fort vis-à-vis d'un franc belge structurellement faible depuis des mois. La lire italienne, dévaluée de 8 % en juillet 1985, est en train de « consommer » tranquillement sa marge de flottement dans le SME (6 % de part et d'autre de son cours pivot), ayant même glissé au-dessous de ce cours pivot.

Quant aux monnaies extérieures à la CEE, elles se sont notablement dépréciées par rapport au franc. C'est le cas, d'abord, de la livre sterling, influencée par l'écroulement des prix du pétrole, et qui a fléchi de près de 20 % en huit mois. Quant à la peseta espagnole, elle a, sans bruit, glissé de 10 % depuis le début de 1985.

Côté réserves de devises, tout va très bien aussi : tombée à une vingtaine de milliards de francs ou moins à l'automne 1981, elles se sont rapidement reconstituées jusqu'à frôler les

130 milliards de francs à l'heure actuelle.

Le ciel serait donc sans nuages si, à plusieurs reprises depuis un an, le mot de dévaluation que l'on croyait oublié depuis celle de mars 1983, la troisième en 18 mois, n'avait fait sa réapparition pour être aussitôt rejeté avec indignation par le gouvernement. Il y a 15 jours, M. François Mitterrand lui-même l'excluait vigoureusement de même qu'un rajustement du SME, « qui n'est pas envisagé parce qu'il n'est pas utile ».

Quel est donc le problème, si ce n'est celui du deutschemark ? Depuis plus de 30 ans, le deutschemark et le franc forment un couple orageux, dont la vie conjugale a été marquée par 11 dévaluations ou « rajustements », toujours dans le même sens, naturellement (en faveur du deutschemark).

Cette fois-ci, pour ne pas manquer à une tradition bien établie, on parle encore de la devise ouest-allemande, pas à Paris, mais à Bonn, où le ministre fédéral des Finances, M. Gerhard Stoltenberg, vient de réaffirmer qu'une réévaluation du deutschemark « ne saurait être exclue », comme il l'avait déjà déclaré fin novembre 1985 : « Compte tenu des différentiels d'inflation, il existe de bonnes raisons de penser qu'un nouveau rajustement monétaire sera nécessaire à un moment indéterminé. Il ne s'agira pas d'un processus dramatique », ajoutait-il, fai-

sant allusion à la fièvre et aux tensions, tout à fait dramatiques, qui avaient accompagné, en France, les « rajustements » d'octobre 1981 (- 8,5 % pour le franc par rapport au deutschemark), de juin 1982 (- 10 %) et de mars 1983 (- 8 %).

Effet « vertueux »

Les différentiels d'inflation, a dit le ministre ouest-allemand ? Sans doute, depuis mars 1982, où il atteignit un maximum de 9 %, l'écart entre l'Allemagne de l'Ouest et la France n'a cessé de se réduire, revenant à 3 % actuellement. Mais depuis la dévaluation du franc de mars 1983, cet écart d'inflation, en cumulé, frise les 10 % en ce qui concerne les prix de détail et les 5 % à 6 % en ce qui concerne les salaires.

Si l'on tient à ces indices, le franc, dont le cours n'a glissé que de 2,5 % par rapport au deutschemark depuis le dernier rajustement de mars 1983, se serait réévalué de 4 % à 6 %. Si le gouvernement et la Banque de France s'en réjouissent, jugeant salutaire cette réévaluation qui exerce un effet « vertueux » sur l'économie en réduisant l'inflation importée et en obligeant les entreprises françaises à serrer leurs prix, les dites entreprises se déclarent lésées.

Bien qu'il soit très difficile de mesurer avec précision la dérive réelle des prix français à l'exportation par rapport aux prix ouest-allemands (il

faut tenir compte des politiques des firmes et de la spécificité des produits), il n'est guère contestable que notre compétitivité par rapport à l'Allemagne fédérale se dégrade. Les courbes de l'organisme Rexeco sont très éloquentes à ce sujet et, à l'INSEE, tout en se montrant très prudent, on convient que, à cet égard, l'ensemble des indicateurs sont convergents. Enfin, la plupart des industriels ouest-allemands, sur les marchés d'outre-Rhin, ils « passent » de plus en plus difficilement — sauf à laminer leurs marges, ce qui n'est quand même pas l'idéal —, quand ils ne vendent pas à perte.

Sans doute, les pouvoirs publics accuseront les industriels d'adopter une solution de facilité, en faisant porter aux taux de change les responsabilités de leurs insuffisances en matière de productivité. Sans doute voit-on des experts, comme ceux de la banque Paribas dans une analyse de juin 1985, affirmer qu'un changement de parité « ne modifiera pas le déséquilibre » commercial avec la RFA (25 milliards de francs par an), l'offre française « restant inadap-tée » à la demande ouest-allemande.

Force est de constater, toutefois, que la pénétration des produits d'outre-Rhin en France est de plus en plus vive actuellement : dans certains secteurs, comme les instruments de précision, on les voit même apparaître là où ils n'étaient guère

Voir page 13 : Franc français

RENDEZ-VOUS

Pour assurer le succès d'un congrès, d'un salon, d'une conférence, d'un séminaire ou d'un colloque, il faut annoncer dans cette rubrique « rendez-vous ». Pour de plus amples informations sur les tarifs publicitaires, communiquez avec:

Francine Gingras
842-9645



La Chambre africaine de Commerce et d'Industrie du Canada
The African Chamber of Commerce and Industry of Canada

JOURNÉE SUR LE ZAÏRE

La Chambre africaine de Commerce et d'Industrie du Canada reçoit

S. E. LE CITOYEN MOKOLO WA MPOMBO,
COMMISSAIRE AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET À LA COOPÉRATION INTERNATIONALE DU ZAÏRE

DATE:
Mercredi le 26 mars 1986

LIEU:
Le Grand Hôtel — Salon Regence « C »
777, rue Université, Montréal

HORAIRE:
11h45 Cocktail
12h30 Déjeuner

RÉSERVATION (514) 282-1387

Le Canada, en invitant Son Excellence le Commissaire le Citoyen Mokolo Wa Mpombo, veut témoigner son appréciation pour les efforts de redressement économique du Zaïre. Le Canada veut s'associer par le biais du secteur privé à cette relance de l'économie zaïroise puisqu'il dispose d'une technologie adaptée aux similarités des secteurs primaires des deux pays.

Le Zaïre est appelé à jouer un rôle de leadership en Afrique. De plus, en tant que le deuxième pays francophone du monde, il est un partenaire important dans la francophonie et dans le concert des nations, un acteur international avec lequel le Canada souhaite intensifier et développer ses relations à tous les niveaux. L'invitation faite par Madame Monique Vézina au Citoyen Mokolo s'inscrit donc dans cette perspective.

FABRICATION NORANDA INC.



Hon. Edward C. Lumley

On annonce la nomination de l'honorable Edward C. Lumley au poste de président du conseil, sans fonction administrative, de Fabrication Noranda Inc. La compagnie en question, qui regroupe les diverses exploitations du secteur manufacturier de Noranda Inc., représente l'une des quatre unités sectorielles stratégiques correspondant à la restructuration de cette dernière. Les autres unités sectorielles stratégiques sont: Minéraux Noranda Inc., Forêt Noranda Inc. et Canadian Hunter Ltd. Homme d'affaires avant d'entrer sur la scène politique, M. Lumley a également occupé différents postes importants au sein du gouvernement du Canada, dont ceux de: ministre de l'Industrie et du Commerce; ministre du Commerce international; et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. M. Lumley sera rattaché au bureau de Noranda situé à Montréal (Québec).



La Chambre de commerce de Montréal

Colloque

Le défi du faire-faire dans la gestion des services municipaux

Un colloque inédit de la Chambre de commerce de Montréal qui propose des solutions d'avenir et des perspectives rentables aux administrateurs des municipalités et aux gens d'affaires.

Le mardi 1^{er} avril 1986 de 8 h 45 à 15 h 30
Hôtel Le Reine Elizabeth Salons Marquette et Joliette

Le programme

9 h 45 à 10 h 45	L'avantage économique	14 h 00 à 15 h 00	Les perspectives d'avenir
11 h 15 à 12 h 15	Le faire-faire au Québec	Les principaux objectifs du colloque sont:	
12 h 30 à 14 h 00	Déjeuner-causerie	— de sensibiliser et familiariser les fonctionnaires, élus municipaux et gens d'affaires au concept du faire-faire dans la gestion des services municipaux;	
	Conférencier: M. André Bourbeau, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation	— d'informer les participants des expériences de faire-faire vécues et surtout des opportunités et perspectives d'avenir,	
	Au Québec, le « faire-faire » n'a encore soulevé aucun engagement politique. Une occasion rêvée pour un nouveau ministre de nous faire part de son point de vue sur la question.	— de favoriser le recours au faire-faire en le présentant comme un événement d'apprentissage.	
		Prix: 100\$	
		Pour inscription: Anne-Marie Londel, 288-9090	



MEG 75
une affaire d'excellence

En collaboration avec: LE DEVOIR

L'entrepreneuriat féminin: Une formule gagnante

Un colloque organisé par La Chambre de commerce de Montréal et l'École des Hautes Études Commerciales

Mercredi 26 mars 1986 de 8 h 30 à 17 h

Des ateliers percutants

- Les secteurs prometteurs pour l'entrepreneuriat
- L'aide financière disponible pour lancer une entreprise
- Les dilemmes des co-entrepreneurs
- La formation et la gestion d'un conseil d'administration

Des témoignages enrichissants

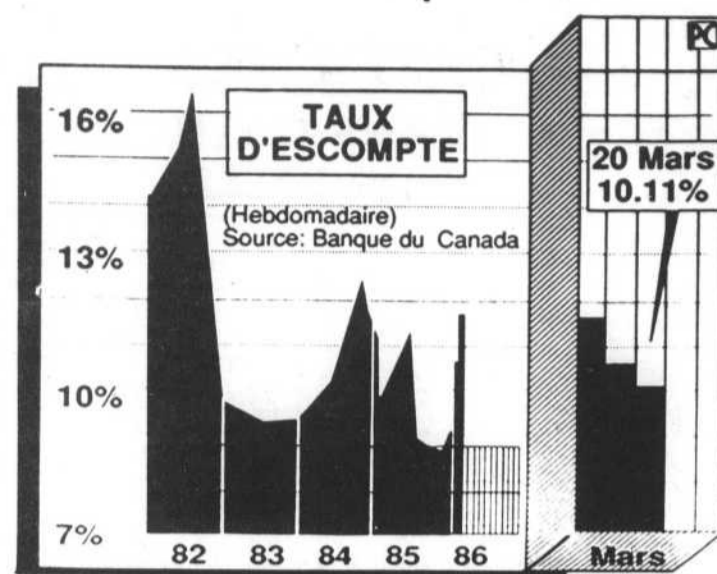
- Comment rentabiliser un membership dans une association?
- Comment redresser son entreprise?
- Comment vivre des relations patronales-ouvrières harmonieuses?

Frais: 90\$ incluant le déjeuner-causerie et le cocktail

Pour renseignements et inscriptions: Madame Lise Cloutier, 340-6006

LE DEVOIR ECONOMIQUE

Nouvelle baisse de taux



OTTAWA (PC-Le DEVOIR) — Le taux d'escompte de la Banque du Canada poursuit sa détente amorcée à la mi-février. Il s'est encore replié jeudi, de 10,69 % à 10,11 %.

Les principales institutions financières ont immédiatement réagi à cette annonce en ramenant leur taux d'intérêt privilégié de 12,5 % à 12 %. Cette mesure à l'avantage des emprunteurs entre en vigueur dès aujourd'hui.

La Caisse centrale Desjardins du Québec et la Banque de Montréal ont été les deux premiers établissements financiers à réagir à ce mouvement. Ils ont été rapidement suivis par la Banque Royale, la Banque Toronto-Dominion, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque de Nouvelle-Écosse et ainsi que par la Caisse centrale Desjardins du Québec, l'organisme financier du Mouvement des caisses populaires et d'économie Desjardins.

L'important recul du taux d'escompte s'est produit en dépit d'un nouvel affaiblissement du dollar canadien, qui se traitait à 71,63 cents US hier en début de journée.

Notre dollar, qui avait fait preuve d'une certaine fermeté les deux premiers jours de cette semaine en se hissant au niveau de clôture 72, repassait cette cote mercredi pour clôturer à 71,83 cents US contre la devise américaine.

Dans son rapport annuel publié mercredi, le gouverneur de la Banque du Canada, M. Gerald Bouey, disait clairement que l'inflation, bien que de 4,4 %, seulement, était toujours un sujet de préoccupation et qu'il n'était pas question de sacrifier le dollar pour faire baisser les taux d'intérêt.

« La politique monétaire doit être résolument anti-inflationniste », affirme M. Bouey dans le rapport.

Entrevue avec le président, M. Bernard Lamarre

Lavalin a sextuplé son chiffre d'affaires en six ans, pour le porter à \$ 650 millions en 1985

DENNIS BUECKERT
de la Presse Canadienne

Bernard Lamarre, président de la firme Lavalin, est une nature joviale dont l'empire financier s'est récemment enrichi de la Société de développement du transport urbain, achetée du gouvernement ontarien. Lavalin est en voie de devenir une force économique considérable, au Canada.

« J'ai déjà été très paresseux », affirme-t-il à la blague, lors d'une interview au siège social de Lavalin à Montréal, à l'intérieur de la vaste salle de conférences du conseil d'administration.

Encore aujourd'hui, M. Lamarre doit souvent travailler de huit heures du matin à 11 heures du soir et, pour se détendre, il siège à plusieurs conseils d'administration. Le monde des affaires est devenu très absorbant, reconnaît-il, mais c'est une passion.

« Siéger au conseil d'administration d'une banque, je n'appelle pas ça du travail, ajoute-t-il.

« Je préfère ça à une pièce de théâtre ou à un film. »

M. Lamarre a appris très tôt à survivre dans un environnement concurrentiel : il a grandi dans une famille comptant 11 frères et sœurs. Il souscrit d'ailleurs à la théorie selon laquelle les enfants issus d'une famille nombreuse sont mieux armés dans la vie, car ils ont appris très tôt à défendre leurs droits.

Quelqu'en soit la raison, le succès de M. Lamarre, au sein de la firme Lavalin — qui l'avait embauché à titre d'ingénieur civil en 1962 — est phénoménal.

Cette firme, qui avait eu des débuts modestes sous le nom de Lalonde et Valois Ltée, est devenue une multinationale active dans 55 pays,

et comptant un personnel de 5,500 employés.

Chiffre d'affaires

Cette compagnie n'étant pas une société ouverte, elle ne publie jamais de bilan financier, mais son chiffre d'affaires, de \$ 100 millions qu'il était il y a six ans, est passé à quelque \$ 650 millions l'an dernier.

Lavalin est la firme d'ingénieurs-conseils la plus importante du Canada. Durant de nombreuses années, toutefois, elle était très peu connue à l'extérieur du Québec.

Les projecteurs de l'actualité l'ont toutefois rattrapée le mois dernier lorsqu'elle a été reconnue coupable d'avoir fourni des contributions illégales à la dernière campagne électorale du ministre fédéral des Communications, M. Marcel Masse.

M. Lamarre est reconnu comme un ami intime du premier ministre Brian Mulroney. Quant à M. Masse, il a siégé à son conseil d'administration durant 10 ans, avant de se relancer en politique.

Le nom de Lavalin a également surgi à nouveau lorsque la firme a présenté une offre d'achat pour la raffinerie de Gulf Canada dans l'est de Montréal. Aucune transaction ne s'est encore concrétisée dans cette affaire.

Diversification

Récemment, Lavalin a acquis une société de la Couronne ontarienne comptant environ 1,500 employés à Toronto, à Kingston et à Thunder Bay. Cette acquisition, au coût d'environ \$ 50 millions, a permis à Lavalin de se diversifier et de s'écarter de son expertise traditionnelle, l'administration des grands chantiers. Grâce à l'achat de la Société de dé-

veloppement du transport urbain de l'Ontario, la firme met le pied dans le domaine de la fabrication de matériel de transport de masse.

Certains analystes ont affirmé que Lavalin avait payé beaucoup trop cher pour cette société. Il appert toutefois que ces critiques ne tiennent pas compte des projets à long terme de M. Lamarre.

Ce dernier admet qu'il a refusé de transformer Lavalin en société ouverte pour éviter la pression des actionnaires désireux de toucher des profits rapides.

« Nous n'avons jamais versé de dividendes depuis notre fondation, dit-il. Nous avons toujours réinvesti nos profits dans la compagnie. Je planifie, encore aujourd'hui, à long terme. Nous étudions actuellement des projets qui ne pourront vraiment être lancés que dans 10 ans. »

M. Lamarre est aussi convaincu que le développement et la recherche sont la clé du succès pour toute grande société.

« C'est absolument essentiel. Sans développement et recherche, vous

êtes mort.

« Les Japonais, les Suédois, les Norvégiens, qui ne possèdent pas de richesses naturelles importantes, ont misé sur la recherche pour pénétrer les marchés mondiaux.

« Ici, au Canada, nous dépendons beaucoup trop de la recherche et du développement qui se fait à l'étranger. Dans la plupart des cas, nous fabriquons sous licences de l'étranger. »

Selon M. Lamarre, le Canada est désavantagé dans le domaine de la fabrication de matériel de transport de masse, en raison de son faible marché intérieur. C'est pourquoi, dit-il, il est indispensable de concentrer nos efforts sur les matériels spécialisés, notamment sur ceux fabriqués selon les spécifications du client.

Il parle d'expérience. Lavalin a en effet percé le marché de l'Union soviétique en offrant notamment une technologie sur le raffinement gazier qui n'était accessible que dans notre pays.

« Vous devez toujours tenter d'offrir un produit exclusif. »

POUR OBTENIR DES CANDIDATS(E)S DE QUALITÉ
UTILISEZ LES CARRIÈRES ET
PROFESSIONS DU DEVOIR
842-9645



Jacques Durocher



Michelle Ayotte



Jean-Pierre Bourbonnais

Jean-Pierre Bourbonnais, président du Groupe conseil Bourbonnais, a le plaisir d'annoncer les nominations suivantes, lesquelles s'inscrivent dans le plan de développement du Groupe.

Jacques Durocher s'associe à Jean-Pierre Bourbonnais Conseil de direction inc. et offre son expertise dans le domaine du recrutement des cadres supérieurs et de la gestion des ressources humaines. Ayant œuvré de nombreuses années auprès d'une importante société québécoise, celui-ci a acquis une vaste expérience en gestion des ressources humaines et en administration.

Michelle Ayotte, antérieurement vice-présidente du Groupe Stragès inc., devient présidente de cette société. Ce cabinet offre des services conseil dans le domaine de l'équité en emploi, plus particulièrement en ce qui a trait à l'accroissement de la représentation féminine au sein de la direction des entreprises.

Conseiller auprès de la haute direction, le Groupe conseil Bourbonnais offre des services en gestion stratégique des ressources humaines et en organisation d'entreprises. Ces services comprennent le recrutement, la planification des effectifs et l'accroissement de l'efficacité des cadres supérieurs, ainsi que la planification des structures administratives et les programmes d'équité en emploi.

Le Groupe conseil Bourbonnais

REPRÉSENTANT SOLUTIONS INFORMATIQUES

Voici maintenant l'opportunité de vous joindre à une équipe gagnante... l'équipe Cibem.

Cibem est le leader incontesté dans le domaine de l'intégration de systèmes informatiques clés en main. Ses stratégies de mise en marché sont des plus avant-gardistes et ses solutions informatiques sont basées sur des produits des plus reconnus tels que IBM et les logiciels Luc Bouchard et Associés. L'image de marque que projette Cibem est fruit d'efforts publicitaires soutenus et d'un important programme de recherche et de développement. En bref, Cibem vous offre une opportunité exceptionnelle de vous joindre à une entreprise qui vous permettra de vous surpasser et d'atteindre de nouveaux sommets en rémunération tout en réalisant vos objectifs personnels et professionnels.

Le poste que nous vous offrons ne s'adresse qu'aux vendeurs d'élite devenus maîtres dans l'art de finaliser une vente. Vous devez avoir indéniablement fait vos preuves soit dans l'informatique ou dans un domaine connexe. Votre salaire doit se situer aux environs de \$30,000 à \$40,000 par année et votre motivation personnelle doit vous inciter à doubler ce salaire d'ici un an. Le candidat idéal doit détenir un diplôme universitaire en administration ou posséder une expérience équivalente.

Il va s'en dire que très peu de gens ont le potentiel nécessaire pour commander le salaire que cette position est en mesure de générer. Toutefois, si vous croyez être à la hauteur de ce défi, communiquez sans tarder avec Mme Lucie McLean.

383-1040

cibem

9150 l'Acadie, Suite 100, Montréal, H4N 2T2
CIBEM INFORMATISE L'ENTREPRISE QUÉBÉCOISE

Franc français

présents. Quant aux marges des exportateurs sur la RFA, qu'on se reporte aux déclarations pessimistes de M. Jacques Calvet, président de Peugeot-Citroën.

Bonnes habitudes

D'une manière plus générale, et pour ne pas manquer à ses bonnes habitudes, l'Allemagne fédérale apparaît à nouveau comme le « pays fort » au sein du SME. La conjoncture y est redevenue brillante, l'expansion vigoureuse et les différents indicateurs reflètent une santé insolente : l'excédent commercial a atteint 225 milliards de francs en 1985, atteignant 21 milliards de francs en janvier 1986, soit l'équivalent du déficit français de l'année écoulée, celui de la balance des paiements a dépassé 116 milliards de francs (contre un équilibre fraîchement rétabli en France), et l'indice des prix est même devenu négatif en février. À l'automne dernier, les quatre grands instituts de conjoncture ouest-allemands (Berlin-Ouest, Hambourg, Essen et Kiel), analysant la croissance de ces excédents (commerce et paiements) qui « irritent grandement les partenaires étrangers de l'Allemagne fédérale », pronostiquaient pour 1986 une réévaluation du deutschemark contre la plupart des monnaies européennes.

La France, incontestablement, a fait de grands progrès, dans le domaine de l'inflation, de la productivité et de l'amélioration de ses balances, mais l'Allemagne de l'Ouest a fait deux fois mieux : à vertueux, vertueux et demi.

Si l'esprit du système monétaire européen, zone de parités fixes mais rajustables, était vraiment respecté, la RFA aurait déjà dû réévaluer sa monnaie pour tenir compte des données objectives énoncées ci-dessus. Si cela ne s'est pas produit, c'est que les « politiques » ne l'ont pas voulu. Depuis un an, enfin, outre la certitude qu'aucun rajustement ne se produirait avant les élections du 16 mars 1986, c'est le niveau très élevé des taux d'intérêt français qui a contri-

bué à « tenir » le cours du deutschemark à Paris. Le résultat en est un afflux de devises qui fait « déraiper » la masse monétaire et une « surtension » de ces mêmes taux, de deux points trop élevés, au préjudice des entreprises et des ménages.

En conclusion : dévaluer le

Franc ? Non. Réévaluer le deutschemark ? Certainement, et le plus tôt possible, de façon à lever l'hypothèque dès le début de cette législature, sans commettre l'erreur de la précédente, qui avait attendu cinq mois avant de le faire, dans les plus mauvaises conditions.

Le succès ou l'échec d'un nouveau produit, c'est maintenant prévisible !

Alors, vous serez sûrement intéressés à assister à ce séminaire

NEWPROD

Un outil efficace et rentable d'évaluation de nouveaux produits

Hôtel du Parc, les 10 et 11 avril 1986

3625 av. du Parc, Montréal, Tél. : (514) 288-6666

Une initiative du Centre d'innovation industrielle/Montréal

CIIM
Centre d'innovation industrielle / Montréal

Reservations :
CIIM
6600 Chemin de la Côte des Neiges
bureau 500
Montréal H3S 2A9 QC
(514) 340-4647

Le groupe **SNC**



Jean-Paul Gourdeau



Alex Taylor



Camille A. Dagenais

Les membres du conseil d'administration du Groupe SNC sont heureux d'annoncer les nominations de Jean-Paul Gourdeau au poste de président du conseil et chef de la direction et d'Alex Taylor au poste de président et chef de l'exploitation du Groupe SNC. Camille A. Dagenais qui prend sa retraite demeure toutefois membre du conseil d'administration.

Jean-Paul Gourdeau est membre du Groupe SNC depuis 1961 et il occupait les fonctions de président et chef de la direction depuis 1982.

Alex Taylor est membre du Groupe SNC depuis 1966 et avant sa nomination était vice-président exécutif.

Le Groupe SNC est un chef de file en ingénierie-construction, qui réalise des projets dans le monde entier et investit de plus en plus dans le secteur manufacturier, minier et énergétique.

LE CARNET DES JURISTES

Bélanger, Sauvé

Avocats

Ronald Adam	Jacques Hurler
Robert Alain	Sophie Jean
Manon Beauchemin	Pierre Journet
Denys Beaujeu	Michel Lancôt
Christiane Béland	Claude Lapierre
Louise Bélanger	Michael Larivière
Marcel Bélanger, c.r.	Luc Lefebvre
Alain Bergeron	Jean-Paul Legault
Gérard Caisse	Jean-François Lemay
Michel Cantin	Daniel Mandron
Mimi Côté	Nicolas Martin
Richard Coutu	Claude Nadeau
Michel Delorme	Richard Nadeau
Alain-Claude Desforges	René Plotté
Sylvie Devito	Alain Rondeau
Pierre Dozois	Pierre Sauvé
Claude J.E. Dupont	Marc Simard
Michel Dupuy	Françoise Tourangeau
* Aline Grenon	François Tremblay

* Aussi membre du Barreau de l'Ontario
28ième étage, Tour de la Bourse
Square Victoria
Case Postale 221
Montréal, Qué. H4Z 1E6
Télécopieur: (514) 876-3053
Télé: 85-25423
Téléphone: (514) 878-3081

AVIS PUBLICS

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-00199-782. PRÉSENT. Prototaire-adjoint DANIEL PAUZÉ. Partie demanderesse — C. — ROGER DESJARDINS. Partie défenderesse — D. — GINETTE DESJARDINS. Intimés/Défendeurs ASSIGINATION. ORDRE est donné à Jacques Desjardins de comparaître au greffe de cette Cour...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-04-00292-823. YOLANDA DE HAAN, 318 Lakeside Road, Town of Brom Lake, Province de Québec. C. FRANCISCUIS BRONSIUS, Alfred Nobelan 667, De 916, Holland. PAR ORDRE DE LA COUR. L'intimé, FRANCISCUIS BRONSIUS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de quarante (40) jours de la présente publication...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-01099-782. PRÉSENT. Prototaire-adjoint DANIEL PAUZÉ. Partie demanderesse — C. — ROGER DESJARDINS. Partie défenderesse — D. — GINETTE DESJARDINS. Intimés/Défendeurs ASSIGINATION. ORDRE est donné à Jacques Desjardins de comparaître au greffe de cette Cour...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-01099-782. PRÉSENT. Prototaire-adjoint DANIEL PAUZÉ. Partie demanderesse — C. — ROGER DESJARDINS. Partie défenderesse — D. — GINETTE DESJARDINS. Intimés/Défendeurs ASSIGINATION. ORDRE est donné à Jacques Desjardins de comparaître au greffe de cette Cour...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-01099-782. PRÉSENT. Prototaire-adjoint DANIEL PAUZÉ. Partie demanderesse — C. — ROGER DESJARDINS. Partie défenderesse — D. — GINETTE DESJARDINS. Intimés/Défendeurs ASSIGINATION. ORDRE est donné à Jacques Desjardins de comparaître au greffe de cette Cour...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-01099-782. PRÉSENT. Prototaire-adjoint DANIEL PAUZÉ. Partie demanderesse — C. — ROGER DESJARDINS. Partie défenderesse — D. — GINETTE DESJARDINS. Intimés/Défendeurs ASSIGINATION. ORDRE est donné à Jacques Desjardins de comparaître au greffe de cette Cour...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-01099-782. PRÉSENT. Prototaire-adjoint DANIEL PAUZÉ. Partie demanderesse — C. — ROGER DESJARDINS. Partie défenderesse — D. — GINETTE DESJARDINS. Intimés/Défendeurs ASSIGINATION. ORDRE est donné à Jacques Desjardins de comparaître au greffe de cette Cour...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-01099-782. PRÉSENT. Prototaire-adjoint DANIEL PAUZÉ. Partie demanderesse — C. — ROGER DESJARDINS. Partie défenderesse — D. — GINETTE DESJARDINS. Intimés/Défendeurs ASSIGINATION. ORDRE est donné à Jacques Desjardins de comparaître au greffe de cette Cour...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-01099-782. PRÉSENT. Prototaire-adjoint DANIEL PAUZÉ. Partie demanderesse — C. — ROGER DESJARDINS. Partie défenderesse — D. — GINETTE DESJARDINS. Intimés/Défendeurs ASSIGINATION. ORDRE est donné à Jacques Desjardins de comparaître au greffe de cette Cour...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-01099-782. PRÉSENT. Prototaire-adjoint DANIEL PAUZÉ. Partie demanderesse — C. — ROGER DESJARDINS. Partie défenderesse — D. — GINETTE DESJARDINS. Intimés/Défendeurs ASSIGINATION. ORDRE est donné à Jacques Desjardins de comparaître au greffe de cette Cour...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-01099-782. PRÉSENT. Prototaire-adjoint DANIEL PAUZÉ. Partie demanderesse — C. — ROGER DESJARDINS. Partie défenderesse — D. — GINETTE DESJARDINS. Intimés/Défendeurs ASSIGINATION. ORDRE est donné à Jacques Desjardins de comparaître au greffe de cette Cour...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-01099-782. PRÉSENT. Prototaire-adjoint DANIEL PAUZÉ. Partie demanderesse — C. — ROGER DESJARDINS. Partie défenderesse — D. — GINETTE DESJARDINS. Intimés/Défendeurs ASSIGINATION. ORDRE est donné à Jacques Desjardins de comparaître au greffe de cette Cour...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-01099-782. PRÉSENT. Prototaire-adjoint DANIEL PAUZÉ. Partie demanderesse — C. — ROGER DESJARDINS. Partie défenderesse — D. — GINETTE DESJARDINS. Intimés/Défendeurs ASSIGINATION. ORDRE est donné à Jacques Desjardins de comparaître au greffe de cette Cour...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-01099-782. PRÉSENT. Prototaire-adjoint DANIEL PAUZÉ. Partie demanderesse — C. — ROGER DESJARDINS. Partie défenderesse — D. — GINETTE DESJARDINS. Intimés/Défendeurs ASSIGINATION. ORDRE est donné à Jacques Desjardins de comparaître au greffe de cette Cour...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-01099-782. PRÉSENT. Prototaire-adjoint DANIEL PAUZÉ. Partie demanderesse — C. — ROGER DESJARDINS. Partie défenderesse — D. — GINETTE DESJARDINS. Intimés/Défendeurs ASSIGINATION. ORDRE est donné à Jacques Desjardins de comparaître au greffe de cette Cour...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-01099-782. PRÉSENT. Prototaire-adjoint DANIEL PAUZÉ. Partie demanderesse — C. — ROGER DESJARDINS. Partie défenderesse — D. — GINETTE DESJARDINS. Intimés/Défendeurs ASSIGINATION. ORDRE est donné à Jacques Desjardins de comparaître au greffe de cette Cour...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-01099-782. PRÉSENT. Prototaire-adjoint DANIEL PAUZÉ. Partie demanderesse — C. — ROGER DESJARDINS. Partie défenderesse — D. — GINETTE DESJARDINS. Intimés/Défendeurs ASSIGINATION. ORDRE est donné à Jacques Desjardins de comparaître au greffe de cette Cour...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-01099-782. PRÉSENT. Prototaire-adjoint DANIEL PAUZÉ. Partie demanderesse — C. — ROGER DESJARDINS. Partie défenderesse — D. — GINETTE DESJARDINS. Intimés/Défendeurs ASSIGINATION. ORDRE est donné à Jacques Desjardins de comparaître au greffe de cette Cour...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-01099-782. PRÉSENT. Prototaire-adjoint DANIEL PAUZÉ. Partie demanderesse — C. — ROGER DESJARDINS. Partie défenderesse — D. — GINETTE DESJARDINS. Intimés/Défendeurs ASSIGINATION. ORDRE est donné à Jacques Desjardins de comparaître au greffe de cette Cour...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-01099-782. PRÉSENT. Prototaire-adjoint DANIEL PAUZÉ. Partie demanderesse — C. — ROGER DESJARDINS. Partie défenderesse — D. — GINETTE DESJARDINS. Intimés/Défendeurs ASSIGINATION. ORDRE est donné à Jacques Desjardins de comparaître au greffe de cette Cour...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-01099-782. PRÉSENT. Prototaire-adjoint DANIEL PAUZÉ. Partie demanderesse — C. — ROGER DESJARDINS. Partie défenderesse — D. — GINETTE DESJARDINS. Intimés/Défendeurs ASSIGINATION. ORDRE est donné à Jacques Desjardins de comparaître au greffe de cette Cour...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-01099-782. PRÉSENT. Prototaire-adjoint DANIEL PAUZÉ. Partie demanderesse — C. — ROGER DESJARDINS. Partie défenderesse — D. — GINETTE DESJARDINS. Intimés/Défendeurs ASSIGINATION. ORDRE est donné à Jacques Desjardins de comparaître au greffe de cette Cour...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-01099-782. PRÉSENT. Prototaire-adjoint DANIEL PAUZÉ. Partie demanderesse — C. — ROGER DESJARDINS. Partie défenderesse — D. — GINETTE DESJARDINS. Intimés/Défendeurs ASSIGINATION. ORDRE est donné à Jacques Desjardins de comparaître au greffe de cette Cour...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-01099-782. PRÉSENT. Prototaire-adjoint DANIEL PAUZÉ. Partie demanderesse — C. — ROGER DESJARDINS. Partie défenderesse — D. — GINETTE DESJARDINS. Intimés/Défendeurs ASSIGINATION. ORDRE est donné à Jacques Desjardins de comparaître au greffe de cette Cour...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-01099-782. PRÉSENT. Prototaire-adjoint DANIEL PAUZÉ. Partie demanderesse — C. — ROGER DESJARDINS. Partie défenderesse — D. — GINETTE DESJARDINS. Intimés/Défendeurs ASSIGINATION. ORDRE est donné à Jacques Desjardins de comparaître au greffe de cette Cour...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-01099-782. PRÉSENT. Prototaire-adjoint DANIEL PAUZÉ. Partie demanderesse — C. — ROGER DESJARDINS. Partie défenderesse — D. — GINETTE DESJARDINS. Intimés/Défendeurs ASSIGINATION. ORDRE est donné à Jacques Desjardins de comparaître au greffe de cette Cour...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-01099-782. PRÉSENT. Prototaire-adjoint DANIEL PAUZÉ. Partie demanderesse — C. — ROGER DESJARDINS. Partie défenderesse — D. — GINETTE DESJARDINS. Intimés/Défendeurs ASSIGINATION. ORDRE est donné à Jacques Desjardins de comparaître au greffe de cette Cour...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-01099-782. PRÉSENT. Prototaire-adjoint DANIEL PAUZÉ. Partie demanderesse — C. — ROGER DESJARDINS. Partie défenderesse — D. — GINETTE DESJARDINS. Intimés/Défendeurs ASSIGINATION. ORDRE est donné à Jacques Desjardins de comparaître au greffe de cette Cour...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-01099-782. PRÉSENT. Prototaire-adjoint DANIEL PAUZÉ. Partie demanderesse — C. — ROGER DESJARDINS. Partie défenderesse — D. — GINETTE DESJARDINS. Intimés/Défendeurs ASSIGINATION. ORDRE est donné à Jacques Desjardins de comparaître au greffe de cette Cour...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-01099-782. PRÉSENT. Prototaire-adjoint DANIEL PAUZÉ. Partie demanderesse — C. — ROGER DESJARDINS. Partie défenderesse — D. — GINETTE DESJARDINS. Intimés/Défendeurs ASSIGINATION. ORDRE est donné à Jacques Desjardins de comparaître au greffe de cette Cour...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-01099-782. PRÉSENT. Prototaire-adjoint DANIEL PAUZÉ. Partie demanderesse — C. — ROGER DESJARDINS. Partie défenderesse — D. — GINETTE DESJARDINS. Intimés/Défendeurs ASSIGINATION. ORDRE est donné à Jacques Desjardins de comparaître au greffe de cette Cour...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-01099-782. PRÉSENT. Prototaire-adjoint DANIEL PAUZÉ. Partie demanderesse — C. — ROGER DESJARDINS. Partie défenderesse — D. — GINETTE DESJARDINS. Intimés/Défendeurs ASSIGINATION. ORDRE est donné à Jacques Desjardins de comparaître au greffe de cette Cour...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-01099-782. PRÉSENT. Prototaire-adjoint DANIEL PAUZÉ. Partie demanderesse — C. — ROGER DESJARDINS. Partie défenderesse — D. — GINETTE DESJARDINS. Intimés/Défendeurs ASSIGINATION. ORDRE est donné à Jacques Desjardins de comparaître au greffe de cette Cour...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-01099-782. PRÉSENT. Prototaire-adjoint DANIEL PAUZÉ. Partie demanderesse — C. — ROGER DESJARDINS. Partie défenderesse — D. — GINETTE DESJARDINS. Intimés/Défendeurs ASSIGINATION. ORDRE est donné à Jacques Desjardins de comparaître au greffe de cette Cour...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-01099-782. PRÉSENT. Prototaire-adjoint DANIEL PAUZÉ. Partie demanderesse — C. — ROGER DESJARDINS. Partie défenderesse — D. — GINETTE DESJARDINS. Intimés/Défendeurs ASSIGINATION. ORDRE est donné à Jacques Desjardins de comparaître au greffe de cette Cour...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-01099-782. PRÉSENT. Prototaire-adjoint DANIEL PAUZÉ. Partie demanderesse — C. — ROGER DESJARDINS. Partie défenderesse — D. — GINETTE DESJARDINS. Intimés/Défendeurs ASSIGINATION. ORDRE est donné à Jacques Desjardins de comparaître au greffe de cette Cour...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-01099-782. PRÉSENT. Prototaire-adjoint DANIEL PAUZÉ. Partie demanderesse — C. — ROGER DESJARDINS. Partie défenderesse — D. — GINETTE DESJARDINS. Intimés/Défendeurs ASSIGINATION. ORDRE est donné à Jacques Desjardins de comparaître au greffe de cette Cour...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-01099-782. PRÉSENT. Prototaire-adjoint DANIEL PAUZÉ. Partie demanderesse — C. — ROGER DESJARDINS. Partie défenderesse — D. — GINETTE DESJARDINS. Intimés/Défendeurs ASSIGINATION. ORDRE est donné à Jacques Desjardins de comparaître au greffe de cette Cour...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-01099-782. PRÉSENT. Prototaire-adjoint DANIEL PAUZÉ. Partie demanderesse — C. — ROGER DESJARDINS. Partie défenderesse — D. — GINETTE DESJARDINS. Intimés/Défendeurs ASSIGINATION. ORDRE est donné à Jacques Desjardins de comparaître au greffe de cette Cour...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-01099-782. PRÉSENT. Prototaire-adjoint DANIEL PAUZÉ. Partie demanderesse — C. — ROGER DESJARDINS. Partie défenderesse — D. — GINETTE DESJARDINS. Intimés/Défendeurs ASSIGINATION. ORDRE est donné à Jacques Desjardins de comparaître au greffe de cette Cour...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-01099-782. PRÉSENT. Prototaire-adjoint DANIEL PAUZÉ. Partie demanderesse — C. — ROGER DESJARDINS. Partie défenderesse — D. — GINETTE DESJARDINS. Intimés/Défendeurs ASSIGINATION. ORDRE est donné à Jacques Desjardins de comparaître au greffe de cette Cour...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-01099-782. PRÉSENT. Prototaire-adjoint DANIEL PAUZÉ. Partie demanderesse — C. — ROGER DESJARDINS. Partie défenderesse — D. — GINETTE DESJARDINS. Intimés/Défendeurs ASSIGINATION. ORDRE est donné à Jacques Desjardins de comparaître au greffe de cette Cour...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-01099-782. PRÉSENT. Prototaire-adjoint DANIEL PAUZÉ. Partie demanderesse — C. — ROGER DESJARDINS. Partie défenderesse — D. — GINETTE DESJARDINS. Intimés/Défendeurs ASSIGINATION. ORDRE est donné à Jacques Desjardins de comparaître au greffe de cette Cour...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-01099-782. PRÉSENT. Prototaire-adjoint DANIEL PAUZÉ. Partie demanderesse — C. — ROGER DESJARDINS. Partie défenderesse — D. — GINETTE DESJARDINS. Intimés/Défendeurs ASSIGINATION. ORDRE est donné à Jacques Desjardins de comparaître au greffe de cette Cour...

TABLEAU DE BORD

Table with multiple columns: EMPLOIS, REVENUS, INVENTAIRES, BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS, ÉNERGIE, COMMERCE EXTÉRIEUR, PRODUCTION, VENTES. Includes sub-tables for Cumulatif and Les statistiques sont représentées en dollars courants et ne sont pas désaisonnalisées.

AVIS PUBLICS

Prenez avis que le contrat en date du 28 février 1986 par lequel INNOVATIONS C.F. L.T.E.E. a cédé et transféré à BANQUE NATIONALE DE PARIS (CANADA) toutes ses créances, réclamations et comptes à recevoir actuels et futurs, a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 11 mars 1986 sous le numéro 3691860.

Prenez avis que le contrat en date du 29 janvier 1986 par lequel GROUPE FLAMMARION LTÉE a cédé et transféré à BANQUE NATIONALE DE PARIS (CANADA) toutes ses créances, réclamations et comptes à recevoir actuels et futurs, a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 11 mars 1986 sous le numéro 3691870.

Prenez avis que le contrat en date du 24 février 1986 par lequel ÉTABLISSEMENT VERNUS INC. a cédé et transféré à BANQUE NATIONALE DE PARIS (CANADA) toutes ses créances, réclamations et comptes à recevoir actuels et futurs, a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 11 mars 1986 sous le numéro 3691872.

Prenez avis que le contrat en date du 24 février 1986 par lequel ÉTABLISSEMENT VERNUS INC. a cédé et transféré à BANQUE NATIONALE DE PARIS (CANADA) toutes ses créances, réclamations et comptes à recevoir actuels et futurs, a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 11 mars 1986 sous le numéro 3691872.

Prenez avis que le contrat en date du 4 mars 1986 par lequel YORK TEXTILES INC./LES TEXTILES YORK INC. a cédé et transféré à BANQUE NATIONALE DE PARIS (CANADA) toutes ses créances, réclamations et comptes à recevoir actuels et futurs, a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 11 mars 1986 sous le numéro 3691872.

Prenez avis que le contrat en date du 19 mars 1986 par lequel BRUNO BARSALOU LTÉE, 190 René Granby, J2G 8C8, détenteur du permis M-307669-001 et M-307669-002 s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Roger Givry Inc., 34 rue Robinson S. Granby, J2G 7K9 le tout conformément aux règles de pratique et de régime interne de la C.T.O.

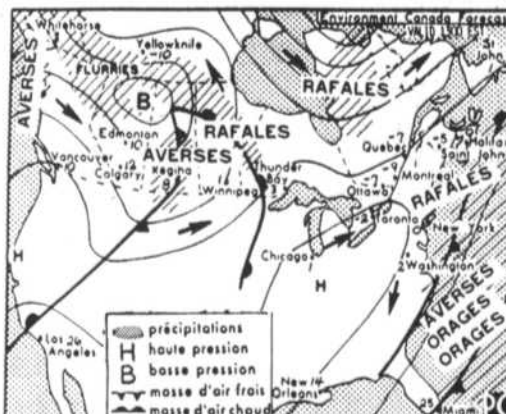
Prenez avis que le contrat en date du 19 mars 1986 par lequel BRUNO BARSALOU LTÉE, 190 René Granby, J2G 8C8, détenteur du permis M-307669-001 et M-307669-002 s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Roger Givry Inc., 34 rue Robinson S. Granby, J2G 7K9 le tout conformément aux règles de pratique et de régime interne de la C.T.O.

Prenez avis que le contrat en date du 19 mars 1986 par lequel BRUNO BARSALOU LTÉE, 190 René Granby, J2G 8C8, détenteur du permis M-307669-001 et M-307669-002 s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Roger Givry Inc., 34 rue Robinson S. Granby, J2G 7K9 le tout conformément aux règles de pratique et de régime interne de la C.T.O.

BENEFICES

Altex Resources Ltd, exercice clos 31 déc.: 1985, \$889,000 ou 8.1 cents par action; 1984, \$698,000 ou 7.5 cents par action. Bank of Alberta, 1er trimestre clos 31 janv.: 1986, \$786,000 ou 20 cents par action; 1985, \$415,000 ou 11 cents par action. Bluesky Oil and Gas Ltd, neuf mois clos 31 janv.: 1986, \$8,190,000 ou 31.8 cents; 1985, \$6,803,000 ou 26 cents. Braxcan Ltd, exercice clos 31 déc.: 1986, \$112.9 millions ou \$2.75 par action; 1985, \$105.2 millions ou \$2.67. Canadian Pacific Ltd, exercice clos 31 déc.: 1985, \$246,720,000 ou \$1.11; 1984, \$276,903,000 ou \$1.17. Entarac Property Corp, semestre clos 31 déc.: 1985, \$2,111,000 ou \$1.21; 1984, \$14,436,000 ou \$8.25. Genstar Financial Corp, exercice clos 31 déc.: 1985, \$81.9 millions; 1984, \$92.7 millions. Keprite Inc., exercice clos 31 déc.: 1985, \$3,852,000 ou \$1.03; 1984, \$78,000 ou trois cents.

LA METEO



Situation générale: suite au passage d'un anticyclone, une faible perturbation frôlera le nord du Québec et apportera des nuages accompagnés de quelques flocons de neige sur les secteurs septentrionaux, alors que le sud de la province demeurera ensoleillé. Les températures seront sous les normales saisonnières et ce sera généralement venteux.

MONTRÉAL

Généralment ensoleillé. Vents modérés. Max.: -3. Samedi: ennuagement. LEVER DU SOLEIL: 5 h 56. COUCHER: 17 h 07.

QUÉBEC

Abibli-Témiscamingue: ennuagement graduel en matinée, suivi de quelques flocons de neige. Dégagement en fin de journée. Vents modérés. Max.: -6. Samedi: ennuagement. Réservoirs Cabonga et Gouin: ensoleillé le matin. Ennuagement graduel par la suite. Vents modérés. Max.: -6. Samedi: ennuagement. Pontiac-Gatineau et Lièvre, Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux. Vents modérés. Max.: -5. Samedi: ennuagement. Ottawa-Hull-Comtat: généralement ensoleillé. Vents modérés. Max.: -3. Samedi: ennuagement. Trois-Rivières et Drummondville, Québec: ensoleillé avec passages nuageux. Vents modérés. Max.: -5. Samedi: ciel variable.

LES MOTS CROISÉS

Word search grid with numbers 1-12 and a list of words to find: 1-Oiseau, 2-Action d'amarrer un navire, 3-Sert à attacher une chaussure, 4-Petite pièce de monnaie, 5-Article espagnol, 6-Parle de la fleur, 7-Roue à gorge d'une poulie, 8-Moyen de défense, 9-Unité de mesure d'éclairage, 10-Contrat, 11-Mouvement en arrière, 12-Prendre la défense.

Horizontalement: 1-Oiseau. — Nombre. 2-Action d'amarrer un navire. — Interjection. 3-Sert à attacher une chaussure. — Chiffre. 4-Petite pièce de monnaie. — Sans mélange. 5-Article espagnol. — Fera perdre la tête. 6-Parle de la fleur. — Exprime ce qu'une personne a cessé d'être. 7-Roue à gorge d'une poulie. — Pave de nouveau. 8-Moyen de défense. — De l'hiver. 9-Unité de mesure d'éclairage. — Nation. — Plante herbacée annuelle. 10-Contrat. — Oter la vie. 11-Mouvement en arrière. — Partie arriérée et saillante d'un organe. 12-Prendre la défense. — Éruption.

Verticalement: 1-Relatif aux papiliers. — Révérend Père. 2-Récouvre la couronne des dents. 3-Nation. — Absence de guerrier. — Cobalt. 4-Sert à la nourriture des vaches laitières. — Point que l'on vise. 5-Cérémoniel quelconque. — Qui a trois pales. 6-Préfixe privatif. — Enveloppe l'oreiller. — Du verbe avoir. 7-Pigment jaune des cellules végétales. 8-Criais. — Métal précieux. 9-Fils aîné de Noé. — Songe. — Terribum. 10-Mèche de cheveux rebelle. — Couvrir de buée. 11-Ornement. — Bière anglaise. 12-Partie du corps des insectes. — Petit loir gris.

Solution d'hier: 1-ROULETTE, 2-BOULETTE, 3-BOULETTE, 4-BOULETTE, 5-BOULETTE, 6-BOULETTE, 7-BOULETTE, 8-BOULETTE, 9-BOULETTE, 10-BOULETTE, 11-BOULETTE, 12-BOULETTE.

ARTS ET SPECTACLES

CINEMA

ASTRE I: (327-5001) — "Toby" 7 h, 8 h 45
ASTRE II: — "La cage aux folles 3" 7 h 15, 9 h
ASTRE III: — "Rocky 4" 7 h, 8 h 45
ASTRE IV: — "Delta force" 7 h, 9 h 20
BERRI I: (288-2115) — "Trois hommes et un couffin" 12 h 15, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 20, 9 h 15
BERRI II: — "La cage aux folles" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
BERRI III: "Rouge baiser" 12 h 30, 2 h 45, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 30
BERRI IV: — "Pouvoir intime" 12 h, 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h
BERRI V: — "Tangos, l'exil de Gardel" 12 h, 2 h 15, 4 h 45, 7 h 15, 9 h 45
BONAVENTURE I: (861-2725) — "F.X." 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 30
BONAVENTURE II: — "Hitcher" 12 h 50, 2 h 50, 4 h 50, 7 h, 9 h
BROSSARD I: (465-5906) — "Toby" 7 h, 9 h
BROSSARD II: (465-5906) — "Rémo sans arme et dangereux" 7 h, 9 h
BROSSARD III: "Souvenirs d'Afrique" 8 h
CINEMA CAPITOL: (849-0041) — "L'honneur de Prizzi" 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 10, 9 h 30
CINEMA CHATEAUGUAY I: (698-0141) — "Trois hommes et un couffin" 7 h 15, 9 h 15
CINEMA CHATEAUGUAY II: — "Toby" 7 h, 9 h 15
CARTIER-LAVAL: (663-5124) — "La cage aux folles 3" 7 h 20, 9 h 15
CHAMPLAIN I: (524-1685) — "Toby" 7 h 15, 9 h 15
CHAMPLAIN II: — "Rémo sans arme et dangereux" 7 h 25, 9 h 35
CINEMA V: 5560 ouest Sherbrooke (489-5559) — "Sugarbunny" 7 h — "The magnificent ambersons" 7 h 15 — "My first wife" 9 h 15 — "The Rocky horror picture show" 9 h 30
CINEMA DE PARIS: (875-1882) — "Delta force" 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 30
CINEMA DU VILLAGE: 1220, Ste-Catherine est (523-3239) — "In heat" 1 h, 2 h 30, 4 h, 5 h 45, 8 h 20, 7 h, 9 h 30
CINEMATHEQUE QUÉBÉCOISE: (842-9768) — "Meshes of the afternoon" "Sauve qui peut (la vie)" 18 h 35 — "The reading lesson" "The new ice-age" 20 h 35
CINÉPLEX I: (849-4518) — "Delta force" 1 h 45, 4 h 20, 7 h, 9 h 30
CINÉPLEX II: — "Trip to Bouffitul" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CINÉPLEX III: — "White nights" 1 h 15, 4 h, 6 h 45, 9 h 30
CINÉPLEX IV: — "Murphy's romance" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
CINÉPLEX V: — "Back to the future" 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30
CINÉPLEX VI: — "Toby McTeague" 1 h 30, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20 — "Quicksilver" 9 h 20

CINÉPLEX VII: — "Une femme ou deux" 1 h 35, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CINÉPLEX VIII: — "Runaway train" 1 h 05, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40
CINÉPLEX IX: — "Kiss of the spider woman" 1 h, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 30
CINÉPLEX MONTREAL I: (521-7870) — "Retour vers le futur" 1 h 50, 5 h 05, 9 h 10 — "Comment cliquer un million" 3 h 10, 7 h 15
CINÉPLEX MONTREAL II: — "Les goonies" 12 h, 4 h, 7 h 50 — "Histoires sans fin" 2 h 15, 5 h 10, 7 h 15
COMPLEXE DES JARDINS III: — "Ardeurs au complexe des jardins" (288-3141) — "Retour vers le futur" 12 h 20, 14 h 30, 16 h 40, 18 h 50, 21 h
COMPLEXE DES JARDINS II: — "Soleil de nuit" 13 h, 15 h 30, 18 h, 20 h 30
COMPLEXE DES JARDINS III: — "Ardeurs au complexe des jardins" 13 h 25, 16 h 15, 19 h 05, 21 h 55 — "Les dépanneuses" 12 h 05, 14 h 55, 17 h 45, 20 h 35
COMPLEXE DES JARDINS IV: — "Rocky 4" 12 h 30, 14 h 15, 16 h, 17 h 45, 19 h 30, 21 h 15
COMPLEXE GUY-FAVREAU / O.N.F.: 200 ouest Boul. Dorchester, Mt (283-8229) — "20 heures de cinéma" de ven. 20 h, à dim. 22 h
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (848-3878) — "Mer du nord, mer de la mort" 20 h 30
CRÉMAZIE: (388-4210) — "Souvenirs d'Afrique" 7 h, 9 h 45
DAUPHIN I: (721-6060) — "Brazil" 8 h
DAUPHIN II: "Trois hommes et un couffin" 7 h, 9 h
DORVAL I: (831-8577) — "Police academy 11" 6 h 15, 8 h 9 h 45
DORVAL II: "Pretty in pink" 7 h 15, 9 h 20
DORVAL III: "The color purple" 6 h 05, 9 h
DÉCARIE I: (341-3190) — "F.X." 7 h, 9 h 15
DÉCARIE II: — "Out of Africa" 8 h
ÉLYSÉE I: (842-8053) — "Voyage à Palmol" 7 h 15, 9 h 15
ÉLYSÉE II: — "Les princesses" 7 h, 9 h
FAIRVIEW I: (897-8095) — "Wild cats" 7 h, 9 h 10
FAIRVIEW II: — "Down and out in Beverly Hills" 7 h 15, 9 h 15
GREENFIELD 1: (871-6129) — "Police academy 11" 6 h 15, 8 h, 9 h 45
GREENFIELD 2: — "Le diamant du Nil" 7 h, 9 h 10
GREENFIELD 3: — "Gung Ho" 7 h 15, 9 h 25
IMPERIAL: (288-7102) — "Pretty in pink" 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20
JEAN-TALON: (725-7000) — "Retour vers le futur" 7 h 15, 9 h 40
KENT I: (489-9707) — "Police academy 11" 6 h 15, 8 h, 9 h 45
KENT II: — "Down and out in B.H." 7 h 15, 9 h 10
L'AUTRE CINÉMA: (722-1451) — "Le déjeuner

sur l'herbe" 6 h 30 — "Marlus" 7 h — "La nuit américaine" 9 h 15 — "Les 400 coups" 9 h 30
LAVAL I: (888-7776) — "Police academy 11" 6 h 15, 8 h, 9 h 45
LAVAL II: — "Pretty in pink" 7 h 15, 9 h 20
LAVAL III: — "Le diamant du Nil" 7 h, 9 h 10
LAVAL IV: — "9½ weeks" 7 h 05, 9 h 30
LAVAL V: — "Gung Ho" 7 h 15, 9 h 25
LAVAL-ODEON I: (887-5207) — "Souvenirs d'Afrique" 8 h
LAVAL-ODEON II: — "Toby" 7 h 30, 9 h 30
LOEWS I: (861-7437) — "Police academy 11" 1 h, 2 h 45, 4 h 30, 6 h 15, 8 h, 9 h 45
LOEWS II: — "The Color Purple" 12 h 15, 3 h 10, 6 h 05, 9 h
LOEWS III: — "Down and out in B.H." 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25
LOEWS IV: — "The Jewel of the Nile" 12 h 55, 3 h, 5 h 05, 7 h 10, 9 h 15
LOEWS V: — "Young Sherlock Holmes" 12 h 45, 2 h 50, 4 h 55, 7 h, 9 h 05
MERCURI: (255-8224) — "Souvenirs d'Afrique" 8 h

LE MILIEU: (277-5789) — "La forêt d'émeraude" 7 h, 9 h 30 — "Le flâneur" 7 h 15, 9 h 15
OUTREMONT: (277-4145) — "Joshua then and now" 7 h — "Elles sont folles ces publicités" 9 h 30
PALACE I: (866-8991) — "Gung Ho" 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25
PALACE II: — "9½ weeks" 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 30
PALACE III: — "Youngblood" 12 h 45, 2 h 55, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 30
PALACE IV: — "Wild cats" 12 h 40, 2 h 50, 5 h, 7 h 10, 9 h 20
PALACE V: — "After hours" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
PALACE VI: — "Highlanders" 12 h 50, 3 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30
PARADIS I: — "Toby" 7 h, 9 h 45
PARADIS II: — "Soleil de nuit" 7 h 30, 10 h
PARADIS III: — "Retour vers le futur" 7 h, 9 h 10
CINEMA PARALLÈLE: (843-8001) — "Perma-

ment vacation" 19 h 30 — "Tokyo Ga" 21 h 30 (14 au 21 mars)
PARISIEN I: (866-3856) — "Glamour" 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20
PARISIEN II: — "Anne Trister" 1 h 10, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 30
PARISIEN III: — "Plan" 2 h, 5 h 05, 8 h 15
PARISIEN IV: — "Profès" 1 h 15, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 30
PARISIEN V: — "Le diamant du Nil" 12 h 45, 2 h 50, 4 h 55, 7 h, 9 h 10
PLACE LONGUEUIL I: (679-7451) — "Pouvoir intime" 7 h 20, 9 h 20
PLACE LONGUEUIL II: — "La cage aux folles 3" 7 h, 9 h 20
PLACE ALEXIS NIHON I: (935-4246) — "Cross roads" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
PLACE ALEXIS NIHON II: — "Brazil" 1 h, 4 h, 7 h, 10 h
PLACE ALEXIS NIHON III: — "Out of Africa" 1 h, 4 h, 7 h, 10 h
PLACE DU CANADA: (861-4595) — "Hannah and her sisters" 7 h, 9 h 15

PLACE DU PARC I: (844-9470) — "Poulet au vinaigre" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
PLACE DU PARC II: "Cocoon" (fr) 12 h 45, 3 h, 5 h 05, 7 h 10, 9 h 15
PLACE DU PARC III: "Youngblood" 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15
SAINT-DENIS I: (845-3222) — "La première aventure de Sherlock Holmes" 12 h 30, 14 h 35, 16 h 40, 18 h 50, 21 h
SAINT-DENIS II: — "Vampire... vous avez dit vampire" 13 h 05, 17 h, 20 h 55 — "Runaway" 15 h 05, 19 h
VERSAILLES I: (553-7880) — "Le diamant du Nil" 7 h, 9 h 10
VERSAILLES II: — "Pretty in pink" 7 h 15, 9 h 20
VERSAILLES III: — "Youngblood" 7 h, 9 h 15
L'ERMITAGE: (388-5577) — "Pouvoir intime" 7 h, 9 h
LE/THE CINÉMA: (931-2477) — "The color purple" 6 h 05, 9 h
YORK: (937-8978) — "Pretty in pink" 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20

SUR SCÈNE

L'AIR DU TEMPS: 191 ouest St-Paul (842-2003) — Jazz tous les soirs — spectacles à 10 h, 11 h 30 et 00h 45 — Les lundi soirs Jam Session avec Cisco Norman — Le Sextet François Marceau, avec François Marceau, saxophone, Jean-Pierre Zanella, saxophone, Danny Couto, guitare, Wayne Smith, basse, Michel Bonin, batterie, et Francine Martel, percussion, du 18 au 23 mars, trois spectacles par soir, à 22 h, 23 h 30, et 00 h 45
ATRIUM DE LA MAISON ALCAN: Montréal — Le Chœur de Howell's school, Cardiff Wales (44 voix) sous la dir. de Mme Gaynor Howard, du 18 au 20 mars, à 13 h 30
BAR 2080: 2080 rue Clark, Mt (285-0007) — Jazz tous les soirs — Michael Gauthier, guitariste de jazz, en spectacle, du jeu. au dim. à compter de 22 h
BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 St-Hubert, Mt (842-2808) — Spectacle Marie-Pierre Quintin, pianiste, tous les soirs, du ven. 17 h à 20 h — Spectacle de Jean Casteau, auteur-compositeur et interprète, s'accompagnant à la guitare, du jeu. au dim. à 22 h
CAFÉ DE LA PLACE: PDA (842-2112) — 26 bis, impasse du colonel Foisy — de René-Daniel Dubois, m. en s. Jean-Marie Lelièvre, du 19 mars au 26 avril, mar. au sam. à 20 h
CAFÉ-CONCERT LA CHACONNE: 342 est rue Ontario, Mt (843-8620) — Roslyn Peres, au piano, Laura Zacharin, flûte, concert Bach, Poulenc, Chopin, Litz, et Bolling, les 21-22 mars à 21 h — « De la Belle Otero à Carmen » nouveau spectacle de danses espagnoles de Sonia Del Rio, sur des oeuvres de Purcell, Lopez, Jimenez et Bizet, tous les mardis et jeudi soirs à 21 h
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN: 4303 St-Denis, Mt (845-4932) — Spectacles de marionnettes pour enfants, « Les trois petits cochons » et « La fleur enchantée », tous les sam. et dim. de 14 h à 19 h — Richard Foisy chante ceux d'ici et d'ailleurs, du 19 au 22 mars, à 20 h — « La voix Ferré ou le chant du hibou » spectacle de Philippe Noireaud, du 19 mars au 6 avril, du mer. au dim. à 22 h
CLUB BALATTOU: 4372 St-Laurent, Mt (845-5447) — Tous les sam. spectacle populaire africain, de 21 h à 03 h
CLUB MILES: 1200 Bishop (861-4656) — Tous les soirs l'Ensemble Elder Léger, à 17 h 30
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MONTREAL: 100 est rue Notre-Dame, Mt (873-4031) — Sainte Gabriel Cusson, Concert-midi, Ensemble de cuivres et percussions, classe de Joseph Zuskun, le 21 mars à 12 h — Récital conjoint, récital de

basson, classe de Rodolfo Masella, et récital de piano, classe de Raoul Sosa, le 21 mars à 20 h
LES CRÉATEURS ASSOCIÉS DE VAL-DAVID: 2495 de l'Église, Val David — Concert Variations: récital de musique baroque pour clavecin, avec Robert Sigmund, oeuvres de Bach, Haendel, Couperin et Scarlatti, le 21 mars à 20 h
ÉGLISE SAINTE-MADELEINE D'OUTREMONT: Outremont (272-8533) — Le Chœur SMO sous la dir. de Jacques Cossette, « Missa Aeterna Christi Munera » de G.P. da Palestrina, et 4 motets de Bruckner, le 21 mars à 20 h
ESPACE EXILIO: 2050 Dandurand, local 211, Mt (270-8664) — « Mémoires 85, Ovidio 86 » performance théâtrale de Alberto Kurapel, les ven. et sam. à 20 h 30
ESPACE LIBRE: 1945 rue Fullum, Mt (521-4191) — Carbone 14 présente « Titanic » de Jean-Pierre Rondard, m. en s. Gilles Maheu et Lorne Brass, du 5 au 23 mars, du mar. au sam. 20 h 30, dim. matinée à 15 h
LE GRAND CAFÉ: 1720 St-Denis, Montréal (849-6955) — Blues Session du mar. au sam. 1ère partie: Bob Harrison Blues Band — 2e partie: le 21 mars, Jim Zeller, à 21 h 30
LE GRAND HOTEL: 777 Université, Mt (879-1370) — « Grand Tour de Ville: Le groupe » Transfert » du mar. au dim. jusqu'à 6 avril à 21 h
HÔTEL MERIDIEN: 4 complexe Desjardins, Mt (285-1450) — Bar du Foyer: Deux pianistes sont en vedette, Claude Foy, du lun. au ven. de 17 h à 20 h — Fred Naylor, du mar. au sam. de 20 h à 24 h
HÔTEL DE LA MONTAGNE: 1430 de la Montagne (288-5656) — Charles Benaoussan, lun. au ven. 17 h à 21 h — Carol Parisien, mer. au sam. 21 h à 23 h
LA CROISSETTE: 1201 O. Dorchester (878-2000) — Marie-Andrée Ostiguy, pianiste, du mer. au ven. 18 h à 22 h
LE POINT DE VUE: 1201 ouest Dorchester (878-2000) — Suzanne Berthiaume, harpiste, du lun. au dim.
L'ESKABEL: 1237 rue Sanguinet, Mt (849-7164) — « Monique Morelli » grande dame de la chanson poétique française, en spectacle du 12 au 23 mars, du mer. au sam. à 20 h 30, le dim. 15 h 30
LA LICORNE: 2075 St-Laurent, Mt (843-4166) — « Bain public » de François Camirand, Jocelyne Beaulieu, Louise Bombardier, Anne Caron, René Richard Cyr, André Lacoste, Geneviève Notebaert, Claude Poissant et Denis Roy, m. en s. René Richard Cyr et Geneviève Notebaert, du 20 au 22 mars, du mar. au sam. 20 h 30
L'IMPROMPTU: 1201 O. Dorchester (878-2000) —

John Sheer, pianiste-animateur, du lun. au sam. de 21 h à 02 h
MC GILL PLAYER'S THEATRE: 3480 McTavish, Montréal (392-8989) — « Dancing in the woods » avec The Contemporary Dance Ensemble et Player's Théâtre, du 18 au 22 mars, à 20 h
MAISON THÉÂTRE: 255 est rue Ontario, Montréal (288-7211) — L'Arrière-Scène présente « Les boltes » théâtre d'images poétiques, jusqu'au 27 mars, sam. 20 h, dim. 15 h
LE MILIEU: 5380 St-Laurent, Montréal (277-5789) — Les Rogers, du 13 au 29 mars, du mer. au ven. à 20 h, le sam. 19 h et 22 h
PIPS CLUB DE BACKGAMMON: 3774 St-Denis, Mt (284-0613) — Le championnat de backgammon de Montréal, 1er prix de \$2,000.00, du 1 au 30 mars, de 17 h à 23 h
PLANETARIUM DOW: 1000 ouest rue St-Jacques, Mt (872-4530) — Le retour de la comète de Halley « du 9 jan. au 23 mars, spectacles français: mar. et mer. 13 h 30, jeu. et ven. 13 h 30 et 20 h 30, le sam. 14 h 15, 16 h 30, 20 h 30, le dim. 13 h, 15 h 30, 16 h 30 et 20 h 30 — spectacles anglais: mar. et mer. 12 h 30, jeu. et ven. 12 h 30 et 19 h 30, le sam. 12 h 30, 15 h 30 et 19 h 30, le dim. 12 h 30 et 19 h 30
RISING SUN: 286 ouest Ste-Catherine, Mt (861-0657) — Blue and Boogie Festival: Dutch Mason Blues Band, du 20 au 23 mars
SALLE FRED BARRY: 4353 est rue Ste-Catherine, Mt (253-9774) — Le Théâtre du Pot Aux Roses présente « HTLV3 le chiffre de la tête » créée et m. en s. par Robert Mathe et Hervé Martin, du 26 fév. au 22 mars, du mar. au sam. à 20 h 30, dim. 15 h
SALLE ANDRÉ MATHIEU: Collège Montmorency, 475 Boul. de l'Avenir, Laval (667-1610) — Les Grands Explorateurs présentent « L'Inde fabuleuse » du 18 au 23 mars, 22 mars à 20 h, le 21 mars, 19 h et 21 h 30, le dim. 12 h 30 et 19 h 30
SALLE MOYSE: 853 ouest Sherbrooke, Mt (392-4695) — « Le Miser » de Molière, du 19 au 22 mars à 20 h
SALLE POLLACK: 555 ouest rue Sherbrooke, Montréal (861-5851) — Festival de musique contemporaine: Atelier de percussion de l'Université de Montréal, le 21 mars à 20 h
SALLE WILFRID PELLETIER: PDA (842-2112) — Les Grands Ballets Canadiens, « Thème et variations » 20 au 22 mars, à 20 h
SPECTRUM: 318 ouest rue Ste-Catherine, Montréal (861-5851) — La nuit de la musique actuelle, le 21 mars à 24 h
STATION 10: 2071 ouest rue Ste-Catherine, Montréal (834-1419) — Ethnic Drivers Incident, 21-22 mars
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI: 1297 rue Papineau, Montréal (523-1211) — « Les baléines » de Jean-Raymond Marcoux, à compter du 13 mars, du mar. au sam. à 20 h 30, le dim. à 15 h

THÉÂTRE CENTAUR: 453 St-François-Xavier, Mt (288-3161) — « Gone with Hardy » de David Allen, du 6 fév. au 23 mars, du mar. au sam. 20 h, matinées les sam. et dim. 16 et 23 mars à 14 h — « Master Class » de David Pownall, du 13 mars au 8 avril, mar. au sam. 20 h, matinées les sam. à 14 h, et le dim. 6 avril à 14 h
THÉÂTRE MAISONNEUVE: PDA (842-2112) — André-Philippe Gagnon, en spectacle, 18 au 23 mars à 20 h
THÉÂTRE MERIDIEN: Place Desjardins, Basileire 2, Mt (285-1988) — Le groupe de tango argentin Tango X 3, en spectacle du 20 au 22 mars, 27 au 29 mars à 20 h 30
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE: 84 ouest rue Ste-Catherine, Montréal (861-0563) — « Un chapeau de paille d'Italie, de Eugène Labiche, m. en s. Daniel Roussel, à compter du 13 mars, du mar. au ven. 20 h, le sam. à 16 h, et 21 h
THÉÂTRE PORT-ROYAL: PDA (842-2112) — La Compagnie Jean Duceppe présente « Charbonneau et le chet » de John Thomas McDonough, m. en s. Paul Hébert, du 19 fév. au 12 avril, sam. 20 h, sam. 17 h et 21 h, dim. 15 h
THÉÂTRE QUATRSOUS: 100 est ave des Pins, Mt (845-7277) — « Vinci » spectacle de Robert Lepage, environnement sonore de Daniel Toussaint, du 4 au 30 mars, du mar. au sam. 20 h, le dim. 15 h
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 4664 St-Denis, Mt (844-1793) — « Les papiers d'aspen » de Henry James, adaptation de Marguerite Duras, m. en s. François Barbeau, du 4 mars au 5 avril, mar. au ven. 20 h, sam. 17 h et 21 h, dim. 15 h
THÉÂTRE DE LA VEILLÉE: 1371 est rue Ontario, Mt (526-7288) — O Vertigo Danse présente « Timber » du 12 au 30 mars, du mar. au dim. à 20 h 30
UNIVERSITÉ DE MONTREAL: 200 Vincent d'Indy, Montréal — Salle B:484: Récital de piano, Louise Paradis, et Janette Wolff, oeuvres de Bach, Beethoven, Chopin, Debussy, Mozart, Scarlatti et Schubert, le 21 mars à 17 h
GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC: Québec — Salle Océan-Crémaise: « La vérité des choses » de Tom Stoppard, 19 au 22 mars à 20 h
IMPLANTHÉÂTRE: 2 rue Crémaise est, Québec (529-2183) — Le Théâtre Repère présente « Le cœur qui cogne » de Larry Kramer, m. en s. Jacques Lessard, du 21 mars au 6 avril, 20 h 30, les dim. 23 mars et 6 avril, à 15 h
THÉÂTRE LE PIGEONNIER: 138 Wellington nord, Sherbrooke (564-2060) — « Siskaloo » présentation du théâtre du double signe, du 6 au 23 mars
SALLE RENÉ-PROVOST: 110 rue Wright, Hull (771-6669) — « Notre thé quiddion » de Georges Astles, du 21 mars au 5 avril, du mer. au sam. à 20 h 30

TELEVISION

12.00 CBFT	21.00 Arme et charme	23.00 Des chiffres et des lettres
12.00 Première édition	22.45 Tirages de Loto-Québec	19.00 Aujourd'hui la vie
12.20 Télé arts	23.00 Les nouvelles TVA	20.00 Les nouveaux jeux de 20 heures
12.30 Vivre à trois	23.30 Ici Montréal	20.30 La chance aux chansons
13.00 Terre humaine	23.35 Les sports	21.00 Vendredi: face à la trois-
13.30 Au jour le jour	23.50 La couleur du temps	22.02 Intermedia: gazouic neuf cent
14.30 Télé-leultron	24.00 Cinéma de fin de soirée	22.30 Kokoque à musique
« Histoire de la marine » (6 de 7)	« Die la neige sur les tulipes » chinois 77 avec Robert Mitchum, Bradford Dillman et George Cheung	23.15 Le Journal Radio-France-Internationale
15.30 Heidi	« Les gros malins » fr. 69 avec Jacques Pouanneau, Tina Buranzo et Francis Blanche	
16.00 Félix et Ciboulette	01.50 Cinéma de fin de soirée	6 CBMT
16.30 Pop citrouille	« Les gros malins » fr. 69 avec Jacques Pouanneau, Tina Buranzo et Francis Blanche	12.00 Midday
17.00 Ce soir		13.00 All my children
18.26 Les nouvelles du sport		14.00 Dallas
18.29 la météo		15.00 Coronation Street
18.30 Avis de recherche		16.00 Happy days
19.00 Le monde merveilleux de Disney		16.30 Video hits
Séries Plus		17.30 Three's company
« Chronique policière » avec Charlton Heston, Keith Caradine, Wayne Rogers et Paul Sorvino (3 de 6)		18.00 Newswatch
21.00 En tête		19.00 The revue
22.00 Le Téléjournal		20.00 The Tommy Hunter show
22.25 Le Point		21.00 The National news
23.00 La météo		23.00 Newswatch
23.04 Les nouvelles du sport		23.30 Good rockin' tonight
23.15 Télé arts		
23.20 Vivre en forme		12 CFCF
23.30 Cinéma		12.30 Pulse
« Le piège » brit. 73 avec Paul Newman, Dominique Sanda et James Mason		13.00 Lifetime
		14.00 Another world
		15.00 General hospital
		16.00 Music Vision
		16.30 Take a break with Matthew Cope
		16.37 Wheel of fortune
		17.00 The price is right
		18.00 Pulse
		18.30 Entertainment tonight
		19.30 A CTV World Figure Skating Championship
		20.00 NHL on CTV
		20.00 Winnipeg Jets vs Washington Capitals
		23.00 CTV National News
		23.21 Pulse
		00.00 Nitelife
		01.00 Television
		03.00 « The ruggles »
		04.45 Matt Houston
		05.45 PK'S Video Gold

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE Magazine

Il vous arrive de manquer de parutions de notre nouveau Magazine Économique? Ne prenez plus de risques ABONNEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

Remplissez et retournez le coupon ci-joint avec votre paiement à: Magazine Le Devoir Économique, service des abonnements, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec, H2Y 1X1.

OUI, JE M'ABONNE!

Envoyez-moi tous les numéros du MAGAZINE LE DEVOIR ÉCONOMIQUE pendant 1 an (8 éditions) au prix de 15.95\$.

J'économise ainsi plus de 34% du prix en kioské.

NOM: _____

ADRESSE: _____

VILLE: _____ PROV. _____

CODE POSTAL: _____ TÉL.: _____

Paiement inclus Facturez-moi

Master Card Visa American Express

No. de carte: _____ Exp.: _____

3 HOMMES et un couffin

LE DAUPHIN 19 SEM.
 CHATEAUGUAY 19 SEM.
 CINEMA CHATEAUGUAY 69-0141 à Ste-Adèle

MICHEL SERRAULT / UGO TOGNAZZI

LAGAGE AUX FOLLES III

"ELLES" se marient

UN FILM DE GEORGES LAUTNER

BERRI 6 SEM.
 LONGUEUIL 6 SEM.
 ODEON-LAVAL
 CENTRE 2000 - BOUL. ST-MARTIN 687-5207
 ASTRE
 ST-LEONARD, 9490 LACORDAIRE, 327-5001

TANGOS

L'EXIL DE GARDEL

GRAND GAGNANT DES CÉSARS

ARTS ET SPECTACLES

LES CHOIX DU DEVOIR AUX VARIÉTÉS

Nuit blanche. Un événement : au *Spectrum* de Montréal (billets gratuits disponibles à la porte), de minuit à trois heures du matin, *Musiques de nuit*. Une grande nuit d'improvisation musicale où deux équipes de quatre musiciens s'affrontent amicalement : Jean Corrivéau, Jean-Pierre Zanella, Claude Simard et Vincent Dionne pour les Blancs; René Lussier, Robert Lepage, Pierre St-Jak et Jean Derome pour les Noirs. L'arbitre est Walter Boudreau, et ça fonctionne comme la LNI (improvisations comparées ou mixtes durant trois périodes, vote du public, l'arbitre qui distribue les punitions de « cabotinage » ou d'« obstruction », etc.). Gineïte Bellavance et Mario Masson analyseront le jeu sur place, et le tout sera retransmis en direct sur les ondes de Radio-Canada FM. Bonne nuit!

Incontournable. C'est un des plus grands poètes de la chanson française du 20e siècle, et je ne vous ferai pas l'injure de vous présenter plus longuement **Léo Ferré**. Avec un peu de chance, peut-être trouverez-vous des billets pour la représentation du 26 mars. Les 28 et 29, c'est complet.

Magnifique. Ce soir et demain, le comédien français qui « monte », **Michel Boujenah**, présente « Les Magnifiques », saga tendre, burlesque, mélodramatique et épique de sa famille de juifs tunisiens. Au *Club-Soda* à 20 h : c'est à voir.

Changeant. Demain soir au *Spectrum*, **Bruce Cockburn** dans son dernier spectacle, que j'ai vu samedi dernier. La prestation scénique et vocale de Cockburn n'est pas mémorable, mais ses musiciens sont formidables, transformant ses anciennes chansons et cherchant toujours de nouveaux sons entre le jazz, le rock, le folk, le reggae.

Comique. On craignait un peu : les « Lundis Juste pour rire » voulaient remplacer les « Ha! Ha! » et les « Mardis rock'n'roll » de l'automne dernier. Une demi-douzaine d'humoristes peu connus animent la soirée et proposent de nouveaux invités à chaque semaine. Surprise : la première soirée fut très réussie, plutôt drôle et surtout très variée. La qualité pourra varier d'une semaine à l'autre, mais à \$ 5,50 le billet, vous pouvez prendre le risque. Au *Club-Soda*, tous les lundis jusqu'au 9 juin.

Beatlettes. Un groupe rock composé de quatre jeunes femmes bien talentueuses et bien sympathiques. Un son très *sixties*, avec de pures harmonies vocales et des guitares bien aérées. **The Bangles**, c'est la nouvelle mode aux États-Unis, et on les a qualifiées de Beatles féminins, ce qui paraît exagéré pour le moment. Au *Spectrum*, le 23 mars. — **PAUL CAUCHON**

AU CINÉMA

Pouvoir intime. Yves Simoneau nous sert un thriller musclé. Deux hommes, une femme et un adolescent, téleguidés par deux fonctionnaires, s'attaquent à un fourgon rempli de dollars. Tout se gâte lorsqu'un gardien se retrouve prisonnier dans le camion. Fort bien filmé, ce film présente aussi d'étonnants rapports entre les personnages. (Au *Berri*.)

The Trip to Bountiful. Lassée de supporter la faiblesse de son fils et le mauvais caractère de sa belle-fille, une vieille dame décide un jour de quitter son petit appartement de Houston et de retourner à Bountiful, le village de son enfance. Adapté d'un téléthéâtre de Horton Foote, ce premier film de Peter Masterson vaut surtout pour l'extraordinaire performance de Geraldine Page, dans le rôle principal. (Au *Cinéplex*.)

Marius, Fanny et César. La trilogie de Marseille de Marcel Pagnol. Une magnifique étude de moeurs où l'on retrouve de merveilleux personnages interprétés de façon très typique par Raimu, Charpin, Pierre Fresnay et Orane Demazis. Une descente dans le vieux port de Marseille pour y rencontrer César, Marius, Fanny, Panisse et Césariot. (À l'*Autre Cinéma* : *Marius* ce soir et demain; *Fanny* dimanche, lundi et mardi; *César*, mercredi et jeudi.) — **MARCEL JEAN**

POUR OBTENIR DES CANDIDASTES DE QUALITÉ UTILISEZ LES CARRIÈRES ET PROFESSIONS DU DEVOIR 842-9645

Demain dans LE DEVOIR CULTUREL

Les lecteurs du DEVOIR CULTUREL trouveront, entre autres articles, dans l'édition de demain :

- un reportage de Marie Décaray sur la grande exposition des trésors mayas qui s'ouvre ce samedi au *Royal Ontario Museum* de Toronto;
- un entretien de Nathalie Petrowski avec le cinéaste américain **Paul Morrissey** dont le dernier film (*Cocaine*) sort à Montréal dans quelques jours;
- une interview signée Paul Cauchon avec le comédien-humoriste **Michel Boujenah** qui donne jusqu'à samedi un spectacle remarquable au *Club Soda*;
- une rencontre de Jean Royer avec la romancière **Monique Bosco**, dont le dernier livre (*Sara Sage*) est également commenté par Stéphane Lépine;
- Mme Lisette Morin traite, au FEUILLETON, d'une biographie de **Djuna Barnes** signée Andrew Field.

— R.L.



Bruce Cockburn.

AU THÉÂTRE

Labiche et Rota au TNM. Le metteur en scène Daniel Roussel, pour son premier ouvrage au Théâtre du Nouveau Monde, réussit magnifiquement à nous faire embarquer sans réticence aucune dans la farandole vaudeillesque de Fadinard et sa noce qui traversent Paris à la recherche d'un chapeau de paille. Le classique d'Eugène Labiche, auquel Roussel a eu la brillante idée de coller des scènes chantées tirées de l'opéra de Nino Rota (composé dans les années 40), est offert au TNM dans un emballage magnifique. Une soirée à la comédie où le rire est garanti, et où Normand Chouinard (en Fadinard) triomphe.

Robert Lepage au Quat'Sous. C'est le meilleur spectacle de création en ville en ce moment. Auteur, comédien, metteur en scène, scénographe, Robert Lepage éblouit en étant tout cela à la fois, et avec un égal bonheur. Son *Vinci*, en hommage à Léonard mais surtout conçu comme une réflexion sur le saut dans le vide que nécessite la poursuite d'un art (en l'occurrence théâtral), est une réussite complète. À voir absolument. C'est court et percutant. Au Quat'Sous, avenue des Pins et Coloniale.

— **ROBERT LÉVESQUE**

DANSE

Agon. Il ne vous reste que ce soir et demain (à 20 h) pour aller découvrir, salle *Wilfrid-Pelletier*, le nouveau venu au répertoire des GBC : *Agon* de Balanchine. Vingt minutes de broderie méticuleuse, cousue par celui qui a su mettre au diapason du 20e siècle l'art qu'on croyait suranné du ballet classique. Un langage réinventé, nourri d'audace, où le grandiose, enfin délivré du balba des romantiques, s'exprime désormais par les voix du dépouillement. Le père Stravinsky est également de la partie. Chef-d'oeuvre à l'horizon.

D'autre part, il ne faudra pas manquer *Thèmes et variations*, un autre succès inscrit au palmarès de « *Mister B* ». Une sucrerie façon 19e, conçue expressément pour qui vibre au spectacle de la pure virtuosité. Les bœcs fins y trouveront leur compte. Finalement, James Kudelka, le chorégraphe maison, profite de l'occasion pour se faire le jeune rival du maître consacré. Deux de ses pièces, inédites à Montréal, figurent au programme : *Unfinished Business* (1984) et *Passage* (1982).

— **MATHIEU ALBERT**

Au Salon du livre de Paris

PARIS (AFP) — L'Argentin Hector Bianciotti, salué comme l'auteur de l'année pour son premier roman écrit en français, *Sans la miséricorde du Christ* (prix Fémina), a reçu hier l'un des 15 « Gutenberg du livre », décernés pour la première fois au 6e Salon du livre qui se tient au Grand-Palais jusqu'au 26 mars. Le Gutenberg de l'éditeur a été remis à Jérôme London, l'éditeur de Samuel Beckett.

Le grand espoir des lettres françaises se nomme Yann Queffelec, prix Goncourt 1985, qui emporte le Gutenberg pour *Les Noces barbares* (Gallimard). La meilleure biographie de l'année a valu un Gutenberg à Yves Courrière pour son *Joseph Kessel* (Plon). Le Gutenberg du meilleur livre d'enquête a été attribué à Thierry Pfister pour *Vie quotidienne à Matignon au temps de l'Union de la gauche* (Hachette). Le Gutenberg de l'étude historique récompense Georges Duby et Philippe Ariès pour leur *Histoire de la vie privée*, publiée au Seuil. Le Gutenberg du meilleur journaliste littéraire a été attribué à Bernard Pivot pour son émission *Apostrophes*, sur Antenne-2.

SUR LES CIMAISES

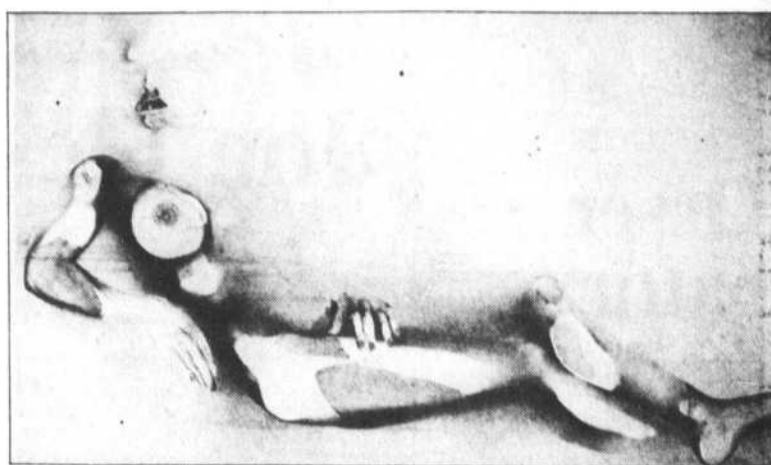
Sullivan. Chez **Michel Tétréault** (4260, rue Saint-Denis, jusqu'au 20 avril), Françoise Sullivan présente la deuxième partie de son « Cycle crétois » au cours de laquelle tout un espace édenique doit composer avec l'arrivée d'un sous-marin nucléaire. Une exposition tout à fait convaincante et témoignant de transformations importantes dans une écriture qui refuse obstinément de vieillir depuis plus de 40 ans.

Boissonnet. À la galerie **Cultart** (360, rue Roy est, jusqu'au 6 avril), les « Simulations » de Philippe Boissonnet, qui auraient des affinités avec le travail d'Ariane Thézé, poursuivent des recherches raffinées sur

les rapports entre le dessin et la xérogaphie, entre la fragmentation et la reconstitution de la réalité, entre le motif très personnel de l'autoportrait et ceux, plus culturels, qui sont empruntés à l'histoire de la peinture. Le regardeur s'y perd souvent, pour son plus grand plaisir.

Zogmayer. À la galerie **Aubes 3935** (3935, rue Saint-Denis, jusqu'au 6 avril), une quarantaine de dessins récents de Léo Zogmayer disent toute la sûreté du trait de ce jeune peintre autrichien qui arrive à suggérer des atmosphères très complexes avec une remarquable économie de moyens. Une oeuvre sans complaisance qui conjugue les éléments les plus primitifs avec les plus contemporains.

— **GILLES DAIGNEAULT**



Un tableau de Philippe Boissonnet à la galerie Cultart.

DIMA FILMS présente

LE VOYAGE À PAÏMPOU (TROIS HOMMES et un couffin) MYRIAM BOYER

Un film de JOHN BERRY

Avec la participation de DORA DOLL. D'après le roman de DOROTHEE LETESSIER paru aux Éditions du SEUIL. Adaptation et dialogues : JOHN BERRY et JOSANE LÉVYQUE. Directeur de la photo : BERNARD ZILBERMAN. Montage : JEAN BERNARD BONS. Musique : SERGE FRANKLIN.

Le PARISIEN 2:00-5:05-8:15 Sam Couche-tard 11:15

ÉLYSÉE 35 MILTON 842-6053

Sam Dim 1:15-3:15-5:15-7:15-9:15 Sem 7:15-9:15

Anne Trister Un film de LEA POOL

LE FILM LE MIEUX ACUEILLI AU FESTIVAL DE BERLIN — Globe & Mail TORONTO

“D'une sincérité bouleversante... Louise Marleau possède l'un des visages les plus expressifs et les plus beaux du cinéma d'aujourd'hui.” — *Il Messaggero* (ROME)

Que cette histoire mystérieuse continue d'agir sur nous longtemps après la représentation, voilà qui constitue le meilleur témoignage de la qualité du film. — *Volksblatt* (BERLIN)

Le film le plus attachant en compétition au festival. — *Le Matin* (LAUSANNE)

La direction artistique est superbe — *Richard Gay* (BON DIMANCHE)

Anne Trister se distingue par cette approche féminine à la fois complexe et sensible qui marque les meilleures oeuvres. — *Yo* (MADRID)

Anne Trister est un film des grands festivals internationaux. Louise Marleau n'a jamais été aussi belle... Un très beau film d'auteur. — *Louis-Guy Lemieux* (LE SOLEIL)

Un film aux accents de la douceur grâce au jeu remarquable de Louise Marleau et Albane Guilhe. — *Berliner Morgenpost* (BERLIN)

Anne Trister exprime une sensibilité proche des nouvelles générations. — *24 Heures* (LAUSANNE)

Le PARISIEN 480 STE-CATHERINE O. 866-3856

PARISIEN 2 1:10-3:15-5:20-7:25-9:30 Sam Couche-tard 11:30

Faire la couverture des magazines de mode à 20 ans, voyager en première entre Rome, Paris, Tokyo, New York. Elles rêvent toutes de devenir mannequin...

Glamour Un film de FRANÇOIS MERLET avec GABRIELLA DUFWA YVES JOUFFROY DEBORAH POWER

Le PARISIEN 480 STE-CATHERINE O. 866-3856

PARISIEN 1 1:00-3:05-5:10-7:15-9:20 Sam Couche-tard 11:25

Le “M.A.S.H.” de l'enseignement!

subversif cool audacieux dingue

P.R.O.F.S. et la Culture! Bordel... C'EST LES PROFS QUI DÉCONNENT! MOI, ÇA ME FAIT CHIER! C'EST UN SCANDALE! ON A JAMAIS VU ÇA!

Un film de PATRICK SCHULMANN

avec PATRICK BRUEL FABRICE LUCHINI CHRISTOPHE BOURSEILLER LAURENT GAMELON

Le PARISIEN 480 STE-CATHERINE O. 866-3856

1:15-3:20-5:25-7:25-9:30 Sam Couche-tard 11:25

Une joie de vivre féroce. Une musique qui déchire les coeurs. La générosité et la chaleur des tziganes en font les princes...

LES PRINCES un film de TONY GATLIF

GÉRARD DARMON MUSE DALBRAY

ÉLYSÉE 35 MILTON 842-6053

ELYSEE 2 Sam Dim 1:00-3:00-5:00-7:00-9:00 Sem 7:00-9:00

SPORTS

Patinage artistique Orser battu sur le fil

GENÈVE (AFP) — L'Américain de 22 ans Brian Boitano, champion des Etats-Unis 1986, a réussi l'exploit de décrocher le titre mondial masculin de patinage artistique, jeudi soir à Genève, en se montrant le meilleur dans le programme libre. Il a ainsi coiffé sur le poteau le Canadien Brian Orser qui a dû encore se contenter de la médaille d'argent et le tenant du titre, le Soviétique Alexandre Fadeev, bien décevant.

« J'ai fait ce que je devais faire, a déclaré Boitano. J'ai respecté mon programme. À l'avenir, je compte encore améliorer mes sauts. Depuis plusieurs semaines, je suis perturbé par une blessure à la cheville. À l'entraînement, je ne peux tenter qu'un seul triple saut. Mais ce soir, j'en ai réussi 6... Après le passage de Fadeev qui est à mon avis un grand patineur, j'ai cru que les sifflets du public s'adressaient au jury pour sa sévérité. Mais c'était le contraire ».

Boitano n'était que 4e avant cette finale. Or, le champion américain a rétabli la situation en sa faveur grâce non seulement à une démonstration très brillante au niveau de la technique et de l'inspiration chorégraphique, mais également aux défaillances relatives de ses adversaires directs, Orser en particulier. L'Américain n'a pas commis une erreur dans son programme d'un dynamisme effréné, réussissant notamment un triple axel qui a peut-être été déterminant pour sa victoire.

Pour la 3e fois consécutivement, Orser (24 ans) a, pour sa part, terminé à la 2e place mondiale après avoir été médaillé d'argent aux Jeux de Sarajevo derrière l'Américain Scott Hamilton.

« Je suis très déçu, a-t-il déclaré. Je n'ai pas perdu ma concentration bien que passant après Boitano que je n'ai d'ailleurs pas vu. J'ai raté d'entrée ma combinaison de sauts que j'avais pourtant réussie à l'échauffement. Ce soir, ça n'a pas marché. C'est la première fois que je tombe depuis deux ou trois semaines. À l'entraînement, je passais aisément le triple axel ».

Favori de cette compétition, 3e avant la finale, le Canadien semblait capable de faire enfin la décision. Mais Boitano a pris trop de risques. Il a chuté deux fois sur triple axel et il n'a obtenu que la 2e place en libre. Il a terminé avec le même nombre de points que Boitano (54) mais celui-ci, 3e l'an dernier à Tokyo, a été déclaré vainqueur en raison de son succès en libre.

La médaille de bronze a été donc enlevée par Fadeev. Bien qu'ayant terminé 5e du libre après une démonstration truffée d'erreurs, il a réussi à se maintenir grâce à sa position de leader avant cette dernière épreuve. Fadeev est suivi au classement final par deux compatriotes, Vladimir Kotin (4^{ème}) et le grand espoir Viktor Petrenko (5^{ème}).

Les Expos l'emportent 3-2

Joe Hesketh menotte les Yankees

□ **Les lanceurs continuent d'impressionner**

GUY ROBILLARD

WEST PALM BEACH (PC) — Les lanceurs des Expos ont continué d'impressionner hier dans une victoire de 3-2 aux dépens des Yankees de New York.

Joe Hesketh, John Stuper et Bert Roberge ont partagé la vedette avec Al Newman. Celui-ci a réussi le point égalisateur à la huitième manche et produit le point victorieux à la neuvième.

À la huitième, il a frappé un coup retenu après deux retraits, volé le deuxième but et croisé le marbre sur le double de Bill Moore, un jeune espoir de l'organisation, aux dépens du lanceur perdant Rod Scurry.

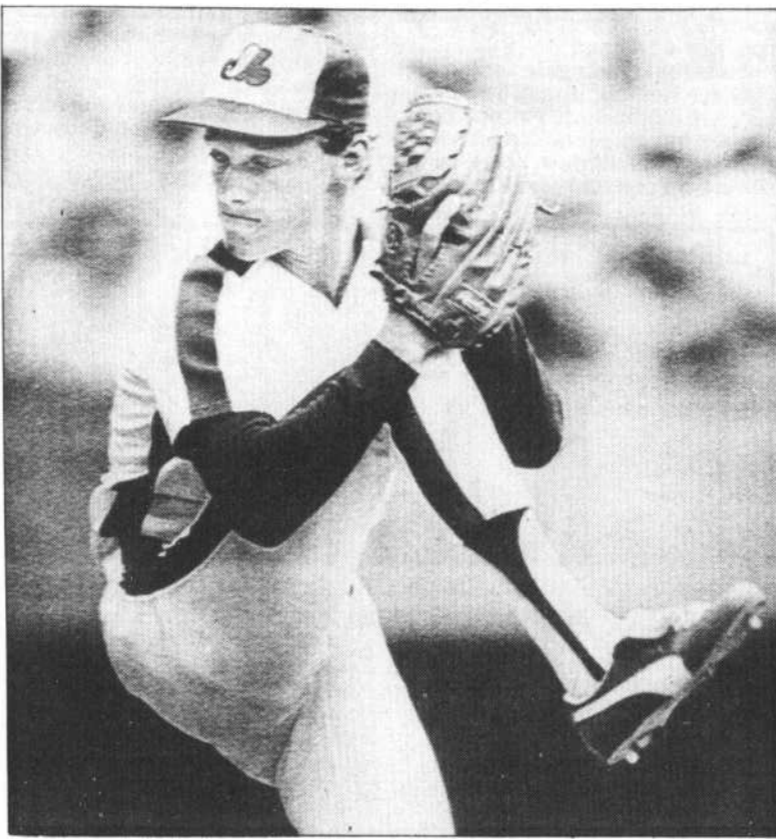
Puis à la reprise suivante, il a cogné un long simple au champ gauche, encore après deux retraits, et avec les buts remplis.

Hesketh a offert une performance impressionnante, ayant accordé un seul point et trois coups sûrs en cinq manches, la plus longue sortie d'un lanceur des Expos dans la Ligue des pamplemousses. Il a effectué cinq retraits sur des prises.

Il a retiré 12 frappeurs de suite avant d'accorder son seul but sur balles, à Dale Berra, après deux retraits à la cinquième. Juan Espino a suivi avec un double sur la ligne du champ droit après avoir semblé être menotté par le tir d'Hesketh. Celui-ci a été sorti d'embarras par le relais parfait au marbre de Tim Raines, qui a retiré Espino après le simple d'Andre Robertson.

« J'étais un peu fatigué », a admis Hesketh, par ailleurs entièrement satisfait de sa sortie.

« Il a très bien fait, a souligné le gérant Buck Rodgers. Il devait lancer quatre manches mais il a pu continuer vu qu'il n'avait pas effectué beaucoup de tirs. Sa technique a pu



Joe Hesketh n'a accordé qu'un seul point et trois coups sûrs aux Yankees, hier, tout en retirant cinq frappeurs sur des prises. Il a été le premier lanceur des Expos à durer cinq manches.

diminuer à cause de la fatigue (une soixantaine de tirs) lors de cette cinquième manche.

Hier matin, Patrick portait un plâtre au poignet droit.

« Rien de grave, a-t-il dit. Seulement une foulure du poignet qui s'est aggravé dans le match de mercredi. Je devrais être en mesure de jouer samedi ».

Patrick, accoudé à un comptoir au centre de conditionnement physique, parlait de choses et d'autres avec les scribes: de la ville de New York, qu'il adore, de son acclimatation à Québec... et de Ted Sator, son ancien entraîneur chez les Rangers.

L'ailier droit semblait d'accord avec la sortie de son ancien coéquipier Mark Pavelich qui vient de choisir la retraite au lieu de se joindre au club-école des Rangers.

« Il y a des chances que Sator ne soit pas de retour à la barre des Rangers la saison prochaine », a dit un reporter.

« Je n'en serais nullement surpris », a répondu Patrick qui ne porte

pas Sator dans son cœur lui non plus.

■ Anton Stasny a connu un soubresaut il y a quelques semaines mais depuis peu, il semble retombé à plat... Bergeron lui a fait sauter des tours mercredi en le remplaçant par Mark Kumpel aux côtés de Peter et Ashton. L'ailier gauche connaît sa pire saison depuis six ans à Québec; par moments, c'est comme s'il manquait de motivation et de cœur à l'ouvrage.

■ Dale Hunter devrait atteindre le plateau des 30 buts en une saison pour la première fois en six ans de carrière. Il lui en manque seulement deux. Sa meilleure production avait été de 24 buts en 1983-84.

■ Même s'il pratique un style dangereux, il est surprenant de constater que Hunter n'a pas raté une seule rencontre à cause de blessures depuis son arrivée dans la LNH. Les trois seuls matches qu'il a manqués (en 1983-84) ont résulté d'une suspension. Cette saison, il est le seul avec Côté et Paul Gillis à avoir répondu à l'appel aux 73 parties.

2 buts et 13 aides en 20 matchs

Patrick complète Goulet et Hunter

ANDRÉ BELLEMARE

QUÉBEC (PC) — L'ailier Steve Patrick reprend lentement ses moyens. Dans le match contre Minnesota samedi, il avait préparé d'une main de maître le but gagnant en attirant à lui le gardien et un défenseur avant de refiler le disque à Dale Hunter qui n'a eu qu'à le pousser dans le filet.

Mercredi, il a encore accompli le gros du travail pour permettre de nouveau à Hunter de marquer le premier but de la rencontre dans la victoire de 5-2 contre Toronto.

Depuis son arrivée à Québec, le 6 février (dans l'échange qui a envoyé Wilfrid Paiement chez les Rangers), il a inscrit deux buts et participé à 13 autres en 20 matchs.

À New York, où il ne jouait pas régulièrement, Patrick avait marqué quatre buts et obtenu trois aides en 28 rencontres.

Michel Bergeron a réussi encore un bon coup en réussissant le grand ailier droit à Michel Goulet et Dale Hunter depuis une couple de semaines.

Ce trio fonctionne à merveille et la stature de Patrick (six pieds et quatre pouces et 205 livres) en impose à ses adversaires.

Il sait se servir de son physique à l'occasion pour ouvrir le chemin à ses compagnons de ligne.

Hier matin, Patrick portait un plâtre au poignet droit.

« Rien de grave, a-t-il dit. Seulement une foulure du poignet qui s'est aggravé dans le match de mercredi. Je devrais être en mesure de jouer samedi ».

Patrick, accoudé à un comptoir au centre de conditionnement physique, parlait de choses et d'autres avec les scribes: de la ville de New York, qu'il adore, de son acclimatation à Québec... et de Ted Sator, son ancien entraîneur chez les Rangers.

L'ailier droit semblait d'accord avec la sortie de son ancien coéquipier Mark Pavelich qui vient de choisir la retraite au lieu de se joindre au club-école des Rangers.

« Il y a des chances que Sator ne soit pas de retour à la barre des Rangers la saison prochaine », a dit un reporter.

« Je n'en serais nullement surpris », a répondu Patrick qui ne porte

pas Sator dans son cœur lui non plus.

■ Anton Stasny a connu un soubresaut il y a quelques semaines mais depuis peu, il semble retombé à plat... Bergeron lui a fait sauter des tours mercredi en le remplaçant par Mark Kumpel aux côtés de Peter et Ashton. L'ailier gauche connaît sa pire saison depuis six ans à Québec; par moments, c'est comme s'il manquait de motivation et de cœur à l'ouvrage.

■ Dale Hunter devrait atteindre le plateau des 30 buts en une saison pour la première fois en six ans de carrière. Il lui en manque seulement deux. Sa meilleure production avait été de 24 buts en 1983-84.

■ Même s'il pratique un style dangereux, il est surprenant de constater que Hunter n'a pas raté une seule rencontre à cause de blessures depuis son arrivée dans la LNH. Les trois seuls matches qu'il a manqués (en 1983-84) ont résulté d'une suspension. Cette saison, il est le seul avec Côté et Paul Gillis à avoir répondu à l'appel aux 73 parties.

Compétitions de ski à Bromont Les jeux sont faits

BROMONT (PC) — Les jeux sont faits sur le circuit de la Coupe du Monde de ski alpin et ce ne sont que des questions de fierté qui seront débattues à compter d'aujourd'hui à Bromont lors du dernier week-end de la saison du Cirque blanc.

Pour un, le Yougoslave Rok Petrovic n'aura pas à s'inquiéter d'une chute au cours du slalom d'aujourd'hui parce qu'il s'est déjà adjugé le titre mondial de la discipline.

C'est la même chose pour Vreni Schneider, qui sera en piste samedi lors du slalom géant chez les dames. Elle est déjà la reine mondiale de la discipline.

Dimanche, les hommes et les femmes participeront à un slalom parallèle, qui ne comptera que pour la Coupe des Nations. Mais encore là, tout est déjà joué: la Suisse a déjà remporté le titre pour une quatrième année d'affilée.

Walliser championne

La Suisse Maria Walliser se retrouve grande championne de cette dernière saison de ski. Elle a remporté la Coupe du Monde au classement global après avoir mérité les titres en descente et au combiné. Elle s'est assurée du titre mercredi alors qu'elle était confortablement assise dans une chambre d'hôtel à Waterville Valley. La mauvaise température a alors forcé les organisateurs à contre-mander un slalom géant.

Chez les hommes, le Luxembourgeois Marc Girardelli est assuré du championnat global pour la deuxième année d'affilée.

L'Autrichien Peter Wirnsberger s'est assuré du titre en descente la semaine dernière et mercredi, le Suisse Joel Gaspoz méritait sa troisième victoire en slalom géant pour s'assurer le titre de la spécialité. Il a ainsi devancé le vétéran Suédois Ingemar Stenmark, qui tentait de mériter le titre une septième fois en 13 ans de carrière.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE									
Division Prince-de-Galles									
Section Charles Adams									
	pj	g	p	n	bp	bc	pts		
QUÉBEC	73	40	28	5	303	264	85		
MONTREAL	73	37	30	6	309	261	80		
BOSTON	70	33	29	8	275	256	74		
BUFFALO	72	34	32	6	273	266	74		
HARTFORD	72	35	35	2	294	277	72		
Section Lester Patrick									
PHILADELPHIE	71	46	21	4	297	219	96		
WASHINGTON	71	45	21	5	273	237	95		
ISLANDERS NY	71	35	26	10	286	255	80		
PITTSBURGH	72	32	32	8	286	264	72		
RANGERS NY	71	33	33	5	245	241	71		
NEW JERSEY	71	22	46	3	264	333	47		
Division Clarence Campbell									
Section James Norris									
CHICAGO	71	35	28	8	316	311	78		
MINNESOTA	72	34	29	9	297	278	77		
ST. LOUIS	72	33	31	8	283	272	74		
TORONTO	71	23	42	6	290	345	52		
DETROIT	71	15	50	6	237	374	36		
Section Connie Smythe									
EDMONTON	72	51	15	6	386	278	108		
CALGARY	72	35	29	8	310	280	78		
WINNIPEG	73	24	43	6	264	338	54		
LOS ANGELES	71	22	42	7	257	347	51		
VANCOUVER	70	18	40	12	238	289	48		
LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC									
Mardi					Hull à Chicoutimi				
Drumville 7, St-Jean 4									
Hull 11, Verdun 1									
Laval 5, T-Rivières 4									
Granby 8, Longueuil 6									
Mercredi					Hull à Drummondville				
Shawigan 12, Longueuil 7									
Hier					T-Rivières à Granby				
CLASSEMENT									
	pj	g	p	n	bp	bc	pts		
HULL	70	53	17	0	414	252	106		
DRUMMONDVILLE	71	40	27	4	340	303	84		
VERDUN	71	37	31	3	350	360	77		
LAVAL	71	37	33	1	400	377	75		
T-RIVIÈRES	71	35	34	2	338	328	72		
ST-JEAN	71	34	33	4	343	373	72		
CHICOUTIMI	70	33	33	4	381	340	70		
SHAWINIGAN	71	31	38	2	344	355	64		
GRANBY	71	23	45	3	330	439	49		
LONGUEUIL	71	18	50	3	298	411	39		

EN BREF...

- **Victoire de Vreni Schneider**
WATERVILLE VALLEY (AFP) — La Suisse Vreni Schneider a remporté, hier à Waterville Valley, l'avant-dernier slalom géant de la saison comptant pour la Coupe du monde féminine de ski alpin. En deux minutes, 13 secondes et 42 centièmes, elle a distancé toutes ses rivales dans les deux manches de l'épreuve disputée par un temps ensoleillé et sur une piste dure et glacée. Sa seconde, l'Autrichienne Anita Wachter (2:15.15), accuse un retard d'une seconde et 73 centièmes, tandis que la Tchécoslovaque Olga Charvatova (2:16.29) se trouve reléguée à deux secondes et 87 centièmes. Cette victoire lui assure la victoire finale dans la Coupe du monde de la spécialité aux dépens de l'Allemande de l'Ouest Traudl Hecher, blessée la semaine dernière à Vail et donc incapable de défendre ses chances, hier.
- **Wilander en quarts de finale**
BRUXELLES (AFP) — Le Suédois Mats Wilander s'est qualifié hier pour les quarts de finale du tournoi de tennis de Bruxelles, comptant pour le Nabisco grand prix et doté de \$250,000 en battant le Yougoslave Slobodan Zivojinovic en deux sets, 7-6 (7-3), 6-4. De son côté, l'Australien Broderick Dyke, qui avait sorti Boris Becker mercredi, s'est imposé devant le Tchécoslovaque Libor Pimek en trois sets, 3-6, 7-5, 6-3. Le Français Guy Forget a par ailleurs disposé facilement du Suisse Jacob Hlasek 6-3 et 6-4.
- **Shriver a raison de Bassett**
NEW YORK (PC) — Carling Bassett n'a fait qu'une brève présence au championnat de tennis Virginia Slims, doté d'une bourse de \$500,000, mais la Torontoise de 18 ans estime qu'elle a été chanceuse de prendre part au tournoi final qui réunissait 16 joueuses. « Je suis tombée d'une motoneige il y a trois semaines, a-t-elle révélé après avoir subi la défaite contre l'Américaine Pam Shriver, 6-3 et 6-0, dès la première ronde, mercredi. Ce fut un accident stupide », a-t-elle ajouté.
- **Taylor livre un dur combat**
EAST RUTHERFORD (AP) — Lawrence Taylor, le second étoile des Giants de New York, a admis hier qu'il a suivi une cure de désintoxication et qu'il livre une bataille difficile et continue contre la drogue. « Au cours de la dernière année, mes problèmes liés à la drogue m'ont éloigné de mon chemin en tant que joueur et personnage public, a-t-il déclaré hier. J'ai demandé de l'aide pour solutionner mes problèmes au cours des derniers mois », a-t-il précisé. Taylor a révélé qu'il a complété « la première tranche d'une dure bataille ».
- **Fitzgerald sera le receveur régulier**
WEST PALM BEACH (PC) — Malgré toutes ses bonnes paroles à l'endroit de Dann Bilardello la veille, Buck Rodgers a spécifié que s'il est en parfaite condition, Mike Fitzgerald demeurera son receveur régulier, « parce qu'il est un meilleur frappeur que l'autre à ce stade-ci de son développement ». Fitzgerald se dit rétabli de sa blessure au dos et s'attendait d'affronter les Phillies de Philadelphie au, «urd'hui, mais Rodgers a fait savoir qu'il n'en était pas question.

LE DEVOIR À L'OCCASION DU SALON DU LIVRE DE QUÉBEC NOTRE CAHIER SPÉCIAL:

LIRE, ÉCRIRE AU CEGEP

CE CAHIER SPÉCIAL, CONSACRÉ À LA LITTÉRATURE ENSEIGNÉE DANS LES CÉGEP, TRAITERA ENTRE AUTRES:

- DES PROGRAMMES DE FRANÇAIS AU COLLÉGIAL
- DES HABITUDES DE LECTURE AU COLLÉGIAL
- DES ÉCRIVAINS QUI ENSEIGNENT
- DE L'UTILISATION DE L'ORDINATEUR DANS L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS
- DES ORIENTATIONS FUTURES, AU PLAN LITTÉRATURE ENSEIGNÉE, DU M.E.Q.

- **Un véhicule publicitaire de choix.**
- **Un cahier à se procurer absolument!**

Date de tombée - publicité: 4 avril 1986
Contactez Jacqueline Avril au (514) 842-9645
Date de parution: 19 avril 1986

Commandez vos copies supplémentaires au (514) 844-3361

LE DEVOIR ESSENTIEL!